

AUJOURD'HUI**Éditorial**

Les sénateurs libéraux doivent renoncer à leur projet de filibuster et partir en vacances comme tout le monde en fin de semaine prochaine. **Page 6**

Des idées

Le massacre à Polytechnique appelle une nouvelle réflexion sur les rapports entre hommes et femmes. Que les femmes crient qu'elles en ont assez du féminisme criard! **Page 7**



Ghislain Dufour

Le CPQ appuie le lac Meech

Le Conseil du patronat donne son appui inconditionnel à l'accord du lac Meech au nom de ses 450 membres corporatifs et de ses 126 associations et tient à ce que l'accord soit ratifié intégralement. **Page 2**

Premier déficit en treize ans

La balance commerciale canadienne a été déficitaire en octobre pour la première fois en 13 ans à cause de la force de la devise canadienne. **Page 9**



Le général Manuel Noriega

Manuel Noriega nommé président

Le général Manuel Antonio Noriega sera nommé aujourd'hui chef de gouvernement du Panama et assumera ainsi la totalité du pouvoir. **Page 5**

Désarmement conventionnel

L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et le Pacte de Varsovie présentent à Vienne leur projet respectif de traité sur le désarmement conventionnel en Europe. **Page 5**

Perquisition chez Stablex

La firme Stablex, de Blainville, la seule entreprise québécoise autorisée à éliminer des déchets dangereux inorganiques, a fait l'objet hier d'une perquisition de la « police verte ». **Page 3**

Guide du week-end

Pour ceux qui manquent d'inspiration pour leurs sorties « gourmandes » et culturelles de fin de semaine, les choix de nos journalistes et chroniqueurs. **Page 16**

Les Communes scrutent les activités de la GRC envers les parlementaires

Maurice Godin
de notre bureau d'Ottawa

EMBARRASSÉ par les déclarations de la GRC qui a avoué enquêter sur les actions de 15 membres du Parlement fédéral, le gouvernement Mulroney a décidé de demander à deux comités de la Chambre des communes d'étudier l'effet de ces révélations sur le travail des députés et les limites des privilèges et devoirs des élus fédéraux.

Appuyé par les trois partis fédéraux, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, Doug Lewis, a confié au comité parlementaire des privilèges et élections le soin d'analyser les répercussions sur le travail des députés des révélations du commissaire de la GRC. Tous les partis aux Communes estiment que le commissaire Inkster, de la GRC, a semé un doute dans la population canadienne sur l'intégrité des députés fédéraux en révélant, sans les nommer, que 15 parlementaires cana-

diens faisaient actuellement l'objet d'enquête.

Le ministre Lewis a de plus annoncé la mise sur pied d'un comité parlementaire spécial pour clarifier les droits et privilèges des députés et surtout la juridiction du Comité de régulation interne, qui réglemente la limite des obligations des parlementaires.

Le député conservateur de Mégantic-Compton-Stanstead, François Gérin, se réjouit de cette décision de son gouvernement. Il affirme que M. Lewis a accédé à la demande du caucus conservateur québécois qui avait unanimement réclamé une telle enquête à sa rencontre de mardi soir. Pour M. Gérin, « ce comité spécial va permettre de faire l'étude non seulement des droits, mais des obligations, des privilèges et des devoirs des députés et des membres du Parlement ».

Pour M. Gérin, si un tel comité avait été mis sur pied il y a un an, la majorité des problèmes que la dé-

putation fédérale connaît aujourd'hui avec la GRC serait réglée. La loi du Parlement qui régit le travail des députés est tellement floue qu'il est devenu nécessaire de la clarifier pour que tous s'entendent sur son interprétation, y compris la GRC. Au cours de sa comparution devant le comité parlementaire de la Justice mardi dernier, le commissaire Inkster avait dévoilé que 15 membres du Parlement étaient actuellement sous enquête, 11 pour des infractions au Code criminel et quatre pour des contraventions à la loi électorale.

Le comité spécial des Communes devra faire rapport au Parlement le 5 mars prochain et François Gérin espère qu'une nouvelle loi pourra être présentée dès avril, ce qui permettrait d'éclaircir une fois pour toutes les devoirs et responsabilités des députés et fédéraux. Pour que ce comité soit efficace, ses audiences et délibérations devraient être publiques, estime M. Gérin.

Les députés fédéraux ont effectivement fort à faire pour convaincre

Voir page 8: Communes

Clifford Lincoln sera candidat dans Chambly

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

CLIFFORD LINCOLN a décidé de jouer ses aspirations au leadership du Parti libéral du Canada à quille ou double.

LE DEVOIR a en effet appris que l'ancien ministre québécois de l'Environnement annoncera cet après-midi, en présence du chef sortant John Turner et du président du PLC-Québec Francis Fox, qu'il est candidat au fédéral dans Chambly dans le cadre des élections complémentaires du 12 février prochain.

Sa décision fait suite à une intense campagne de pressions au sein du Parti libéral du Canada qui lui a promis un solide coup d'épaule en prévision du vote.

C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'il faut interpréter la présence à ses côtés aujourd'hui de MM. Turner et Fox.

Toutes les ambitions au leader-



Clifford Lincoln

ship fédéral de Clifford Lincoln repose maintenant sur l'issue de cette élection. « Si je ne réussissais pas dans Chambly, s'exclamait l'ancien ministre plus tôt

Voir page 8: Lincoln

Patricio Aylwin est assuré de devenir le premier président civil du Chili depuis Salvador Allende



Des centaines de Chiliens attendent pour déposer leur bulletin de vote au Stade national de Santiago transformé en bureau électoral.

d'après AFP et Reuter

SANTIAGO — Le gouvernement du général Augusto Pinochet a confirmé hier l'avance du candidat démocrate-chrétien à la présidence de la république chilienne, M. Patricio Aylwin, soutenu par une coalition de 17 partis allant de la droite modérée à la gauche socialiste.

Selon le premier décompte officiel des votes, rendu public par le ministère de l'Intérieur, M. Aylwin réunit 54,2 % des suffrages exprimés portant sur 467 420 votes. (L'opposition avance, quant à elle, le chiffre de 56,46 % des suffrages.)

Le candidat de la droite gouvernementale, M. Hernan Buchi, ancien ministre des Finances du général Pinochet, arrive en seconde position avec 29,4 % des votes en sa faveur, selon le ministère de l'Intérieur.

M. Javier Errazuriz (droite libérale) obtient pour sa part 14,4 % des suffrages.

Ses premiers résultats partiels officiels portent sur 6,2 % de l'ensemble des votants dans toutes les régions du pays, soit 7 millions et demi de personnes.

Hier soir, le commandant de la garnison de Santiago, le général Carlos Parera, a lancé un sévère avertissement à tous ceux qui désiraient fêter avant l'heure la victoire de leur candidat à l'élection présidentielle.

« Ils devront faire la fête chez eux, en évitant toute concentration mas-



Patricio Aylwin

sive qui ne sert à rien. Par ailleurs la loi ne permet aucun acte avant la fin de l'élection », a déclaré le général Perera.

L'avertissement a été lancé lors d'une visite du général dans les bureaux de vote installés dans le Stade national, avant l'annonce des premiers résultats officiels.

La police militaire chilienne s'est progressivement déployée dans les avenues du centre de Santiago et a pris position dans les points stratégiques de la capitale, notamment près du ministère de la Défense et du palais présidentiel de la Moneda, secteur qui a traditionnellement été

Voir page 8: Chili

Bourassa mise sur les investissements dans l'aluminium et l'hydro-électricité pour stimuler la création d'emplois

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

L'ÉCONOMIE québécoise donne des « signaux d'alarme » qui, vus par l'économiste Jacques Parizeau, sont inquiétants mais qui, de l'avis de l'économiste Robert Bourassa, ne sont pas encore de nature à altérer la confiance du gouvernement.

Les deux économistes, qui sont par ailleurs respectivement chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale et premier ministre du Québec, ont en effet présenté hier une lecture divergente des dernières statistiques sur l'emploi publiées par le ministère de la Main-d'œuvre du Québec suivant lesquelles 38 000 emplois seulement ont été créés en 1989.

De l'avis de M. Parizeau, il est clair que l'économie québécoise s'en va, non vers une récession mais vers

un arrêt de la croissance. Il faut prendre le temps de bien voir les signaux que nous donne l'économie, a-t-il dit.

Il y a un recul de l'emploi dans les secteurs agricole et de la construction et un recul de l'emploi chez les jeunes. Il y a un recul de l'emploi à Montréal, a souligné M. Parizeau affirmant qu'en 1989, le Québec n'aura eu somme toute que 14 % des nouveaux emplois créés au Canada. Avec le quart de la population, c'est peu.

Ces signaux ne se confirmeront peut-être pas, mais ils permettent d'exiger du gouvernement qu'il se prépare, qu'il ait en poche une série de mesures qui lui « permettront de peser sur une série de boutons » pour déclencher des projets si le ralentissement a des effets sérieux.

On ne sait ce qui peut arriver puisque tout dépendra de la politique que suivra la Banque du Canada à l'é-

gard des taux d'intérêt et des taux de change, signale M. Parizeau, qui rappelle que plusieurs secteurs de l'économie québécoise réagissent facilement aux fluctuations de ces taux.

Le premier ministre a reconnu que 1989 sera finalement une année plus difficile que les trois précédentes alors qu'il s'est créé en moyenne un peu plus de 80 000 emplois durant ces trois années avec une pointe de 93 000 en 1987. L'ensemble de la performance permet toutefois de garder confiance en l'avenir, a-t-il assuré.

Sa confiance, M. Bourassa dit l'appuyer sur les investissements de plus de 10 milliards \$ déjà annoncés dans le secteur de l'aluminium et dans celui de l'hydro-électricité. Les investissements manufacturiers sont en hausse de 38 % au Québec comparativement à 16 % en Ontario, a-t-il sou-

Voir page 8: Bourassa

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT fédéral a décidé de délier les cordons de sa bourse pour venir en aide financièrement à un premier groupe de sidéens, mais en se défendant bien d'avoir, dans les faits, la moindre responsabilité légale à l'égard des victimes de cette maladie.

Le ministre de la Santé Perrin Beatty a annoncé hier qu'une somme de 120 000 \$ sera versée à chacun des 1250 Canadiens qui ont contracté le virus du sida par voie de transfusion sanguine.

Quarante pour cent des hémophiles au pays sont devenus porteurs du virus au début des années 80, alors qu'il avait contaminé les banques de sang canadiennes.

Certains d'entre eux ont déjà engagé des poursuites en dommages et

intérêts contre le gouvernement fédéral et la Croix-Rouge.

« Il s'agit d'une aide, pas d'un dédommagement », insiste Perrin Beatty. Selon le ministre, le gouvernement ne se reconnaît ainsi aucune responsabilité légale, mais tente simplement de rétablir la confiance du public à l'égard du système d'approvisionnement en sang.

« Notre réserve de sang n'a jamais été aussi sûre qu'aujourd'hui », affirme Perrin Beatty qui ajoute : Nous devons cependant donner une forme de secours aux Canadiens qui doivent affronter des difficultés extraordinaires.

Mais la Société canadienne du sida dénonce d'emblée ce qu'elle perçoit comme un traitement de faveur. Le fardeau de cette maladie étant le même pour toutes ses victimes, ne devraient-elles pas avoir droit au même soutien ? demande l'orga-

Voir page 8: Hémophile

L'ANNÉE POLITIQUE AU QUÉBEC
Ce livre s'adresse à tous ceux et celles qu'intéresse la politique québécoise. Personnes politiques, fonctionnaires, journalistes, leaders d'opinion et étudiants y trouveront des analyses concises et documentées de l'actualité et des tendances qui ont caractérisé l'année écoulée.

1988-1989
NOUVEAU

QUÉBEC/AMÉRIQUE - LE DEVOIR VIENT DE PARAÎTRE - 316 PAGES - 59,95\$

Le Patronat appuie à fond le lac Meech

Lia Lévesque de la Presse Canadienne

LE CONSEIL du patronat donne son appui inconditionnel à l'accord du lac Meech, au nom de ses 450 membres corporatifs et de ses 126 associations. Le CPQ tient à ce que l'accord soit ratifié intégralement. Certains de ses membres anglophones iront même rencontrer des gens d'affaires des autres provinces pour le convaincre du bien-fondé de leur position.

Le président Ghislain Dufour a annoncé sa position officielle hier, en conférence de presse, en présence du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémiard.

Cette fois, il s'agit d'une prise de position à titre d'organisme, et non à titre individuel, comme c'était le cas des 300 représentants du milieu des affaires qui forment le regroupement dirigé par Claude Castonguay.

M. Dufour note que l'appui du Conseil du patronat a d'autant plus de poids que 30 % de son membership est anglophone.

Au conseil d'administration, qui compte 28 membres, et au bureau des gouverneurs, qui en compte 35, l'appui a été unanime, précise M. Dufour. « Je ne dis pas que vous ne trouverez pas un entrepreneur qui ne partage pas ce point de vue là. On n'est pas des saints ».

L'organisme a d'ailleurs procédé à une consultation spéciale auprès de toutes ses associations membres en leur présentant le document de base qui expose sa position.

Ce document précise les raisons pour lesquelles le CPQ tient à ce que l'accord soit ratifié intégralement.

Tout d'abord, l'accord remplit les cinq conditions posées par le Québec pour adhérer à la fédération canadienne.

Ensuite, il est raisonnable et réaliste, parce qu'il permet au Québec

de retrouver sa place auprès des neuf autres provinces.

Aussi, il propose un processus qui permet de continuer les réformes — Sénat, droit des autochtones — au cours d'autres rondes de négociations.

Surtout, l'accord du lac Meech reconnaît le Québec comme société distincte, ce qui est une évidence, aux dires de M. Dufour.

Le ministre Rémiard a d'ailleurs tenu à réfuter les arguments des détracteurs du concept de société distincte. « La société distincte est reconnue depuis 1774 », clame le ministre Rémiard.

Le ministre ne voit d'ailleurs pas pourquoi il faudrait définir le concept de société distincte dans le texte de l'accord du lac Meech. On a déjà adopté des lois sur le multiculturalisme sans définir ce qu'est le multiculturalisme. Il aimerait aussi qu'on « cesse cette démagogie » et qu'on regarde ce qu'il y a dans l'accord, en plus du concept de société distincte.

Le CPQ a aussi d'autres raisons pour appuyer l'accord du lac Meech. Tout comme le regroupement de Claude Castonguay, il souligne que les gens d'affaires veulent passer à autre chose, le déficit fédéral, la TPS, les taux d'intérêt. Ils ne veulent pas s'empêtrer dans d'interminables négociations constitutionnelles, ce qui sera inévitablement le cas si l'accord n'est pas adopté intégralement.

Les gens du Conseil du patronat ne s'associeront pas au regroupement de Claude Castonguay, où les membres parlent à titre individuel, mais plutôt au Business Council on National Issues, un regroupement des 156 plus grandes entreprises canadiennes.

Des gens d'affaires anglophones membres du CPQ se rendront d'ailleurs dans les autres provinces canadiennes pour porter leur message. « Un oui au lac Meech est un oui au Canada ».

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DU NPD DANS CHAMBLY

Edmonston n'en fait qu'à sa tête, il plaidera pour le lac Meech

Pierre O'Neill

QUE cela plaise ou non, Philippe Edmonston poursuivra sa campagne en faveur du lac Meech dans le comté de Chambly, sous la bannière du NPD. Parce que pour lui, les intérêts du Québec passent avant les credos du parti.

Tel est le sens de la réplique qu'il a adressée hier à tous ceux qui, de l'intérieur du parti, le appellent à l'ordre, l'invitant à se conformer à la résolution adoptée au congrès de Winnipeg et qui exige que l'entente du lac Meech soit amendée avant d'être ratifiée.

Parmi d'autres, le président de l'aile québécoise du NPD fédéral, le Dr Paul Cappon, lui avait interdit, la veille, de faire la promotion de l'entente, voyant là un comportement inconciliable avec la position officielle adoptée au congrès

de Winnipeg.

Ce à quoi le candidat officiel Chambly répond : « J'ai l'appui de mon chef, de plusieurs membres du caucus, de la majorité de la délégation québécoise et des gens de mon comté. Je suis Québécois d'abord. J'ai commencé à faire campagne en faveur de Meech et je vais continuer, que cela plaise ou non. Je n'ai pas de dispense à demander à qui que ce soit parce que je n'ai pas péché ».

De l'avis de Philippe Edmonston, si la position du parti sur le lac Meech prête à confusion, c'est que la résolution de Winnipeg est née d'un compromis entre les diverses tendances. « Quand on veut contenir tout le monde, on finit par mécontenter tout le monde ». Il note par ailleurs que les libéraux ne font pas mieux, avec les opinions divergentes des Chrétien, Martin et Lincoln.

Cela dit, il reconnaît volontiers

qu'il y a de profondes divergences de vues entre les néo-démocrates de l'Ouest et de l'Est. Mais ces « tensions génératrices », il les trouve saines pour le dynamisme de la vie interne du parti. « J'adore cela ».

Ces tensions au sein du NPD, le ministre conservateur Lucien Bouchard s'en était moqué la veille dans Chambly, lors de la présentation officielle du candidat officiel du parti, M. Serge Bégin. Un atterrissement que M. Edmonston n'a pas pris, invitant M. Bouchard à épargner sa salive pour convaincre les députés conservateurs et le premier ministre Filmon, « qui font tout pour saboter l'entente ». Et lui faisant remarquer qu'il n'a encore rien annoncé de la réforme promise sur la protection de l'environnement, pas plus que sur les compensations promises à Saint-Basile-le-Grand à la suite de la tragédie des BPC. Et dans le même sens, il at-

tend de pied ferme, le présumé candidat libéral Clifford Lincoln pour le rôle qu'il a joué dans cette crise alors qu'il était encore ministre de l'Environnement.

Quoi qu'il en soit, Philippe Edmonston lançait hier sa campagne en vue de l'élection partielle qui se tiendra le 12 février dans le comté de Chambly. Une campagne qu'il fera porter essentiellement sur quatre thèmes : la taxe du gouvernement Mulroney sur les produits et services, la TPS, l'environnement, l'intégrité des élus du peuple et l'entente du lac Meech.

À la faveur de la vague bleue de 1988, Richard Grisé s'était fait élire député de Chambly avec 25 770 voix contre les 17 268 recueillies par Philippe Edmonston. Pour le Parti libéral, Bernard Loisel s'était classé au troisième rang avec 10 886 voix. À ce jour, les sondages accordent une légère avance à Philippe Edmonston.

«Honteux», dit Mulroney à l'endroit du Sénat

Huguette Young de la Presse Canadienne

OTTAWA — Alors que des groupes multiplient leurs interventions devant le comité sénatorial étudiant le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, le premier ministre Mulroney s'est élevé en Chambre contre la décision du Sénat de retarder l'entrée en vigueur de ce projet de loi.

Au cours d'une période des questions pour le moins houleuse aux Communes, le premier ministre a critiqué ce geste « honteux » du Sénat dominé par la majorité libérale.

« À mon avis, il est honteux que le chef libéral permette au Sénat libéral de retarder le projet de loi sur l'assurance-chômage, lequel accordera davantage de fonds aux pêcheurs pauvres de la région atlantique », a-t-il lancé.

Le premier ministre a incité M. Turner à demander au leader parlementaire de l'opposition au Sénat, M. Allan MacEachen, de « rappeler ses troupes à l'ordre » et d'adopter sans plus tarder le projet de loi C-21.

Or, le Sénat n'a pas l'intention de bouger tant qu'il n'aura pas entendu les vues de nombreux témoins. Plus de 300 groupes désirent comparaître

devant le comité sénatorial présidé par le sénateur libéral, Jacques Hébert.

Ce dernier a annoncé que le comité spécial du Sénat tiendra des audiences pendant tout le mois de janvier. Cette initiative met des bâtons dans les roues du gouvernement qui comptait faire entrer en vigueur les nouvelles dispositions dès le 1er janvier prochain.

« Le gouvernement tient pour acquis que le Sénat ne fera pas son travail », a signalé M. Hébert.

Dans l'intervalle, ce sont les sans-emploi qui souffriront du chambardement du calendrier législatif. A

tous les ans, le gouvernement adopte un projet de loi pour permettre aux travailleurs des régions à fort taux de chômage d'avoir droit aux prestations à condition qu'ils aient accumulé 10 semaines de travail. Mais pour le moment, le gouvernement se refuse à cet exercice, souhaitant que la nouvelle réforme soit instaurée dès le début janvier.

Or, à moins que des mesures intégritaires soient adoptées d'ici le 6 janvier, les sans-emploi devront avoir 14 semaines de travail à leur actif pour avoir droit aux prestations.

SELON LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA

La création d'embryons humains aux seules fins de la recherche médicale devrait être interdite

Pierre April de la Presse Canadienne

OTTAWA — L'expérimentation biomédicale sur des sujets volontaires en bonne santé ne devrait se faire « que lorsque le consentement libre et éclairé du sujet a été régulièrement obtenu ».

Par ailleurs, la création d'embryons humains aux seules fins de la recherche médicale devrait être interdite, sous peine de sanctions pénales sévères de même que le Code criminel devrait être modifié pour établir des limites juridiques spéciales en matière d'expérimentation sur le foetus humain.

Ce sont là les recommandations principales faites par la Commission de réforme du droit du Canada (CRDC) et rendues publiques hier.

Selon le juge Michèle Rivet, commissaire responsable de la Section de recherche sur la protection de la vie, « lorsque l'intégrité de la personne humaine peut légalement être mise en péril, il paraît important que les limites et les règles du jeu soient

bien flexibles ». « C'est au droit, a dit le juge, qu'il incombe de protéger les valeurs fondamentales et de définir les règles établissant ce qui est socialement acceptable. Dans ce domaine, le droit, l'éthique et la science médicale sont des disciplines indissolublement liées ».

La CRDC a aussi recommandé au gouvernement de présenter une nouvelle loi fédérale pour définir les balises juridiques concernant la recherche sur les enfants, les personnes souffrant de déficience mentale, les prisonniers, l'embryon et le foetus.

Dans le cas des enfants, la commission croit que l'interdiction de toute recherche équivaldrait à condamner d'autres enfants, « puisque cela paralyserait la mise au point de traitements contre les maladies infantiles ».

Les recherches sur des enfants devraient être permises lorsqu'elles ne peuvent être menées à bien sur des sujets adultes et aptes à consentir; lorsqu'elles ont un rapport direct avec des maladies infantiles; lors-

que l'expérimentation ne représente aucun risque grave pour l'enfant; une fois que le consentement du détenteur de l'autorité parentale a été obtenu et, lorsque la chose est possible, avec l'assentiment de l'enfant.

Dans le cas des personnes souffrant de déficience mentale, qui juridiquement sont incapables de donner leur consentement, la commission propose que l'expérimentation soit permise « tout en étant assujettie aux mêmes conditions que dans le cas des enfants ».

Pour les prisonniers, la Commission a indiqué qu'elle préférerait poursuivre sa réflexion avant de prendre position et de faire des recommandations.

La CRDC soutient que toute politique en matière d'expérimentation sur l'embryon et le foetus doit reposer sur le respect de la vie humaine, quel que soit le stade de son développement « et que le droit ne doit jamais traiter l'embryon et le foetus comme de simples objets ».

Même si l'embryon ne doit pas être considéré comme un objet, la protection qui lui est accordée peut

être inférieure à celle dont jouit le foetus. La Commission recommande que la loi fasse une distinction entre l'embryon à l'intérieur de l'utérus et celui à l'extérieur.

La Commission reconnaît que les recherches sur un embryon à l'extérieur peuvent être très utiles à la science « et à l'avancement des techniques de fécondation assistée, le diagnostic et le traitement des troubles génétiques ».

C'est pourquoi la Commission permettrait ce type de recherche dans certaines circonstances limitées.

La CRDC a aussi proposé l'établissement de normes visant la création, l'expansion et la gestion des banques de sperme et d'embryons. Elle recommande plus spécifiquement de ne permettre la congélation d'embryons que pour une période maximale de cinq ans.

La Commission de réforme du droit a été créée en 1971 en vue de moderniser les règles de droit fédérales canadiennes et de les rendre plus significatives, plus pertinentes et plus efficaces.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 10

Prenez avis que la Compagnie 2640-3352 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 11 décembre 1989. DANNY PAYETTE LE PRÉSIDENT.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à RESTAURANT BEIJING INC./BEIJING RESTAURANT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4e jour de décembre 1989 sous le numéro 4225163.

Ce 6ième jour de décembre, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-033407-896

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT MARITZA ALTAGRACIA MARTINEZ, Partie Demanderesse -vs-

JORGE ARTURO GUZMAN, Partie Défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à FADIL HASBANY de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, est, Montréal, salle 1 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de FADIL HASBANY. Lieu: MONTREAL. Date: 11 décembre 1989 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-184469-892

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT HYDROGRAIN INC., Partie Demanderesse -vs-

FADIL HASBANY, Partie Défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à FADIL HASBANY de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, est, Montréal, salle 1 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de FADIL HASBANY. Lieu: MONTREAL. Date: 8 décembre 1989 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-014442-899

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT MARITZA ALTAGRACIA MARTINEZ, Partie Demanderesse -vs-

JORGE ARTURO GUZMAN, Défendeurs

ASSIGNATION ORDRE est donné à JORGE ARTURO GUZMAN de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, est, Montréal, salle 1 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JORGE ARTURO GUZMAN. Lieu: MONTREAL. Date: 8 décembre 1989 MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM AVIS est donné, par les présentes, que Gilles Campbell, présentement domicilié au 5253, 6ième Avenue, dans les cité et district de Montréal, entend présenter une requête au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret permettant de changer son nom en celui de « STEVE CAMPBELL ».

TOULET BUSHEY TURGEON BLACKBURN Procureurs du requérant 2710, rue Masson # 204 Montréal, Québec H1Y 1W5.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-184468-894

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT MERLYN ALLAS, Partie Demanderesse -vs-

MANUEL ALLAS, Partie Défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à MANUEL ALLAS de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, est, Montréal, salle 1 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de MANUEL ALLAS. Lieu: MONTREAL. Date: 13 décembre 1989 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE: 500-05-011021-894

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, Partie Demanderesse -vs-

CARROSSERIE P.M.F. INC. ET ROBERT LANDRY ET PAUL FRANCOEUR, Partie Défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à défendeurs 90370 QUÉBEC INC. ET FILMO VISION L.T.E.E. ET SYLVAIN LANGLOIS, Parties Défenderesses

ORDRE est donné à défendeurs 90370 QUÉBEC INC. ET FILMO VISION L.T.E.E. et SYLVAIN LANGLOIS de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, est, Montréal, dit district, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de 90370 QUÉBEC INC. ET FILMO VISION L.T.E.E. ET SYLVAIN LANGLOIS. Lieu: MONTREAL. Date: 8 décembre 1989 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE: 500-02-032933-892

COUR DU QUÉBEC PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT SUN ALLIANCE POUR LA VIE, Partie Demanderesse -vs-

JEAN J. LEBRUN, Partie Défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à JEAN J. LEBRUN de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine, est, Montréal, salle 1 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de JEAN J. LEBRUN. Lieu: MONTREAL. Date: 12 décembre 1989 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE: 500-05-011021-894

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, Partie Demanderesse -vs-

CARROSSERIE P.M.F. INC. ET ROBERT LANDRY ET PAUL FRANCOEUR, Partie Défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à défendeurs 90370 QUÉBEC INC. ET FILMO VISION L.T.E.E. et SYLVAIN LANGLOIS de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, est, Montréal, dit district, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de 90370 QUÉBEC INC. ET FILMO VISION L.T.E.E. ET SYLVAIN LANGLOIS. Lieu: MONTREAL. Date: 8 décembre 1989 MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION Prenez avis que la compagnie 1848-8890 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. MONTREAL, le 7 décembre 1989 MARTINEAU WALKER Procureur de la compagnie.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 novembre 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 15833 CANADA INC. faisant affaires sous la raison sociale Imprimerie JWS Printing a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4e jour de décembre 1989 sous le numéro 4225164.

Ce 6ième jour de décembre, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-032930-894

COUR DU QUÉBEC PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT MERLYN ALLAS, Partie Demanderesse -vs-

MANUEL ALLAS, Partie Défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à MANUEL ALLAS de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine, est, Montréal, salle 1 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de MANUEL ALLAS. Lieu: MONTREAL. Date: 12 décembre 1989 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-032933-892

COUR DU QUÉBEC PRÉSENT PROTONOTAIRE-ADJOINT VILLE DE MONTRÉAL, Partie Demanderesse -vs-

GESTION J.P.M. L.T.E.E., Partie Défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à défendeur GESTION J.P.M. L.T.E.E. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, est, Montréal, dit district, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de GESTION J.P.M. L.T.E.E. Lieu: MONTREAL. Date: 8 décembre 1989 MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE: 500-02-032933-892

COUR DU QUÉBEC PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT VILLE DE MONTRÉAL, Partie Demanderesse -vs-

GESTION J.P.M. L.T.E.E., Partie Défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à défendeur GESTION J.P.M. L.T.E.E. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, est, Montréal, dit district, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR.

Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de GESTION J.P.M. L.T.E.E. Lieu: MONTREAL. Date: 8 décembre 1989 MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS par les présentes donné que la société 98082 CANADA L.T.E.E. constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral par lettres patentes émises le 4 juin 1980, demandera au directeur la permission d'obtenir sa dissolution. MONTREAL, ce 24 novembre 1989. FAUTEUX, BRUNO, BUSSIÈRE, LEEWARDEN, c.a.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION VENEZIA GARDENS LTD. Prenez avis que la compagnie VENEZIA GARDENS LTD., 5740 Rembrandt, Côte St-Luc, Québec, H4W 2Z2, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 22 août 1989. Président HENIA CHARTO.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE LES ASPIRANTEURS GORDON QUÉBEC INC. AVIS est par les présentes donné que LES ASPIRANTEURS GORDON QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies. DATE à Montréal, ce 30 novembre, 1989 ORENSTEIN, RUBY, ORENSTEIN 2015 rue Peel, Suite 300, Montréal, Québec, H3A 1T8 Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION Prenez avis que la compagnie 1120-5083 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Loi sur les compagnies. Le siège social de cette compagnie est situé à Montréal, Québec. MONTREAL, le 12 décembre 1989. Conseiller juridique de la compagnie. Guy & Gilbert

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 15833 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec, le 21e jour de novembre 1989 sous le numéro 1350014.

Ce 6e jour de décembre, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE LES ASPIRANTEURS GORDON INC. AVIS est par les présentes donné que LES ASPIRANTEURS GORDON INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies. DATE à Montréal, ce 30 novembre, 1989 ORENSTEIN, RUBY, ORENSTEIN 2015 rue Peel, Suite 300, Montréal, Québec, H3A 1T8 Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE LES ASPIRANTEURS GORDON INC. AVIS est par les présentes donné que LES ASPIRANTEURS GORDON INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies. DATE à Montréal, ce 30 novembre, 1989 ORENSTEIN, RUBY, ORENSTEIN 2015 rue Peel, Suite 300, Montréal, Québec, H3A 1T8 Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE LES ASPIRANTEURS GORDON INC. AVIS est par les présentes donné que LES ASPIRANTEURS GORDON INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies. DATE à Montréal, ce 30 novembre, 1989 ORENSTEIN, RUBY, ORENSTEIN 2015 rue Peel, Suite 300, Montréal, Québec, H3A 1T8 Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE LES ASPIRANTEURS GORDON INC. AVIS est par les présentes donné que LES ASPIRANTEURS GORDON INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies. DATE à Montréal, ce 30 novembre, 1989 ORENSTEIN, RUBY, ORENSTEIN 2015 rue Peel, Suite 300, Montréal, Québec, H3A 1T8 Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE LES ASPIRANTEURS GORDON INC. AVIS est par les présentes donné que LES ASPIRANTEURS GORDON INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies. DATE à Montréal, ce 30 novembre, 1989 ORENSTEIN, RUBY, ORENSTEIN 2015 rue Peel, Suite 300, Montréal, Québec, H3A 1T8 Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE LES ASPIRANTEURS GORDON INC. AVIS est par les présentes donné que LES ASPIRANTEURS GORDON INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies. DATE à Montréal, ce 30 novembre, 1989 ORENSTEIN, RUBY, ORENSTEIN 2015 rue Peel, Suite 300, Montréal, Québec, H3A 1T8 Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE LES ASPIRANTEURS GORDON INC. AVIS est par les présentes donné que LES ASPIRANTEURS GORDON INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies. DATE à Montréal, ce 30 novembre, 1989 ORENSTEIN, RUBY, ORENSTEIN 2015 rue Peel, Suite 300, Montréal, Québec, H3A 1T8 Procureurs du requérant.

La « police verte » perquisitionne Stablex

Louis-Gilles Francoeur

LA FIRME Stablex, de Blainville, la seule entreprise québécoise autorisée à éliminer des déchets dangereux inorganiques, a fait l'objet hier d'une perquisition de la « police verte » qui s'est poursuivie tard dans la nuit et pourrait même se prolonger une partie de la journée aujourd'hui.

Cette perquisition, qui devait demeurer confidentielle, a donné lieu au déploiement de 27 enquêteurs de la police verte, d'inspecteurs, de techniciens et même d'un agent d'information (« a cas où des journalistes... »). Ces 27 personnes se sont présentées hier matin à l'usine du boulevard industriel de Blainville avec un mandat les autorisant à fouiller dans les classes et à effectuer des centaines de prélèvements un peu partout dans les installations et sur les terrains de cette entreprise.

C'est le juge de paix M. Bellemare, du district judiciaire de Saint-Jérôme, qui a signé le mandat demandé sur la foi d'une dénonciation assermentée d'un enquêteur de la ministre, M. Jean-Pierre Bédard.

Cette dénonciation indique que le ministre pensait hier pouvoir dé-

montrer que Stablex opère ses installations « sans respecter les conditions contenues dans ses certificats d'autorisation et ce, contrairement à l'article 123.1 de la Loi de l'Environnement ». Cet article donne la même force juridique aux conditions des certificats d'autorisation qu'aux dispositions de la loi elle-même.

C'est donc à cette fin que les enquêteurs et techniciens ont prélevé plus de 400 échantillons dans les salles d'entreposage, dans les équipements, dans le stablex lui-même (ie. le ciment stabilisateur qui contient les produits dangereux une fois neutralisés), dans les ruisseaux à l'extérieur, dans le sol sur et autour des terrains de la compagnie, dans les gaines qui laissent échapper depuis quelque temps des eaux contenant certains contaminants, etc.

LE DEVOIR révélait le 17 novembre que l'Environnement avait découvert, un an plus tôt, que des toxiques s'échappaient du ciment de Stablex, lequel est enfoui dans des gaines d'argile étanche pour assurer une stabilité définitive aux produits chimiques dangereux pendant plus d'un millénaire.

Les conditions d'opération de Stablex, c'est-à-dire les règles de production et d'entreposage — qui auraient pu être violées, selon la dénon-

ciation de l'Environnement —, sont inscrites dans trois « Certificats d'autorisation » émis successivement en mai 81, en mai 83 puis en décembre 1986.

On y précise que Stablex peut traiter un maximum de 100 000 tonnes de déchets dangereux inorganiques par année. La compagnie importe actuellement des États-Unis les deux tiers de sa production annuelle.

Les certificats d'autorisation prévoient aussi que le teneur en produits « organiques » ne peut en aucun cas dépasser 5 %, que la compagnie ne peut utiliser que le procédé Seal Safe tel que décrit aux audiences publiques de 1980, que la compagnie doit effectuer chaque jour un test de lixiviation sur son ciment avant qu'il ne se soit solidifié pour voir s'il s'en échappe des toxiques. Enfin les certificats prévoient que toute modification au procédé et aux opérations doivent être « préalablement » autorisées par Québec. Les certificats précisent aussi que le ciment doit être déversé par gravité dans les cellules étanches, que le stablex doit être solidifié à une température jamais inférieure au point de congélation et que des puits témoins doivent être constamment en opération sur le site pour mesurer toute migration des toxiques.

Ce sont essentiellement ces conditions d'opération que le ministère voulait vérifier hier, ce à quoi le pdg de Stablex, M. Pierre Grenier, ne s'est pas opposé, bien au contraire.

Dans une entrevue accordée en fin d'après-midi, M. Grenier a qualifié de « très professionnelle » l'attitude des 27 enquêteurs, inspecteur et techniciens qui lui ont « rendu une visite historique » hier.

« Ils sont encore ici, ajoute-t-il aussi calme que d'habitude, et je me dois de demeurer disponible ce soir et demain (LE DEVOIR avait rendez-vous avec lui demain avant-midi) car leur travail pourrait se prolonger assez tard. Quant à nous, nous entendons collaborer pleinement et avec transparence à leurs travaux de recherche car nous tenons à ce que quelqu'un quelque part puisse dissiper ou clarifier les doutes que le ministère semble entretenir à notre endroit depuis des mois. Ils ont un travail à faire. Et nous espérons qu'ils pourront faire la lumière sur le dossier Stablex une fois pour toutes et le plus rapidement possible ».

Stablex s'est récemment associée avec la compagnie Chem pour parer un projet d'incinérateur pour produits dangereux « organiques » qui serait construit dans le parc industriel de Valleyfield. Les rumeurs

Menaces contre les bébés mâles

LA POLICE de la CUM a confirmé, hier après-midi dans un communiqué, l'existence de plusieurs lettres de menaces à l'endroit des bébés de sexe masculin, adressées mardi à des hôpitaux de la région métropolitaine dotés d'un département d'obstétrique.

Quelques établissements hospitaliers signalent aussi des appels téléphoniques anonymes, dans la nuit de mercredi. Ils ont aussitôt organisé des dispositifs pour assurer la sécurité des pouponnières.

Les menaces, estime la police, découlent de la tuerie de Polytechnique, la semaine dernière.

Une lettre, d'une écriture gauche, semble-t-il, prévient les hôpitaux que « nous voulons tuer les bébés mâles pour ne pas qu'ils deviennent des hommes et qu'à leur tour, ils fassent du mal aux femmes ».

La police de la CUM s'interdit de divulguer le contenu entier de ces missives, ayant aussitôt ouvert une enquête pour découvrir les auteurs des menaces troublantes. L'une des lettres est signée « Une vraie femelle », ce qui pourrait en soi constituer un indice, a fait observer hier l'agent Danielle Sauvage, porte-parole de la SPCUM, « l'usage de ce mot pouvant supposer une méconnaissance de la langue française ».

Il appert que les hôpitaux Maison-Neuve, Sainte-Justine, General Jewish Hospital, Notre-Dame et Saint-Luc ont reçu le même libellé.

Les lettres font déjà l'objet d'une expertise. L'enquête a été confiée à la section des enquêtes criminelles du district 33, dont le territoire correspond au centre-ville.

La direction de la SPCUM n'a pas caché qu'elle n'aurait pas divulgué cette affaire si les journaux d'hier s'étaient avisés de la taire pour ne pas alarmer les parents de nouveaux-nés, précise l'agent Sauvageau.

Le refus du temps supplémentaire à la STCUM: un geste illégal

Martin Pelchat

LE CONSEIL des services essentiels a ordonné hier aux employés d'entretien de la Société de transport de la CUM de cesser de refuser d'exécuter du temps supplémentaire.

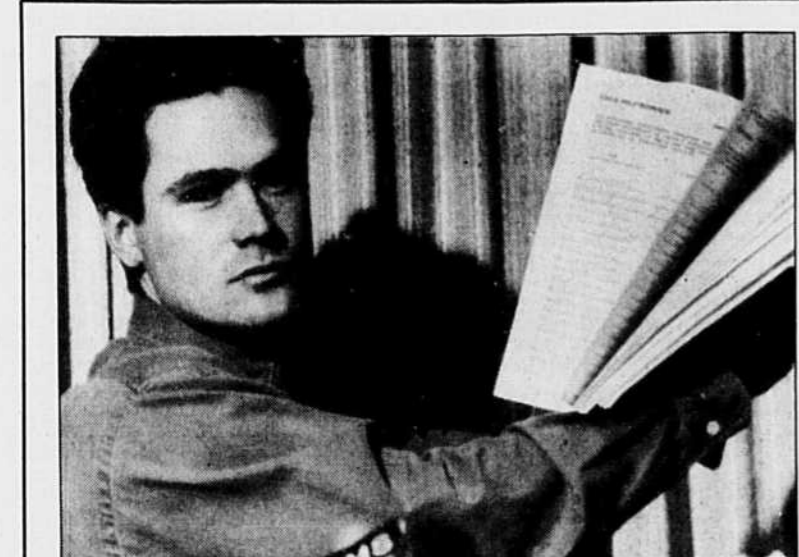
Le Conseil a jugé que cette tactique, adoptée par le syndicat en guise de protestation contre l'implantation de nouveaux horaires de travail dans les garages, constituait une grève illégale.

Le Conseil note que le refus d'effectuer du temps supplémentaire, depuis le 26 novembre, retarde les opérations normales d'entretien et de réparation des véhicules et diminue le nombre d'autobus en circulation.

Le Conseil se montre particulièrement sensible aux difficultés vécues par les usagers du transport adapté, un service où « la situation est particulièrement pénible », estime-t-on.

« Trente pour cent de cette clientèle est transportée par les mini-bus de la STCUM, note le Conseil. Leurs handicaps ne leur permettant pas d'avoir recours à d'autres moyens de transport, la diminution du nombre de véhicules disponibles a pour conséquence que des demandes de transport adapté doivent être refusées par la Société ».

Le Conseil presse enfin le président du syndicat, Normand Lamoureux, de faire connaître immédiatement et publiquement l'intention de son syndicat de se conformer à l'ordonnance.



Contre les armes semi-automatiques

PHOTO PC

Une pétition réclamant l'interdiction des armes automatiques et semi-automatiques a aussi été

lancée par les élèves de l'École polytechnique. Les étudiants espèrent recueillir l'appui de 2 millions et demi de personnes à travers le pays pour amener le ministre de la Justice, Doug Lewis, à modifier la loi sur les armes à feu. Ci-dessus, Alain Perreault, président de l'Association des étudiants de Polytechnique.

Accès à la propriété montréalaise: le plafond est haussé à 100 000 \$

Isabelle Paré

HISTOIRE d'attirer les « jeunes couples dynamiques » à Montréal, l'administration Doré a finalement haussé à 100 000 \$ le plafond de son programme d'accès à la propriété offrant des crédits de taxes de 1000 \$ par année aux acheteurs d'une première maison.

Fixé au départ à des propriétés neuves de moins de 95 000 \$, incluant le prix du terrain, le plafond d'admissibilité sera donc haussé à 100 000 \$, sans compter le coût du terrain qui représente environ 20 % de la valeur d'une maison.

Le maire Doré a concédé hier que la Ville avait dû revoir son programme initial à la faveur d'une « approche plus équitable » pour les Montréalais. « Si l'on considère que le coût du terrain passe de 12 à 15 \$ dans Rivière-des-Prairies à un prix exorbitant dans le centre-ville, cela

nous paraît plus juste », a précisé M. Doré.

En vigueur pour les trois prochaines années, le programme prévoit l'octroi d'un crédit de taxes de 1000 \$ par année pour un maximum de cinq ans. Et cela, pour toute personne achetant sa première propriété à Montréal, que ce soit une maison unifamiliale neuve, un logement neuf en copropriété divisée ou un logement issu de la transformation d'un immeuble non résidentiel (loft).

Les personnes déjà propriétaires à Montréal ou ailleurs au Québec ne pourront se prévaloir de ce programme. À ce chapitre, le maire Doré assure que la ville sera en mesure de faire le tri entre les spéculateurs et les vrais premiers propriétaires.

Même si l'idée de tenir compte du revenu de l'acheteur, proposée par la Commission de l'habitation, n'a pas été retenue, M. John Gardiner, responsable de l'habitation, soutient que son programme ira à ceux qui en ont

vraiment besoin, soit les jeunes couples gagnant entre 35 et 40 000 \$ par année.

La Ville espère attirer 500 à 700 ménages, soit des couples avec ou sans enfant, incluant les familles monoparentales, dès la première année. Le manque à gagner en taxes pour l'administration municipale s'éleva à environ 1,2 à 1,5 millions \$ pour les huit prochaines années.

Par ailleurs, le maire Doré a souligné que le programme d'accès à la propriété offert par le gouvernement du Québec ne répondait aucunement aux réalités montréalaises. Accessible qu'aux ménages avec un enfant, le programme provincial fixe son plafond d'admissibilité à 95 000 \$ incluant le coût du terrain. Ce qui exclut à toutes fins utiles les couples qui voudraient s'établir à Montréal, les terrains étant nettement plus chers qu'ailleurs.

Le maire de Montréal estime que l'impact du programme municipal d'accès à la propriété pourrait être triplé si Québec ajustait le sien à la situation métropolitaine. En 1986, seulement 25 % des ménages montréalais étaient propriétaires alors qu'ailleurs au Québec cette proportion atteint 62 %.

Selon le maire Doré, cette aide à l'accès à la propriété pour les Montréalais constitue un facteur d'épargne et d'enrichissement. Pour ceux de la banlieue, en plus d'un crédit annuel de 1000 \$ de taxes, acheter à Montréal signifie aussi l'accès à des services et l'économie d'une deuxième voiture et d'interminables heures passées sur les ponts.

Dès le 15 janvier, les personnes intéressées à ce programme pourront se procurer les formulaires de demandes aux Bureaux Accès-Montréal.

Des groupes religieux rappellent la lutte à la pauvreté

Paul Cauchon

LES REPRÉSENTANTS de 28 000 religieux et religieuses du Québec constatent, un an après avoir remis au premier ministre Bourassa un mémoire sur l'appauvrissement dans la province, que la situation ne s'est pas améliorée.

« Le gouvernement doit favoriser en toute priorité les groupes populaires qui aident les pauvres, en leur accordant un financement adéquat », déclare Roch Bourbonnais, frère de

l'Instruction chrétienne. Un propos auquel fait écho celui de sœur Clémence Laurin, de la Congrégation du Saint-Coeur-de-Jésus : « Le bénévolat est exploité par le gouvernement ».

La Conférence religieuse canadienne section Québec, qui représente 140 congrégations différentes, avait présenté en décembre dernier un mémoire identifiant les grands axes de pauvreté, et elle dévoilait hier un bilan des actions gouvernementales un an plus tard.

Les religieux et les religieuses du Québec constatent que les recom-

mandations du mémoire « n'ont nullement influencé les politiques gouvernementales ».

La conférence est particulièrement sensible à ces questions, puisque les congrégations religieuses sont submergées de demandes provenant des citoyens qui s'appauvrissent en nombre grandissant : itinérants, jeunes, immigrants, femmes monoparentales, etc.

En ce qui concerne la sécurité du revenu, la Conférence stigmatise la loi 37 sur l'aide sociale, signalant que des milliers de jeunes sont exclus d'un droit à un revenu minimum, ce

qui augmente le nombre d'itinérants. Les coupures injustifiées à la suite du zèle des agents d'enquête se multiplieraient, les femmes chefs de famille ne peuvent être autonomes si on ne leur donne pas de revenus adaptés à leurs besoins, l'appauvrissement gagne du terrain dans plusieurs régions éloignées et dans certains îlots des grandes villes.

De plus, « on attend toujours la politique d'habitation promise en 1986, et 1989 est l'année où il s'est bâti le moins de logements sociaux », ajoute-t-on.

Levée du moratoire sur le dézonage agricole à Laval

Dorénavant, le processus de modification sera plus « transparent »

Bernard Descôteaux

LE MORATOIRE imposé en juin sur le « dézonage de terres agricoles à Laval sera levé aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture en même temps qu'il mettra en place un processus de révision des zones agricoles plus transparent.

Le ministre, Michel Pagé, fera ce matin à l'Assemblée nationale une déclaration ministérielle en ce sens, a-t-on indiqué hier à la suite de la publication de recommandations d'un comité d'étude sur le sujet.

Pour l'essentiel, le ministre suivra les recommandations du comité, a-t-on précisé. Ce sont les suivantes :

■ levée immédiate du moratoire, y compris à Laval où le dézonage massif proposé par la Commission de protection du territoire agricole (38 % des terres zonées vertes passent à la zone blanche) a amené le gouvernement à ordonner le moratoire;

■ mise en place d'un processus ouvert de révision des zones agricoles permettant au public d'intervenir. Ce processus s'appliquera dans toutes les 61 municipalités régionales où les

nouvelles frontières des zones agricoles n'ont pas fait l'objet d'un décret gouvernemental les approuvant;

■ réaffirmation de la volonté gouvernementale de ne pas susciter la spéculation foncière dans les zones agricoles par l'adoption de diverses mesures de nature fiscale.

Le comité d'étude, qui était présidé par le juriste Jules Brière, ne s'est pas attardé aux accusations relatives à des conflits d'intérêts soulevés le printemps dernier et mettant en cause des militants libéraux, dont l'ex-trésorier du Parti libéral, Tommy D'Errico.

Le mandat du comité d'étude ne l'autorisait pas à se pencher sur ces cas soulevés par les journaux et l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale, a noté hier M. Brière, qui a dit n'avoir pas senti le besoin de faire des recommandations susceptibles de resserrer les règles à cet égard. Des dispositions bien connues se retrouvent déjà dans diverses lois, a-t-il fait valoir, ajoutant que si quelqu'un a été témoin d'infractions, il doit alors les dénoncer.

Au-delà de ces questions de conflits d'intérêts, le principal problème qu'a vu le comité dans le processus

de révision des zones agricoles est un manque de transparence. Ce processus se déroulait en vase clos. La seule information donnée au public était la publication d'un décret dans la Gazette officielle.

Les corrections à apporter au système sont simples, croit le comité qui suggère que dorénavant la CPTA et la MRC concernée publient dans les journaux locaux une carte illustrant la nouvelle zone agricole proposée et les changements d'affectations de sol. Trente jours plus tard, une assemblée publique serait tenue pour permettre à quiconque le veut de faire des représentations.

À la suite de cette assemblée, la CPTA et la MRC réviseraient leur projet pour tenir compte des représentations faites. On devrait alors indiquer avec justification, dans un rapport au gouvernement, le sort réservé aux suggestions faites par le public. Dans la mesure où le gouvernement sera satisfait, un décret approuvera la nouvelle zone agricole.

Un tel processus s'il avait existé

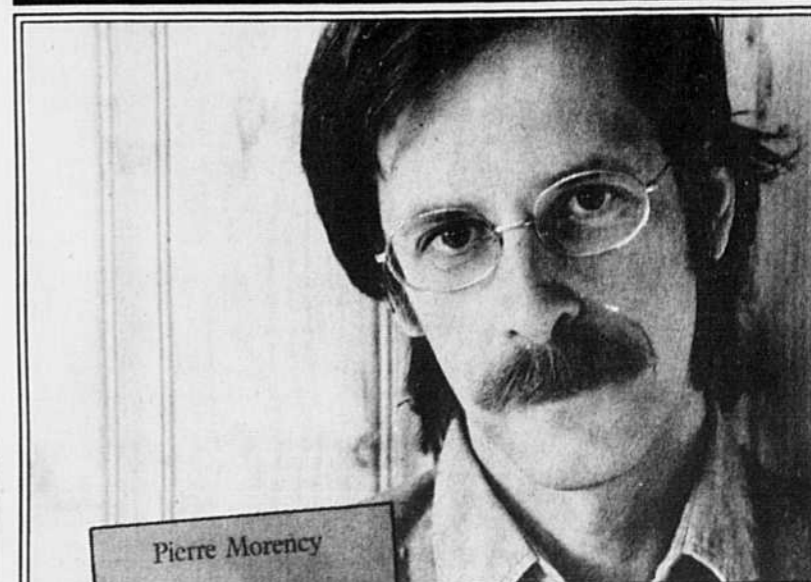
aurait évité probablement le débat survenu autour du dézonage massif à Laval, croit M. Brière qui souligne toutefois qu'il ne faut pas conclure qu'il n'y aurait pas eu de problème de spéculation foncière.

Le comité qui s'est penché sur le problème de la spéculation n'a pas voulu faire une étude approfondie de la question, jugeant qu'au-delà de cas de spéculation particuliers, il s'agit d'une question d'une grande complexité qu'on retrouve chaque fois qu'il s'agit de zonage, note M. Brière tout en soulignant que la spéculation n'est pas interdite par les lois.

La première mesure à prendre, estime le comité, est d'indiquer clairement que les nouvelles zones agricoles qui seront adoptées auront un caractère permanent. Ce sera un signal aux spéculateurs qui n'espèrent pas une prochaine révision des zones agricoles. Une deuxième mesure consiste à mettre en place une politique de remembrement et d'exploitation des terres en friche. À cet égard, une révision des mesures fis-

cales devrait être adoptée pour décourager les attentes spéculatives. Notamment, une surtaxe sur les terres non cultivées devrait être instituée, suggère-t-on.

PIERRE MORENCY



Venez rencontrer **Pierre Morency** à l'occasion de la parution récente de « L'oeil américain ». Une histoire d'amour entre un écrivain et la nature de son pays. Le samedi 16 décembre, de 14 à 16 heures.

LIBRAIRIE LE FURETEUR 615, AV. VICTORIA SAINT-LAMBERT (514) 465-5597

choix accueil emballages-cadeau

LIBRAIRIE HERMÈS

1120, av. Laurier ouest outremont, montréal H2V 2L4 tél.: 274-3669

De 9h à 23h50 362 jours par année. Venez regarder avec nous APOSTROPHE le dimanche à 15h et à 20h

Le goût de la fête!

Pour les amateurs gourmands... Anjou-Québec vous offre cette année pour les Fêtes:

du FOIE GRAS DE CANARD ENTIER en verrine de 175 gr. et 320 gr. Un produit de haute qualité préparé par notre chef.

Caviar russe «Malossol» Truffes fraîches du Périgord Bûches de Noël inédites Véritable boudin blanc de Noël aux truffes, à l'orange et aux foies gras

Anjou QUÉBEC fondé en 1953 1025 rue Laurier ouest 272-4065 ou 272-4086 Notre qualité fait notre renommée

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt. H2Y 3S6
NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE 286-1200

99 Visite Libre

BAIE D'URFÉ - 54, LAKEVIEW DR.
Collage complètement rénové, 3 c.c., garage, foyer, deck, 18.000 pi.c.a.

101 Propriétés à vendre
AUBAINE - 17 599, GOUIN-OUEST: Grand split, piscine creusée, air climatisé central, etc.

105 Propriétés à louer
BORD LA DEUX MONTAGNES: St-Placide. Belle canadienne, magnifique terrain. Sports hiver/été.

121 Condos à louer

LAURENTIDES, ST-SAUVEUR
Condo luxueux, 2 c.c., 2 s/b., bain tourbillon, foyer, meublé.

122 Condos à vendre

LAC BROME KNOWLTON
SPECIAL VENTE RAPIDE
Condo, foyer, 2 chambres, lac, marina, tennis, golf, près pente ski.

125 Chalets à louer
A ST-ADOLPHE: 2 c.c., neuf, meublé, chauffé, éclairé, dénégé, foyer. Déc. à partir 2.500\$.

145 Terres, fermes à vendre

ST-JANVIER - MIRABEL
Pour un investissement à long terme. Terre de 60 arpents, entourée de 3 golfes.

149 Terrains à vendre
A LAVAL
Terrains, bungalow + duplex, avec services.

160 App. et logs à louer

SOUS-LOCATION: Très grand 4/5, rue Ridgewood. Vue montagne, très propre.

167 A louer hors-études
CANCUN SUNSHINE, luxueux app. villa, bord de mer, 3 c.c., 2 s/b., bain, grand confort.

169 Chambres et pensions à louer
OUTREMONT, jolie ch.-studio, meublé, usage cuisine. Frigo, liti. inclus.

251 Bureaux à louer
A MTL-NORD: Neuf, climat., chauffé, stat. concierge, 300 pi.c.a., près centre d'affaires.

283 Commerces à vendre

BAR-SALON, permis complet, capacité 200 personnes et plus, logement 4 1/2 inclus.

BILLARD avec arcade situé à Valleyfield, bon prix, demandez Denis ou Claude.

BOUTIQUE, importation pour dames, Place Bonaventure, ventes annuelles.

COMMERCE DE FRUITS & LÉGUMES
Charcuterie - Boulangerie - Fromage

COMPTOIR DE NETTOYAGE
Rue Masson, à Rosemont

HÔTELS
MONTREAL, 2 NOUVEAUX HÔTELS
31 chambres et 14 chambres.

MARCHE D'ALIMENTATION
Riche-lieu, Région Lanaudière, avec sans blés.

RESTAURANT/BAR (biabob)
Boul. St-Laurent, Faut vendre!

SALON DE BRONZAGE en opération depuis 3 ans, clientèle établie.

363 Mobiliers de bureau, accessoires
PHOTOCOPIEUR «RICOH» Modèle FT 2070 neuf, cabinet assorti.

REPRODUCTION QUÉBÉCOISE: Pin, mercier, pointe diamant, bureau 6 X 3.

365 Équip. de commerce
TABLES D'EXERCICE Super Forme, 1 1/2 an d'usage, comme neufs.

371 Ordinateurs
AT VCA: Carte minituer, disques durs 40 MB, 1.995\$ neuf.

BON ORDINATEUR IBM PC
1 an de garantie, S.V.P. Appelez: 333-8240

COMMODORE 64: Ecran couleur, modèle 1702, imprimante MPS 801.

COMPATIBLE AT Turbo, 1 mag de Ram, 2 lecteurs, clavier, écran.

MACINTOSH - extension de mémoire - SIMM low profile - 1 meg - 100 NS.

MONTREAL-NORD SPECIAL DECEMBRE
Souris MO-G7 gratuit avec chaque système complet.

INFORMATIQUE ARCHIMÈDE
4327, Charlevoix, 329-0371

375 Instruments de musique
PETIT PIANO à QUEUE: Knabe. En très bon état.

385 Lingerie, Fourrures
MANTEAU VISON pour homme, taille 42, black diamond, neuf.

VÊTEMENTS DE QUALITÉ
Pour toute la famille, s'économisez, 5 autres lignes, fourrures, articles de mode.

ACHAT à prix élevé. Achetons gravures (cart, tableaux anciens, bijoux, or, argent, lapis, talismans, statues bronzes et marbre).

IMPECABLE: Ensemble salle à dîner, style Tudor, en cœur de foyer sculpté.

394 Collections, Monnaie, Timbres
PEAU DE SERPENT
14 pieds de long, bien tannée.

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR

REPRÉSENTANT(E)S

Pour une promotion temporaire sur les campus universitaires

CONDITIONS: Début janvier 1990

Horaires flexibles • environ 8 \$/heure et plus

EXIGENCES: Personnes autonomes et enjouées

CAMPUS: Montréal • Québec • Ottawa • Hull

Communiquer avec Claude Moreaux (514) 844-3361 (jour)

407 Offres d'emploi

392 Artisanat

ARTISANAT Pour cadeaux de Noël. Murales, miroirs, couronnes de sapin.

395 Oeuvres d'art
FELIX LECLERC • Chénoua Dans La Mémoire Longtemps 3 disques.

396 Lavage, nettoyage
SERVICE D'ENT. MALO ENR. Lavage de vitres (hauteur), murs, spécial tapis.

397 Peintres, peinture
PEINTURE ET PLANCHER
Estimation gratuite. 1%: 150 \$, 2%: 250 \$, 3%: 325 \$, 4%: 400 \$.

398 Santé
MASSAGE SUÉDOIS par praticienne en massothérapie.

399 Occasions d'affaires
FINANCEMENT OU LOCATION
• Ordinateur
• Équipement de bureau
• Machinerie lourde

A BON PRIX ALCO 287-1655

400 Divers
COLLECTIONNEUR DE VIN. Ch. Petrus, Ch. d'Yquem, Ch. Mouton.

401 Emplois demandés
SECRETARIE Poste temporaire (janvier, février, mars), 5 après-midi/semaine.

402 Cours
ANGLAIS COURS PRIVÉS. Professeur diplômé, immersion, 45\$ pour 2 heures.

403 Déménagement
A BAS PRIX! Appelez PIERRE. Déménagement en tous genres.

404 Services financiers
CAPITAL DE RISQUE Financement déductible, 1e et 2e hypo.

405 Offres de services
PLEXIPROF ENR Services d'entretien ménager, professionnels adaptés à vos besoins.

406 Automobiles à vendre
BMW 225i Convertible, 1988, Hard Top + 4 pneus d'hiver.

407 Automobiles à vendre
CELEBRITY '89, familiale, bien équipée, 29 000 km.

408 Automobiles à vendre
CHEVETTE '83, man., AM/FM cassette, 4 pneus neufs.

409 Automobiles à vendre
COLT 200 GT: 16V, Turbo 1989, 200 000 km.

410 Automobiles à vendre
FIREBIRD 1986 Toute équipée, 54 000 km. Faut voir!

411 Automobiles à vendre
LINCOLN TOWN CARS 85-88 Commerce 9 995 \$.

412 Automobiles à vendre
MERCEDES 560 SL 1988: Impeccable, 28 000 km.

413 Automobiles à vendre
MERCEDES SE 300 88: Bleu-noir, 15 000 km.

414 Automobiles à vendre
MUSTANG GT 1987 Décapotable, 28 000 km.

415 Automobiles à vendre
OLDSMOBILE TORONADO 88: Nouveau modèle, injection 3.8.

416 Automobiles à vendre
PEUGEOT 505, STI 85, 85 000 km, impeccable, balance de garantie.

417 Automobiles à vendre
PEUGEOT 505 SR 1981, en bonne condition, tout équipé.

418 Automobiles à vendre
PONY '87, 48 000 km, aut., très bonne condition.

419 Automobiles à vendre
TOWN CAR 88/89, SIGNATURE, commerce à 23 500 \$.

420 Automobiles à vendre
JETTA '87, diesel, charcoal, 60 mi. gallon, 5 vit., 4 portes.

421 Automobiles à vendre
JETTA '87, 70 000 km, 4 portes, 5 vit., (4) radials à saisons neufs.

422 Automobiles à vendre
POTVIN, Père OSWALD à la Trappe d'Oka, est décédé subitement le 12 décembre 1989.

423 Automobiles à vendre
RAJOTTE, Père ALPHONSE O.M.I. (1899 - 1989)
Rajotte Père Alphonse Oblat de Marie Immaculée.

424 Automobiles à vendre
RECHERCHE S.A. ENR., dépiçage, solvabilité et enquête civil.

425 Automobiles à vendre
TRADUCTION, révision, correction d'épreuve, transcription, traitement de textes.

426 Automobiles à vendre
BMW 225i Convertible, 1988, Hard Top + 4 pneus d'hiver.

427 Automobiles à vendre
BMW 320i 1978, aut., 115 000 km, freins, suspension, silencieux neufs.

428 Automobiles à vendre
JETTA '87, 70 000 km, 4 portes, 5 vit., (4) radials à saisons neufs.

429 Automobiles à vendre
POTVIN, Père OSWALD à la Trappe d'Oka, est décédé subitement le 12 décembre 1989.

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR

REPRÉSENTANT(E)S

Pour une promotion temporaire sur les campus universitaires

CONDITIONS: Début janvier 1990

Horaires flexibles • environ 8 \$/heure et plus

EXIGENCES: Personnes autonomes et enjouées

CAMPUS: Montréal • Québec • Ottawa • Hull

Communiquer avec Claude Moreaux (514) 844-3361 (jour)

407 Offres d'emploi

392 Artisanat

ARTISANAT Pour cadeaux de Noël. Murales, miroirs, couronnes de sapin.

395 Oeuvres d'art
FELIX LECLERC • Chénoua Dans La Mémoire Longtemps 3 disques.

396 Lavage, nettoyage
SERVICE D'ENT. MALO ENR. Lavage de vitres (hauteur), murs, spécial tapis.

397 Peintres, peinture
PEINTURE ET PLANCHER
Estimation gratuite. 1%: 150 \$, 2%: 250 \$, 3%: 325 \$, 4%: 400 \$.

398 Santé
MASSAGE SUÉDOIS par praticienne en massothérapie.

399 Occasions d'affaires
FINANCEMENT OU LOCATION
• Ordinateur
• Équipement de bureau
• Machinerie lourde

A BON PRIX ALCO 287-1655

400 Divers
COLLECTIONNEUR DE VIN. Ch. Petrus, Ch. d'Yquem, Ch. Mouton.

401 Emplois demandés
SECRETARIE Poste temporaire (janvier, février, mars), 5 après-midi/semaine.

402 Cours
ANGLAIS COURS PRIVÉS. Professeur diplômé, immersion, 45\$ pour 2 heures.

403 Déménagement
A BAS PRIX! Appelez PIERRE. Déménagement en tous genres.

404 Services financiers
CAPITAL DE RISQUE Financement déductible, 1e et 2e hypo.

405 Offres de services
PLEXIPROF ENR Services d'entretien ménager, professionnels adaptés à vos besoins.

406 Automobiles à vendre
BMW 225i Convertible, 1988, Hard Top + 4 pneus d'hiver.

407 Automobiles à vendre
CELEBRITY '89, familiale, bien équipée, 29 000 km.

408 Automobiles à vendre
CHEVETTE '83, man., AM/FM cassette, 4 pneus neufs.

409 Automobiles à vendre
COLT 200 GT: 16V, Turbo 1989, 200 000 km.

410 Automobiles à vendre
FIREBIRD 1986 Toute équipée, 54 000 km. Faut voir!

411 Automobiles à vendre
LINCOLN TOWN CARS 85-88 Commerce 9 995 \$.

412 Automobiles à vendre
MERCEDES 560 SL 1988: Impeccable, 28 000 km.

413 Automobiles à vendre
MERCEDES SE 300 88: Bleu-noir, 15 000 km.

414 Automobiles à vendre
MUSTANG GT 1987 Décapotable, 28 000 km.

415 Automobiles à vendre
OLDSMOBILE TORONADO 88: Nouveau modèle, injection 3.8.

416 Automobiles à vendre
PEUGEOT 505, STI 85, 85 000 km, impeccable, balance de garantie.

417 Automobiles à vendre
PEUGEOT 505 SR 1981, en bonne condition, tout équipé.

418 Automobiles à vendre
PONY '87, 48 000 km, aut., très bonne condition.

419 Automobiles à vendre
TOWN CAR 88/89, SIGNATURE, commerce à 23 500 \$.

420 Automobiles à vendre
JETTA '87, diesel, charcoal, 60 mi. gallon, 5 vit., 4 portes.

421 Automobiles à vendre
JETTA '87, 70 000 km, 4 portes, 5 vit., (4) radials à saisons neufs.

422 Automobiles à vendre
POTVIN, Père OSWALD à la Trappe d'Oka, est décédé subitement le 12 décembre 1989.

423 Automobiles à vendre
RAJOTTE, Père ALPHONSE O.M.I. (1899 - 1989)
Rajotte Père Alphonse Oblat de Marie Immaculée.

424 Automobiles à vendre
RECHERCHE S.A. ENR., dépiçage, solvabilité et enquête civil.

425 Automobiles à vendre
TRADUCTION, révision, correction d'épreuve, transcription, traitement de textes.

426 Automobiles à vendre
BMW 225i Convertible, 1988, Hard Top + 4 pneus d'hiver.

427 Automobiles à vendre
BMW 320i 1978, aut., 115 000 km, freins, suspension, silencieux neufs.

428 Automobiles à vendre
JETTA '87, 70 000 km, 4 portes, 5 vit., (4) radials à saisons neufs.

429 Automobiles à vendre
POTVIN, Père OSWALD à la Trappe d'Oka, est décédé subitement le 12 décembre 1989.

695 Automobiles à vendre

RELAXEZ EN PORSCHE

TURBO 86 (22 000 km)

VALEUR À NEUF 125 000,00 \$

621-8496

VENTE RAPIDE

18-12-89

695 Automobiles à vendre

CELEBRITY '89, familiale, bien équipée, 29 000 km.

CHEVETTE '83, man., AM/FM cassette, 4 pneus neufs.

COLT 200 GT: 16V, Turbo 1989, 200 000 km.

FIREBIRD 1986 Toute équipée, 54 000 km.

LINCOLN TOWN CARS 85-88 Commerce 9 995 \$.

MERCEDES 560 SL 1988: Impeccable, 28 000 km.

MERCEDES SE 300 88: Bleu-noir, 15 000 km.

MUSTANG GT 1987 Décapotable, 28 000 km.

OLDSMOBILE TORONADO 88: Nouveau modèle.

PEUGEOT 505, STI 85, 85 000 km, impeccable.

PEUGEOT 505 SR 1981, en bonne condition.

PONY '87, 48 000 km, aut., très bonne condition.

TOWN CAR 88/89, SIGNATURE, commerce à 23 500 \$.

JETTA '87, 70 000 km, 4 portes, 5 vit., (4) radials à saisons neufs.

POTVIN, Père OSWALD à la Trappe d'Oka, est décédé subitement le 12 décembre 1989.

RAJOTTE, Père ALPHONSE O.M.I. (1899 - 1989)
Rajotte Père Alphonse Oblat de Marie Immaculée.

RECHERCHE S.A. ENR., dépiçage, solvabilité et enquête civil.

TRADUCTION, révision, correction d'épreuve, transcription, traitement de textes.

BMW 225i Convertible, 1988, Hard Top + 4 pneus d'hiver.

BMW 320i 1978, aut., 115 000 km, freins, suspension, silencieux neufs.

JETTA '87, 70 000 km, 4 portes, 5 vit., (4) radials à saisons neufs.

POTVIN, Père OSWALD à la Trappe d'Oka, est décédé subitement le 12 décembre 1989.

RAJOTTE, Père ALPHONSE O.M.I. (1899 - 1989)
Rajotte Père Alphonse Oblat de Marie Immaculée.

RECHERCHE S.A. ENR., dépiçage, solvabilité et enquête civil.

TRADUCTION, révision, correction d'épreuve, transcription, traitement de textes.

BMW 225i Convertible, 1988, Hard Top + 4 pneus d'hiver.

BMW 320i 1978, aut., 115 000 km, freins, suspension, silencieux neufs.

JETTA '87, 70 000 km, 4 portes, 5 vit., (4) radials à saisons neufs.

POTVIN, Père OSWALD à la Trappe d'Oka, est décédé subitement le 12 décembre 1989.

RAJOTTE, Père ALPHONSE O.M.I. (1899 - 1989)
Rajotte Père Alphonse Oblat de Marie Immaculée.

RECHERCHE S.A. ENR., dépiçage, solvabilité et enquête civil.

TRADUCTION, révision, correction d'épreuve, transcription, traitement de textes.

BMW 225i Convertible, 1988, Hard Top + 4 pneus d'hiver.

BMW 320i 1978, aut., 115 000 km, freins, suspension, silencieux neufs.

JETTA '87, 70 000 km, 4 portes, 5 vit., (4) radials à saisons neufs.

POTVIN, Père OSWALD à la Trappe d'Oka, est décédé subitement le 12 décembre 1989.

RAJOTTE, Père ALPHONSE O.M.I. (1899 - 1989)
Rajotte Père Alphonse Oblat de Marie Immaculée.

RECHERCHE S.A. ENR., dépiçage, solvabilité et enquête civil.

TRADUCTION, révision, correction d'épreuve, transcription, traitement de textes.

BMW 225i Convertible, 1988, Hard Top + 4 pneus d'hiver.

BMW 320i 1978, aut., 115 000 km, freins, suspension, silencieux neufs.

JETTA '87, 70 000 km, 4 portes, 5 vit., (4) radials à saisons neufs.

POTVIN, Père OSWALD à la Trappe d'Oka, est décédé subitement le 12 décembre 1989.

RAJOTTE, Père ALPHONSE O.M.I. (1899 - 1989)
Rajotte Père Alphonse Oblat de Marie Immaculée.

RECHERCHE S.A. ENR., dépiçage, solvabilité et enquête civil.

TRADUCTION, révision, correction d'épreuve, transcription, traitement de textes.

695 Automobiles à vendre

PORSCHE

TARGA 1984

(47 000 km.)

couleur bourgogne.

386-1970

18-12-89

695 Automobiles à vendre

CELEBRITY '89, familiale, bien équipée, 29 000 km.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Inquiétudes

BERLIN-EST (Reuter) — Le gouvernement est-allemand s'est déclaré hier inquiet quant aux risques de violences visant les communistes, citant en exemple un groupe d'individu qui ont passé à tabac une personne à Dresde parce qu'elle était membre de la formation au pouvoir. Cette semaine, l'Église et des mouvements réformistes avaient déjà lancé des appels au calme afin que la révolution tranquille que vit la RDA depuis octobre continue à être exempte de violences. Le ministre de l'Intérieur a déclaré dans un communiqué qu'un homme avait été tiré hors de sa voiture à Dresde et roué de coups par une cinquantaine de personnes. Une personne est intervenue à temps pour éviter que la foule ne le lynche, ajoute le ministre, cité par l'agence est-allemande ADN.

Soutien pour Havel

PRAGUE (Reuter) — Le primat de l'Église catholique tchécoslovaque, Mgr Frantisek Tomasek, a apporté hier son soutien à une candidature du dramaturge Vaclav Havel à la présidence de la république. « Je voterai pour Vaclav Havel, un combattant de la justice et de la vérité, (...) », a déclaré le cardinal Tomasek dans un message lu à la radio qui constitue une prise de position de poids en faveur du chef de file de l'opposition. Plus tôt dans la journée, le Parti communiste et le Forum civique, qui regroupent les mouvements d'opposition, avaient annoncé dans un communiqué commun qu'ils s'étaient mis d'accord pour que le nouveau président soit élu par le Parlement et non au suffrage universel.

Vengeance

VARSOVIE (Reuter) — Un scientifique polonais a été retrouvé mort près de Moscou avec sur lui un message disant : « Pour Lénine à Cracovie », ville de Pologne où une statue du fondateur de l'État soviétique a été brûlée, rapporte un journal polonais. Le quotidien *Express Wiczojny* écrit que le corps de Jerzy P., lardé de six coups de couteau, a été découvert lundi dans son appartement de Dubna, dans les environs de Moscou. Des jeunes manifestants nationalistes ont tenté à trois reprises ces dernières semaines d'abattre la statue de Lénine à Nowa Huta, faubourg industriel de Cracovie, y mettant le feu et affrontant des policiers. La statue a ensuite été enlevée par les autorités.

Départ des Comores

MORONI (AFP) — Une demi-douzaine de mercenaires, accompagnés de femmes et d'enfants, ont quitté les Comores hier soir, à bord d'un vol Air France à destination de Paris, a constaté sur place un correspondant de l'AFP. De sources diplomatiques, on indiquait que 23 personnes au total, dont l'épouse et les deux enfants comoriens de Bob Denard, le chef de nationalité française des mercenaires qui contrôle les îles depuis le mois dernier, ont quitté l'archipel à la suite des pressions exercées par Paris et Pretoria. Le départ du colonel Denard et des autres mercenaires est considéré, à Moroni, comme imminent.

Le pape menacé

BEYROUTH (AFP) — Un groupe clandestin, l'Organisation de la défense des opprimés, a menacé de mort hier le pape Jean-Paul II et demandé au nonce apostolique au Liban, Mgr Pablo Puente, de quitter le pays au plus vite.

L'ÉCOLE JEAN-DE-LA-MENNAIS est à la recherche d'un **ENSEIGNANT EN MATHÉMATIQUE** (3e secondaire, temps partiel)

BESOIN IMMÉDIAT

659-7657

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272



Le secrétaire d'État américain James Baker discute avec son homologue canadien Joe Clark, à Bruxelles.

Désarmement conventionnel

L'OTAN et le Pacte de Varsovie déposent leurs projets de traité

VIENNE (AFP) — Les sept membres du pacte de Varsovie et les seize pays de l'OTAN ont présenté hier à Vienne leur projet respectif de traité sur le désarmement conventionnel en Europe (CFE), renforçant ainsi les chances pour la conclusion d'un premier accord en 1990.

Par ailleurs, à Bruxelles, confirmant de manière éclatante et symbolique la fin de la guerre froide, l'OTAN a annoncé que le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze rendrait une visite sans précédent au siège de l'Alliance atlantique au début de la semaine prochaine.

Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN réunis jeudi pour leur Conseil semestriel de l'Atlantique-Nord ont décidé de répondre positivement à une demande de M. Chevardnadze, selon un porte-parole de l'OTAN.

Les Alliés ont par ailleurs débattu de la réponse que devait donner l'OTAN aux bouleversements à l'Est. Dans ce contexte, ils ont discuté des propositions américaines de renforcer la dimension politique de l'Alliance et de forger des liens nouveaux entre les États-Unis et la CEE.

Les deux textes déposés à Vienne traduisent dans un langage juridique

les diverses propositions faites par l'Est et l'Ouest depuis l'ouverture des négociations le 9 mars dernier et leur présentation revêt surtout un caractère symbolique.

Ils contiennent cependant une véritable nouveauté en droit international concernant la responsabilité nationale et collective des signataires. Les deux projets ne parlent ni de l'OTAN ni du pacte de Varsovie mais de groupes d'États. Ils règlent la responsabilité nationale des États signataires, la responsabilité au sein de chaque groupe d'États et la responsabilité envers l'ensemble des 23 pays concernés par les CFE.

Les deux textes présentent un certain nombre de blancs qui seront comblés ultérieurement.

Pour l'ambassadeur soviétique, M. Oleg Grinevski, il s'agit d'une « nouvelle étape dans le processus des négociations de Vienne ».

Au même moment parvenait à Vienne la nouvelle de Bruxelles que les seize ministres des Affaires étrangères de l'OTAN étaient parvenus à surmonter le problème qui bloquait le dépôt du projet occidental depuis l'ouverture de la quatrième session des CFE, le 9 novembre.

Il s'agissait d'un différend entre deux partenaires de l'OTAN, la Grèce et la Turquie, concernant l'in-

clusion ou non du port turc de Mer-sin, face à Chypre, dans la zone d'application du futur traité.

Le projet des pays de l'Est comporte 23 articles portant essentiellement sur les plafonds des six catégories d'armes concernées et les diverses mesures de stabilisation destinées, par une plus grande transparence, à prévenir toute attaque surprise.

Ces plafonds définis par les pays de l'Est pour chacun de deux groupes d'États sont : 1 350 000 soldats, 4700 avions de combat, 1900 hélicoptères, 20 000 chars, 28 000 véhicules blindés de transports de troupes et 24 000 pièces d'artillerie. Les troupes stationnées à l'extérieur du territoire national seraient limitées à 300 000 ce qui représente pour l'URSS une réduction de moitié environ.

Les chiffres de l'OTAN sont 275 000 pour les troupes soviétiques et américaines stationnées en dehors du territoire national, 5700 avions, 1900 hélicoptères, 20 000 chars, 28 000 véhicules blindés de transports de troupes et 16 500 pièces d'artillerie.

La principale tâche qui attend les négociateurs reste les définitions, dont seule celle concernant les pièces d'artillerie a été adoptée par les deux côtés lors de la troisième session le 17 octobre.

Un million de Brésiliens fêtent Lula

RIO DE JANEIRO (Reuter) — Près d'un million de Brésiliens ont manifesté dans une atmosphère de carnaval, mercredi, leur soutien au candidat de gauche Luiz Inacio Lula da Silva. Une foule immense agita des drapeaux rouges et blancs frappés d'une étoile, symbole du Parti des travailleurs fondé par Lula il y a neuf ans.

D'après les derniers sondages, il n'y a plus qu'un point d'écart entre Lula et le candidat populiste de centre-droit Fernando Collor de Mello :

ce dernier est crédité de 43 % des voix et Lula de 42 %. Il y a une semaine, les sondages donnaient à Collor 12 points d'avance.

Lula a déclaré à la foule que les pauvres n'auraient plus à supporter le fardeau d'une dette extérieure de 109 milliards \$, qui est la plus importante des pays en développement. L'année dernière, le Brésil avait consacré 14 milliards \$ au service de sa dette.

Lula s'est engagé à suspendre tous les paiements s'il était élu. Il a, d'au-

tre part, promis de porter le salaire mensuel minimum de 40 à 400 \$. Depuis le mois d'avril, Collor était en tête des sondages, mais les analystes politiques croient aujourd'hui que Lula peut l'emporter, la campagne du candidat populiste marquant un net recul alors que l'écart entre les deux candidats va s'amenuisant.

Dimanche, 82 millions de Brésiliens sont appelés à se rendre aux urnes pour le deuxième tour des élections présidentielles. Il s'agit du premier scrutin libre en 29 ans.

Panama

Noriega président

PANAMA (AFP) — Le général Manuel Antonio Noriega sera nommé aujourd'hui « chef de gouvernement » du Panama, une fonction qui le conduira à assumer la totalité du pouvoir jusqu'à ce que prenne fin « l'agression américaine », a annoncé hier le vice-président Carlos Ozores après une réunion du Parlement.

Actuellement, le général Noriega n'est officiellement que le chef des forces armées.

« Devant cette situation anormale de guerre non déclarée de la part des États-Unis, il faut prendre une décision radicale », a déclaré M. Ozores, en faisant allusion au rôle que s'apprête à tenir « l'homme fort » du Panama.

Le Parlement devait se réunir aujourd'hui pour nommer le général Noriega mais M. Ozores a affirmé qu'en fait la décision avait « pratiquement déjà été prise ».

M. Ozores a indiqué que le général Noriega exercerait les fonctions de

chef de gouvernement pendant « une durée indéterminée, tant que durera l'agression américaine ».

Depuis mars 1988 les États-Unis ont pris une série de sanctions contre le Panama et ont appelé au renversement du général Noriega.

Le général Noriega, 52 ans, a réussi au cours des deux dernières années à mater deux tentatives de coup d'État et a destitué le président Eric Delvalle qui avait essayé de le relayer de ses fonctions.

De son côté, l'opposition a minimisé l'importance d'une désignation du général Noriega comme chef du gouvernement estimant qu'une telle décision ne « n'enlèverait, ni n'ajouterait rien à son pouvoir ».

Dans les milieux diplomatiques à Panama on estime que la nomination de Noriega pourrait entraîner un renforcement des pressions américaines mais pourrait également le mettre à l'abri d'éventuelles demandes d'extradition.

Mladenov hué par 40 000 Bulgares

SOFIA (Reuter) — Le nouveau numéro un bulgare Petar Mladenov a été hué hier soir par 40 000 personnes qui manifestaient devant le Parlement à Sofia pour réclamer notamment la démission collective des députés.

La foule protestait essentiellement contre la décision du Parlement de reporter au mois prochain l'ouverture d'un débat sur la suppression dans la constitution de l'article garantissant le rôle dirigeant du Parti communiste dans la société bulgare.

Mladenov a demandé à la foule d'être compréhensive, pour se voir opposer des slogans tels que « Démission » et « À bas le Parti communiste bulgare ». « Vous précipitez la Bulgarie dans un gouffre », a-t-il poursuivi par haut-parleur, sur les marches du Parlement, avec peu de chances d'être entendu d'une foule qui le conspuait.

Le Parlement avait voté plus tôt dans la journée en faveur d'une proposition du président de l'Assemblée nationale, Stanko Todorov, qui estimait que pour des raisons constitutionnelles, un débat sur le rôle dirigeant du PC ne pouvait avoir lieu avant janvier.

Mladenov est apparu sur les marches du Parlement alors que le philosophe Jelou Jelev et Konstantin Trentchev, dirigeant du syndicat indépendant bulgare, venaient en vain

de demander à la foule de se disperser. « Où est Mladenov, où est Mladenov? », avait demandé la foule, réclamant celui qui en novembre a écarté du pouvoir l'ex-numéro un Todor Jivkov.

Plusieurs centaines de policiers en uniforme avaient pris position autour du bâtiment du Parlement pour empêcher la foule d'approcher, mais ils ne sont pas intervenus et aucun acte de violence n'a été signalé.

Des manifestants ont scandé « Mafia! », « Démission! » ou encore « Sortez de là! » à l'adresse des députés et dirigeants présents au Parlement. Le PC bulgare, cherchant à retrouver la confiance de la population, avait annoncé officiellement mardi qu'il soumettrait hier au Parlement une proposition visant à mettre fin à son rôle dirigeant dans la société bulgare.

Le Parlement, qui devait aussi abolir la législation sur les activités anti-État et débattre de projets de loi sur le droit des citoyens à former des organisations et à manifester, est dominé par quelque 300 députés communistes.

Les sièges restant sont occupés par des représentants du Parti agraire et une vingtaine d'académiciens. Mladenov a déjà promis d'organiser l'an prochain des élections libres et d'engager des négociations avec l'opposition.

RFA

Réunification demandée

BERLIN-EST (AFP) — Le mouvement d'opposition est-allemand Démocratie maintenant a présenté hier à Berlin-Est un plan en trois étapes vers l'unité nationale allemande.

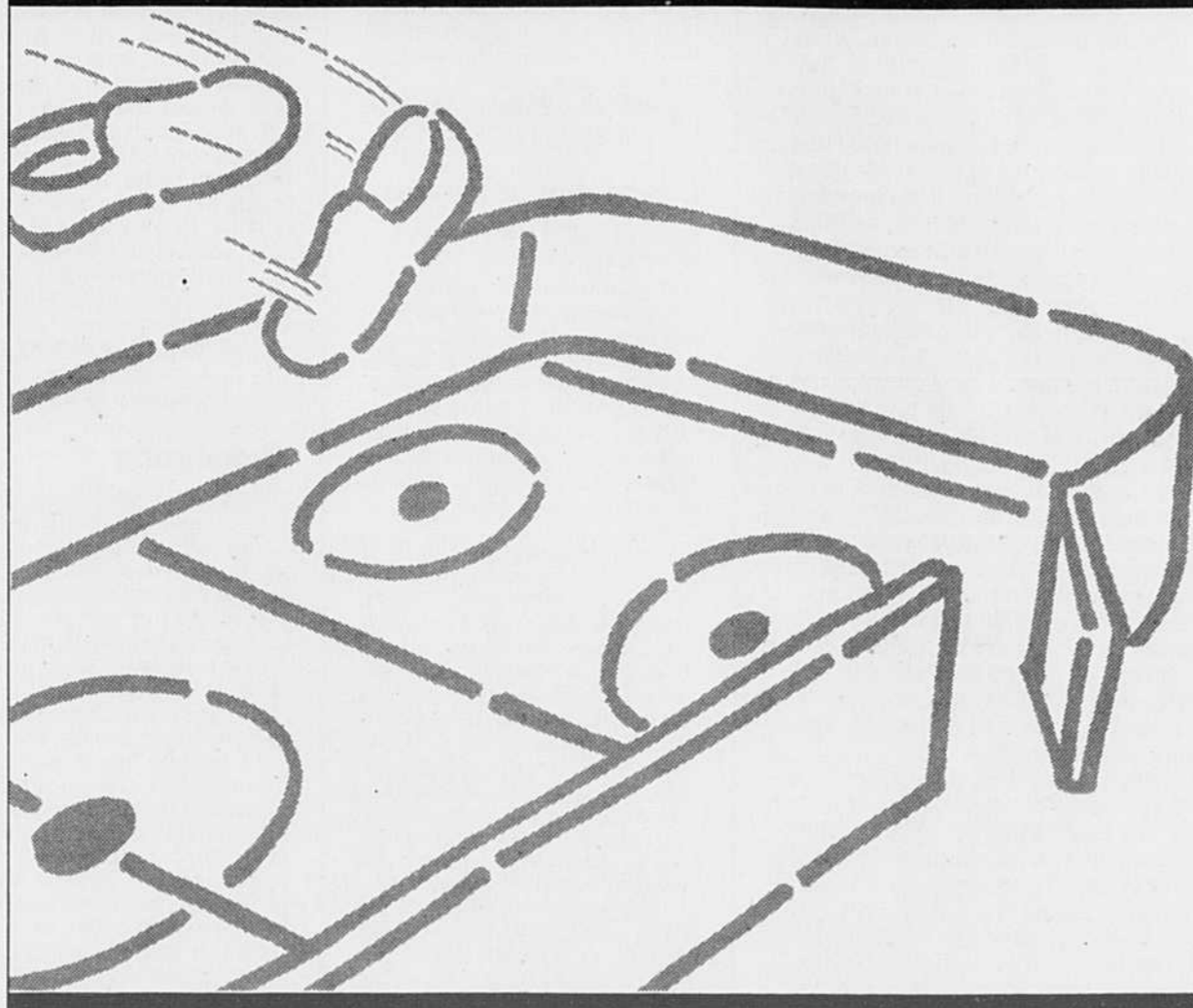
Le plan publié par Démocratie maintenant au cours d'une conférence de presse à Berlin-Est part du principe de l'inviolabilité des frontières héritées de la Seconde Guerre mondiale. Il estime que l'unité ne peut être que le résultat d'un long processus de rapprochement mutuel et de réformes sociales et politiques

dans les deux États allemands.

La première étape prévoit des élections libres en RDA, la restauration du découpage géographique de l'Allemagne de l'Est en cinq Länder (États régionaux), l'adoption d'une nouvelle constitution.

La deuxième étape prône la création d'une confédération des deux États allemands et la troisième étape prévoit un référendum sur l'unité politique de l'Allemagne au sein d'une Fédération des Länder allemands.

L'ÉDUCATION, ÇA NE S'IMPROVISE PAS!



Plus du tiers des enseignantes et des enseignants de cégep ne savent pas, à la mi-décembre, s'ils auront un emploi en janvier. Et si oui, lequel! Est-ce sérieux?

Ils ne savent pas quels cours on leur réserve. Ni pour quels étudiantes et étudiants. Est-ce sérieux?

Quelques-uns le sauront avant le congé de Noël. Les autres, après. Ils auront alors une semaine, peut-être deux, pour préparer leurs cours de tout un semestre. Est-ce sérieux?

Nous ne tolérerons plus cette précarité qui va à l'encontre de la qualité de l'enseignement. Sommes-nous sérieux? Oui.

Un message important des enseignantes et enseignants de cégep.

Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (CEQ)

CEQ

La nouvelle cause libérale

Pas de filibuster contre le projet de loi sur l'assurance-chômage

LE GROUPE libéral au Sénat repart en guerre ? L'entreprise doit être immédiatement récusée, une fois de plus. Pas besoin de grandes considérations pour s'opposer au « filibuster » auquel le chef du parti libéral, M. John Turner, vient de consentir. Pour demeurer haute, cette Chambre doit se contenter d'exécuter ses mandats avec intelligence et diligence.

À multiplier les tentatives de guérilla, la majorité libérale du Sénat porte sérieusement atteinte à la crédibilité d'une institution qui bat de l'aile, comme une oie sauvage à bout de force. Au moment où une partie du pays réclame le réexamen du Sénat, c'est fournir des munitions inespérées à ceux qui songent avant tout à l'abolition pure et simple de cette chambre.

C'est au sujet du projet de loi sur le réaménagement de l'assurance-chômage (projet C-21) qu'entend récidiver l'aile libérale du Sénat. Il aura fallu cinq longues semaines aux honorables sénateurs pour conclure à la nécessité de tenir des audiences à travers le pays sur ce projet de loi important et lourd de conséquences, ce que personne ne nie. Le prétexte de tourisme éducatif et culturel ne devrait plus être invoqué par des gens sérieux et cultivés. On nous l'a servi à l'été 1988 au sujet du libre-échange. Les préposés aux guichets de Via Rail attendent toujours que les sénateurs viennent réclamer les billets qui devaient les mener aux quatre coins du pays.

Durant une heure, lundi dernier, les législateurs de la « haute » ont jonglé avec les chiffres accumulés par leurs services. Y avait-il vraiment 253 groupes qui ont demandé à être entendus devant le Sénat ? Doit-on compter comme une seule requête les 19 lettres-formulaires expédiés par la Fédération des Dames d'Acadie du Nouveau-Brunswick ? Qu'en est-il des 19 demandes transmises par le Centre de lecture et d'écriture de Montréal ? Et on sort son boulier, et on dégage sa règle de calcul devant une telle avalanche de chiffres...

Toute cette comptabilité ne doit pas faire oublier une donnée : 202 groupes se sont présentés

devant le comité législatif qui, à la chambre basse, a eu comme mandat d'étudier le projet de loi C-21. Pas moins de 157 de ces témoignages avaient comme trait commun de s'opposer catégoriquement au projet de loi qui rétrécit des deux bouts la durée des prestations d'assurance-chômage.

Quels nouveaux arguments pourront bien se dégager de ces audiences « a mari usque ad mare » que les sénateurs libéraux entendent tenir d'ici Pâques ou la Trinité ? À la lumière de ce qui s'est passé durant la guerre du libre-échange, rien ne permet d'espérer l'éclair qui illuminera d'évidence et de vérité un gouvernement déjà ancré dans ses certitudes.

Au-delà de ces batailles de coqs du village, un fait doit être rappelé aux honorables sénateurs assurés de toucher leur chèque à la fin du mois. Tout « filibuster », toute guerre des tranchées dans cette affaire et à ce moment-ci aura une conséquence directe, immédiate et grave : cette manœuvre tardive pénalisera lourdement les nouveaux chômeurs des régions défavorisées et les jeunes femmes qui ont établi leur budget de maternité en tenant compte des dispositions plus généreuses de la nouvelle loi.

Il ne s'agit pas de verser dans le sentimentalisme de la veille de Noël. Les sénateurs de libérales allégeance et obédience doivent se rendre à l'évidence : leur entreprise de dernière heure n'a plus aucune chance de modifier le cours des événements. Tout au plus, aggravera-t-elle la situation des personnes qui ne peuvent pas compter sur le Père Noël pour remplacer les chèques d'assurance-chômage vainement espérés. Quand il y a le feu, il faut sonner l'alarme avant que la charpente ne soit écroulée !

En somme, les responsables de ce baroud d'honneur feraient mieux de prendre pépèrement leurs vacances de fin d'année. Le prestige de leur institution n'en sera pas diminué. Loin de là !

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Est-ce la fin de la perestroïka ?

Gorbatchev devra affronter une opposition grandissante

IL FALLAIT s'y attendre : à peine démarrée, la perestroïka de Mikhaïl Gorbatchev est maintenant en panne. Lors de sa dernière session, le Congrès soviétique a décidé d'écarter ou de retarder des réformes très importantes concernant la propriété privée, la libéralisation des prix et la décentralisation. L'ancien modèle de planification centralisée reste donc pratiquement intact et le plan quinquennal — le treizième — continuera aussi inefficacement que par le passé à orienter l'économie soviétique.

Est-ce la fin de la perestroïka ? La « pause » que le Congrès vient de décider fixe d'ores et déjà les limites des changements que le pouvoir peut tolérer. Mais il serait faux de croire que la position des parlementaires et du Parti communiste lui-même ne reflète pas, en partie du moins, celle de la population. La création des petites entreprises coopératives n'a-t-elle pas provoqué du mécontentement chez les consommateurs soviétiques, scandalisés de voir grimper les prix — non subventionnés bien entendu —, derrière lesquels ils imaginent des niveaux de profits intolérables ?

On pourrait conclure que ce recul représente une défaite pour Gorbatchev. En réalité, c'est peut-être la seule voie qu'il pouvait emprunter pour se maintenir au pouvoir. Il semble en effet que les bouleversements qui secouent les pays d'Europe de l'Est et les quelques républiques soviétiques en mal d'indépendance aient semé l'inquiétude dans les rangs du Parti et renforcé sensiblement le camp des conservateurs au Kremlin.

En rejetant le pluralisme politique — y est-il vraiment favorable ? — et en freinant la marche de la perestroïka, Gorbatchev s'assure de rester en selle... et de poursuivre la perestroïka, mais à un rythme plus lent.

Il était prévisible que les transformations en

Europe centrale allaient retarder les réformes en Union soviétique. Et on peut se demander si le décalage entre les économies est-européennes et celle de l'URSS n'ira pas en s'accroissant au fur et à mesure que les pays de l'Est s'intégreront à l'Ouest.

Une telle tendance ne pourrait que rendre encore plus périlleuse la tâche de Gorbatchev. Comment pourrait-il alors mettre en oeuvre sa perestroïka, alors que les réformes sont à peine amorcées et que le Congrès vient d'en retarder la poursuite ? Encore si les quelques changements déjà apportés avaient permis d'améliorer la situation économique ! Au contraire, l'appareil de production semble plus déréglé que jamais.

Le plan quinquennal présenté au dernier Congrès vise à donner une impulsion sans précédent à la production des biens de consommation dont la valeur devrait quadrupler d'ici le milieu des années 90. Comment une économie aussi centralisée que celle de l'Union soviétique pourra-t-elle atteindre un tel objectif ? Les changements à la pièce n'ont donné aucun résultat jusqu'à maintenant et ils resteront sans effet tant et aussi longtemps que les principes de la rentabilité économique n'auront pas remplacé le credo de la « collectivisation » et de la centralisation.

Mikhaïl Gorbatchev a reculé pour continuer à avancer, même au ralenti. Mais les conservateurs ont le vent dans les voiles et la conjoncture leur sera de plus en plus favorable.

En reportant les réformes économiques, Gorbatchev sauve la perestroïka, ou ce qu'il en reste. Mais à terme, il devra selon toute vraisemblance affronter une opposition grandissante à sa politique.

— ALBERT JUNEAU

Des fruits qui s'empoisonnent

Québec a assez tergiversé sur les heures d'ouverture, qu'il tranche

INCAPABLES d'arracher de Québec une décision claire et définitive, déjà aux prises avec des injonctions leur interdisant d'ouvrir le dimanche, les fruitières rouspètent, jusqu'aux portes du parlement. Elles aussi veulent faire commerce le premier jour de la semaine, au même titre que certains concurrents, installés dans des halles d'alimentation. Le ministre refuse de se rendre à cette requête, qui ne touche d'ailleurs qu'une partie d'un vaste problème, en train de pourrir.

Quatre ans et trois ministres plus tard, le gouvernement Bourassa, qui a le don de balayer les poussières sous le tapis, repart à zéro. Il renvoie tout le monde à la case départ, comme si de rien n'était. Pourtant, M. Daniel Johnson s'y est essayé, notamment à l'aide du comité du député Maurice Richard ; ce dernier a rencontré tous ceux qui avaient quelque intérêt en la matière. Faute de consensus, le député de Nicolet-Yamaska a proposé de réduire le nombre d'exemptions ou d'exceptions, et d'élargir quelque peu le commerce du dimanche.

Prenant acte que ce compromis ne satisfaisait personne, un deuxième ministre, M. Pierre Macdonald, s'attela à la tâche. À son tour, il suggère d'allonger les heures d'ouverture le soir, en semaine, et de permettre aux commerces d'alimentation d'ouvrir durant quelques heures le dimanche. Protestations, notamment des employés syndiqués des commerces en cause, hauts cris des fidèles au jour du Seigneur et des tenants de la qualité de vie. Le gouvernement n'est pas réputé pour trancher dans le vif. Il suit donc sa pente naturelle : il tergiverse, il remet au lendemain. D'autant que, à la veille des élections, l'opposition péquiste fait bataille en faveur du repos dominical.

Fort bien, croit-on. Aussitôt franchie l'épreuve électorale, investi d'un mandat incontestable, le gouvernement profitera sûrement du début de son second mandat pour régler le problème, une

fois pour toutes. Pourtant non. Voici un troisième ministre. À son tour, il veut faire le tour du jardin.

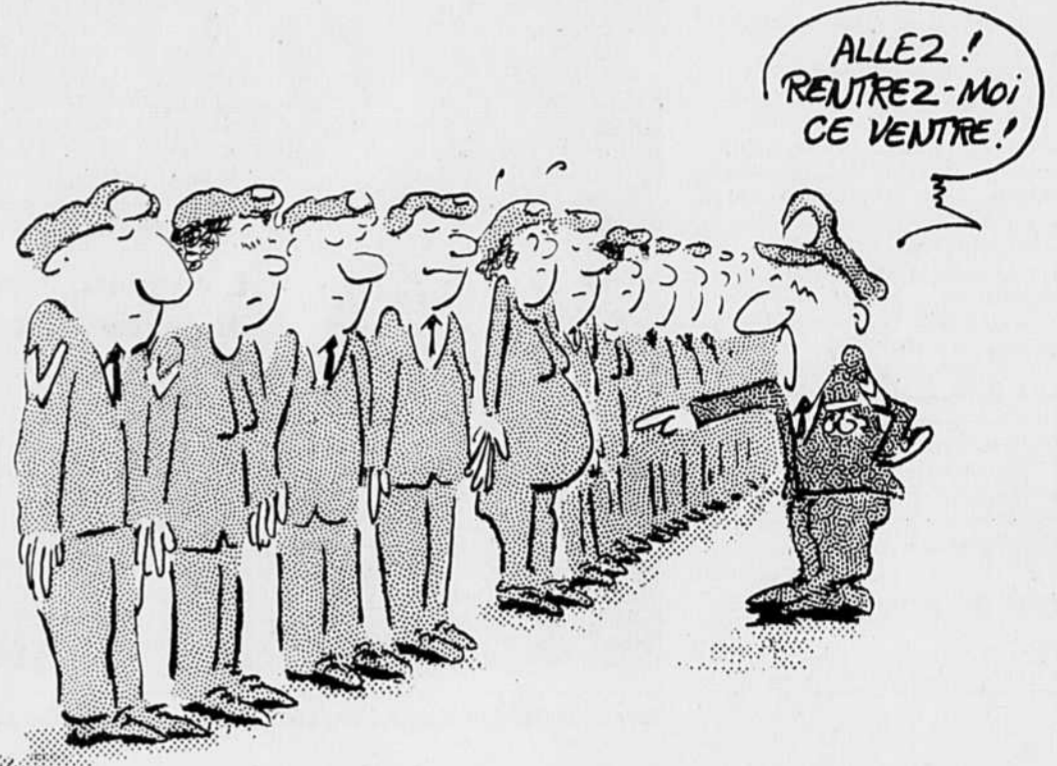
M. Gérard Tremblay pense-t-il que, de sa bonne volonté de néophyte, sortira un miraculeux consensus, comme par magie ? On dirait bien. Plutôt que de trancher dans le vif, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie lance une autre consultation, évidemment générale et en profondeur, axée sur les excellents principes suivants : équité entre les commerçants, besoins réels des consommateurs, qualité de vie. Cependant, de semblables exercices ont déjà fait ressortir que les mêmes principes ne recouvrent pas des réalités identiques : elles varient énormément, selon les personnes, groupes et intérêts en cause.

Le gouvernement a le mandat de se préoccuper de l'intérêt public bien compris. Ayant tout pesé, il doit choisir et agir. Or, non seulement est-il incapable de se brancher, mais il semble vouloir s'adonner à un autre de ses mauvais penchants : peloter le problème dans la cour du voisin. En effet, il examine notamment « la possibilité de transférer au niveau local le pouvoir décisionnel de l'ouverture le dimanche du secteur de l'alimentation ». Voyez-vous ça ? C'est déjà un capharnaüm, à travers le Québec, avec les 18 exemptions de la loi en vigueur. Qu'est-ce que ce sera s'il faut que s'y ajoutent différents règlements, d'une ville ou d'une banlieue à l'autre, d'une région plus libérale à une autre plus conservatrice ?

La recherche nécessaire d'un consensus ? Le député Richard, qui connaît bien cette pomme de discorde, ne se fait pas d'illusion. « Il va falloir qu'on tranche. Par contre, il faut trancher avec le maximum de sécurité. » Dans six mois, dans un an, les positions seront aussi vives et divergentes que l'an dernier. Pourquoi attendre ? Tout ce qui traîne se salit. Les heures d'ouverture ? Une enflure de plus sous le tapis gouvernemental.

— GILLES LESAGE

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES : SI LA VIE VOUS INTÉRESSE !



CHAMP

LETTRES AU DEVOIR

Dans notre église

LA CÉLÉBRATION des funérailles du lundi, 11 décembre, à la basilique Notre-Dame a été impressionnante par sa densité humaine et spirituelle.

Mais comme j'aurais aimé voir, dans le chœur, entourant Monsieur le cardinal Grégoire des jeunes femmes ingénieures et des jeunes femmes compagnes d'études des quatorze disparues !

Ce geste concret aurait été l'occasion d'un petit pas de plus dans la reconnaissance de la place de la femme dans notre église.

— BÉATRICE STANTON
Congrégation de Sainte-Croix
Montréal, le 12 décembre.

Mâle héroïque

En réponse à Mme Marjolaine Jacob,
le 11 décembre

VOUS reprochez aux hommes de ne pas être intervenus lors de la tuerie à Polytechnique et vous redoutez que le mépris dont les femmes font l'objet ne vous fasse « tourner féministe radicale ».

Laissez-moi vous rassurer : tant et aussi longtemps que des femmes comme vous attendrez de la gent masculine une attitude aussi protectrice et entreprendrez par le fait même ce mythe de la femme fragile que seul un homme peut défendre, je doute fort qu'une telle transformation de vos convictions s'opère. Que je sache, être courageux n'est pas synonyme de posséder un pénis.

Si aujourd'hui j'ai encore un homme à aimer, c'est précisément parce qu'il a agi en être humain, c'est-à-dire comme quelqu'un qui sauve sa peau. Et si je peux lui être profondément reconnaissante d'une chose, c'est de ne pas avoir succombé, comme vous l'auriez probablement souhaité, à l'envie de jouer au mâle héroïque.

— MARIE-HÉLÈNE CARTIER
Montréal, le 11 décembre.

L'âge des cavernes

Lettre à l'équipe
de F.R.A.P.P.E.

VOTRE imploration : que cesse à tout jamais la violence, vos prières, n'ont pas été entendues.

Le scandale, Mme Debbas, c'est que depuis le 6 décembre, jour horribant, jour de l'assassinat des 14 étudiantes sur la montagne, d'autres femmes ont été assassinées, au Canada, terre de nos aïeux... J'en éprouve grand chagrin.

Voici le bilan à ce jour, lundi, 11 décembre : Une mère (65 ans) et sa fille, sont retrouvées mortes, étranglées, dans leur domicile, à New-Charlisle. Une jeune femme a été retrouvée morte, poignardée, au bout du quai à Lavaltrie. Une autre jeune femme, tirée à bout portant, dans son domicile. Grièvement blessée, elle s'en tirera. Lieu : nord de la ville, Montréal.

De l'âge naissant, au quatrième âge, l'assassinat des femmes continue et progresse. Et ce n'est pas un contrôle plus serré sur les armes à feu, ni les prières, ni les vœux pieux qui élimineront les justiciers... Il n'y a pas de formule magique. Il n'y a pas de fée des étoiles, ni de prince charmant. Il n'y a pas de monstres. Il

n'y a que des êtres humains. C'est trop et pas assez.

Geste isolé, vous dites ! Allons donc ! C'est l'âge des cavernes modernes, madame !

— JEANNE D'ARC JUTRAS
Montréal, le 11 décembre.

Un éclair la nuit

LES ÉCLATS comme celui de Polytechnique produisent un éclair fulgurant. Comme dans un orage, la nuit. Le paysage révéle en une seconde prend un caractère poignant, même si on l'avait vu souvent le jour. La réalité avec ses branches folles, inquiétante, nouvelle, brise la croûte des perceptions habituelles. L'événement de mercredi me revient sans cesse en tête au travail, le matin, le soir, la nuit : une idée fondamentale s'imprègne en moi, celle qu'il y a bel et bien une terrible violence spécifique à l'égard des femmes.

Il y a eu bien sûr, depuis les derniers jours, beaucoup de prédication, beaucoup de manipulation de l'événement, voire beaucoup d'énormités qu'on nous demande d'avaler. Mais l'heure n'est pas à faire la fine bouche là-dessus. Chacun peut essayer de ne pas perdre sa raison, mais en même temps peut-être, essayer de ne pas perdre le souvenir de ce qu'il a été permis de « voir ».

— RICHARD DESCHAMPS
Ste-Marthe-de-Vaudreuil
le 12 décembre.

Aux proches de Marc

JE SUIS psychothérapeute et comme beaucoup de gens, j'ai été bouleversé par les événements.

Je suis mère et l'image qui me revient souvent est celle de mon corps protégeant le corps de ma fille d'une telle horreur. Je compatis de tout mon cœur avec les parents et amis des victimes.

Et ce matin, c'est aux parents et aux proches de Marc Lépine que je voudrais m'adresser, à ceux qui l'ont côtoyé de près ou de loin. Je peux sentir le mélange de stupeur, de colère, de peine, de culpabilité et de peur que vous pouvez ressentir et je suis avec vous de tout mon cœur.

À vous qui avez cherché à aimer Marc et qui devez vous sentir tellement isolés, tellement souffrants devant l'horreur de la situation, je veux aussi vous dire que vous n'êtes pas seuls et que d'autres comme moi vous gardent dans leur cœur, leurs pensées et leurs prières.

— THÉRÈSE ROBITAILLE
travailleuse sociale
Montréal, le 8 décembre.

Indécence

DIMANCHE SOIR, aux nouvelles, je regardais défiler les gens venus rendre hommage aux jeunes femmes décédées si tragiquement à Polytechnique. Immédiatement a suivi un reportage sur un rassemblement de féministes visant à dénoncer le projet de loi fédéral C-43 sur l'avortement. Cette juxtaposition m'a laissé complètement bouche bée.

Je ne suis pas misogyne, ni membre d'un groupe contre l'avortement et la criminalisation de l'avortement et pense que le choix en ce domaine appartient à la femme. Mais je pense aussi que l'avortement est la suppression de la vie.

Opérer un rapprochement entre les meurtres insensés de la semaine dernière et la cause de l'avortement me plonge dans l'ahu-

rissement le plus complet et compte tenu des circonstances, alors que ces jeunes victimes n'avaient même pas été conduites à leur dernier repos, je trouve ça d'une indécence inqualifiable.

— JEAN CÔTÉ
Longueuil, le 11 décembre.

Refus

LE PARTI québécois a refusé pour la première fois, hier, le droit de parole au Parti Égalité. M. Gendron a interrompu le chef du PÉ, Robert Libman, qui s'appretait à poser une question après avoir été reconnu par la présidence...

« Or, je ne veux pas faire une coutume que les gens que je respecte comme parlementaire, qui ont un statut d'indépendant, se retrouvent rapidement avec un statut reconnu », dit-il.

Cela me rappelle le discours de lendemain des élections, où M. Parizeau avait offert toute son aide au PÉ pour qu'il soit considéré comme un parti politique reconnu.

Je comprends davantage son expression « d'alliés objectifs ». Vivement les bons amis ! Et vive l'expression !

— CLAUDE DÉCARY
Montréal, le 12 décembre.

Docteur rétro

QUE LE DR. Roy, président de la Corporation des médecins du Québec, aille dire en commission parlementaire, après la tuerie sans nom à l'École Polytechnique, que « les sages-femmes c'est pour des femmes en quête de sensations fortes », cela me dépasse complètement de la part d'un homme qui occupe une fonction aussi importante que la sienne.

S'il y a quelque chose « d'inutile et de dangereusement rétro » pour citer encore là les propos du Dr. Roy, je ne pense pas que ce soit les sages-femmes...

L'inconscient collectif chez les hommes par rapport à l'image qu'ils se font des femmes a encore beaucoup de chemin à faire pour que cette image devienne réellement plus égalitaire, plus respectueuse.

Je veux donc bien, pour un, continuer à travailler dans ce sens d'autant plus que je suis père de deux filles, des filles qui veulent prendre juste leur place dans la vie, mais toute leur place.

— YVES BÉDARD
Outremont, le 8 décembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements : (514) 844-5738

LE DEVOIR (USPS # 003708) is published daily by Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Réflexion sur le féminisme

LIBRE OPINION

ANGELA TORREGROSSA

L'auteur est professeur

LES DIRIGEANTES féministes ont saisi l'occasion pour réussir l'un de ces rassemblements dont elles possèdent en exclusivité la formule : des femmes et des femmes seulement, les Curzi étant admis à condition qu'ils prêchent la parole bonne pour des converties.

Un journaliste perspicace comme Pierre Nadeau (c'est cette qualité qui a dû lui valoir d'être placé à une heure d'écoute des moins favorables) a mis ensemble, dimanche soir, six ou sept femmes qui font des métiers jadis réservés aux hommes, de la souriante et décontractée col bleu à la non moins souriante et non moins décontractée vice-présidente d'une institution financière : en aucun cas elles n'ont fait état de discrimination à leur égard dans leur poste et dans leur carrière du fait d'être des femmes.

On a carrément l'impression qu'il y a celles qui guettent pour le féminisme comme source de do-

minance de la femme par la femme et celles qui pratiquent le féminisme afin de se réaliser au mieux dans une activité, exactement comme font les hommes.

Une sérieuse pause de réflexion sur le féminisme parlé au seuil de l'an 2000 s'impose. Les dirigeantes féministes sont responsables d'une certaine projection du féminisme comme violence faite ou à faire à l'homme, une sorte de « catarsis » à l'injustice faite aux femmes durant des siècles. Ce n'est pas un hasard si dans le débat de cette pénible semaine on a insisté à plusieurs reprises sur le fossé qui semble se creuser entre l'homme et la femme : à la femme qui rend l'homme responsable de sa non-réalisation correspond l'homme qui rend la femme responsable de son échec.

Le drame de Poly a toutefois des racines plus complexes qui ont produit une manifestation si violente : au premier rang il faut mettre la recherche d'une identité acceptable par l'adoption d'un nom « bien de chez-nous » dans une société qui n'est pas sans connaître cette violence qui découle des diatribes ethniques. Tous ceux et toutes celles qui portent un nom sonnant « étranger » goûtent à cette médecine, n'allez pas me dire le contraire pour vous donner bonne conscience.

Dans le débat mené si bruyam-

ment par les féministes, on omet d'ajouter que leurs instances idéologiques font tout simplement le jeu du système. Dans la propagande outrancière des féministes, la femme doit percevoir l'homme comme l'ennemi, historiquement mais aussi actuel, avec oblitération de la composante sociologique qui se lit dans le sens de l'opposition exploitant/exploité. Or, c'est justement cette opposition qui a marqué les

L'ennemi de la femme ce n'est pas l'homme, mais l'ignorance et la misère

décennies qui précèdent l'émergence de la parole féministe.

La mise en question de la domination de l'homme apparaît à la longue réductrice par rapport à la vraie opposition : exploitant/exploité, peu importe le sexe des individus. De ce point de vue, les féministes ratent naïvement leur rendez-vous historique pour une véritable prise de conscience des pro-

blèmes de fond de notre société, en s'acharnant sur des problèmes de surface et contingents sur lesquels elles monopolisent l'attention.

Le système a trouvé dans ce féminisme le meilleur allié : la mobilisation générale sur l'avortement fera mieux passer, avec un semblant de débat réservé aux initiés, le projet de taxe qu'on va nous refiler. On voit d'ailleurs, dans le débat sur l'avortement, à combien de longueurs se placent, bien derrière le droit pour la femme à disposer librement de son propre corps, l'éducation sexuelle proprement dite et la création de garderies.

D'un côté, les féministes confondent l'éducation sexuelle avec la libération sexuelle qui, selon l'interprétation qu'en donne Mme Payette dans ses télégrammes à gros succès, est en réalité la libération et la libre circulation de la fesse, ce qui n'a rien à voir avec le fait d'assumer sciemment et consciemment sa vie sexuelle. D'un autre côté, les féministes mènent la lutte comme si toutes les femmes ne voulaient porter à terme une grossesse. La dimension sociale de la question est ainsi escamotée, et c'est là que les féministes deviennent les alliées les plus fidèles du système, si bien que la revendication de l'accès à la garderie pour la mère qui travaille devient le fait de

pionnières qui prêchent dans le désert, car l'attention des femmes est tournée du côté du débat sur l'avortement.

Les médias d'ailleurs servent de caisse de résonance : une pauvre femme en désarroi, aux prises avec un problème qui manifestement la dépasse, devient, le temps de consommation du produit, une vedette et un symbole pour d'autres pauvres femmes en désarroi.

Que les femmes disent à haute voix d'en avoir assez de ce féminisme criard, de ce féminisme bonne-femme à la Jeannette, qui n'est qu'une diversion déguisée en prise de conscience. Les vrais termes du débat sont ou escamotés ou occultés. L'ennemi de la femme n'est pas l'homme, mais l'ignorance savamment entretenue et la misère aussi bien matérielle que morale.

Cette fin de décennie révèle par contre que rien n'interdit à une femme d'être chauffeur d'autobus ou présidente d'un gros parti politique (elle doit faire exactement ce que fait un homme pour l'être), voire le gouverneur général. Au fait, qu'a prouvé le passage de Mme Sauvé à ce poste hautement symbolique sinon que la chaise peut être aussi bien chauffée par les fesses d'un homme que par les fesses d'une femme...

Encore une de finie



Daniel LATOUCHE

▲ À propos...

QUE RETIENDRA-T-ON des années 80 ? Ce que chacun voudra bien retenir, comme d'habitude. Après tout, si on a pu résumer les années 60 en disant qu'elles furent celles de la Révolution tranquille et la décennie suivante en parlant des grandes années de la mobilisation nationale, on pourra bien inventer quelque chose d'aussi englobant pour les années 80.

Ce ne furent pas des années de rêve. C'est le moins qu'on puisse dire. Le fiasco référendaire, la crise économique de 1982-84, l'humiliation constitutionnelle de 1982, la retraite de Guy Lafleur, tout cela n'a guère contribué à laisser le souvenir d'une décennie enjouée.

Les défaits québécois furent éclatants. Nos victoires ont eu, quant à elles, la bonne idée de passer inaperçues. Elles risquent ainsi de faire sentir leurs effets à plus long terme. L'une des plus importantes et sûrement l'une des plus surprenantes est hée au retour au pouvoir de l'équipe libérale. En effet, il était important d'apprendre à faire l'expérience d'un retour du pendule sans qu'on prenne ce dernier sur les dents. Mission accomplie.

On ne dira jamais assez tout ce que l'on doit à quelques ministres et députés libéraux d'avoir su résister à la tentation d'un thatchérisme local qui aurait démantelé tous les acquis de la Révolution tranquille et reléguer le Québec au statut de grosse municipalité. On a oublié que bon nombre de nouveaux ministres libéraux voulaient mettre en vente tout ce qui pouvait avoir l'air d'une entreprise collective. Que dans le cours d'un changement démocratique de l'équipe au pouvoir, nous ayons pu résister à la tentation du faire le vide doit être versé au dossier de nos bons coups.

Ce fut plus difficile avec la loi 101, mais nous y sommes quand même arrivés. Je dis nous car s'il y eut une action collective des années 80, ce fut bien celle-là. Contrairement aux lois 22 et 101 des années 70, cette fois, les Québécois ont su organiser une très large coalition afin de dire à Alliance Québec, à la Cour suprême et au ministre Guy Rivard qu'ils ne voulaient pas d'un Québec bilingue.

Il ne faut surtout pas se méprendre. Les manifestations dans la rue ont aidé la cause, mais s'il n'y avait eu que les marches et les assemblées à Paul-Sauvé, des tactiques empruntées aux années 70, il est certain que Guy Rivard aurait gagné son pari du bilinguisme. C'est parce que des députés libéraux ont osé hausser le ton que notre « chasseur de pitt-bulls » n'a pas gagné. Quelques-uns de ces députés ont payé un fort prix pour avoir parlé de la sorte et il doit être passablement frustrant de constater que M. Rivard a réussi à devenir ministre des Affaires francophones.

Après avoir saccagé l'édifice linguistique québécois et mis en péril celui de la recherche scientifique, voici que ce bon ministre a la chance de faire de même avec nos relations avec les pays francophones. Incroyable pour un apôtre de l'anglais.

Heureusement que c'est John Ciaccia qui a hérité du ministère des Relations internationales. Son passage au ministère de l'Énergie a permis de constater qu'il n'était pas du genre à céder aux prétentions fédérales. On dit de lui que son insistance dans le dossier de la pétrochimie a éterné bon nombre de ses collègues, y compris le premier ministre.

Quelle meilleure façon de mesurer tout le chemin parcouru que de constater que la nomination d'un néo-anglophone à la tête de ce ministère est aujourd'hui perçue comme un signal de redressement et d'un pied-de-nez à ce bon ministre Rivard, le plus *French-Canadian* de nos ministres, qui devient par le fait même son adjoint.

Les années 1980 nous auront permis de constater une chose : le Québec est non seulement là pour durer, mais il constitue aussi une société diversifiée au point d'offrir un terrain d'action intéressant à tous les groupes et toutes les idéologies. Que la droite conservatrice — comme la gauche social-démocrate avant elle — décide de l'investir pour faire avancer sa cause est un bon signe. Lac Meech ou pas, société distincte ou non, le Québec constitue un espace de pouvoir plus intéressant pour ceux qui l'habitent que l'espace canadien.

On a longtemps pensé qu'Ottawa et Québec étaient reliés entre eux comme deux vases communicants. Plus l'eau montait dans la bouteille fédérale, plus elle devait nécessairement diminuer dans celle du Québec. Ce n'est pas le cas. À partir d'Ottawa, on peut certes diminuer l'envie de la patinoire québécoise, on ne peut cependant contrôler le jeu qui s'y déroule.

Et quand on sait que le seul intérêt de la politique, c'est de pouvoir donner un sens à l'action collective, il est réconfortant de constater que même dans la meilleure des hypothèses — comme c'est le cas actuellement compte tenu de l'importance des députés québécois dans le caucus conservateur — rien de très important, en bien ou en mal ne peut nous venir d'Ottawa.

Les années 90 n'ont qu'à bien se tenir.

Le Brésil des campagnes et des métropoles

Les électeurs auront à choisir entre un populiste de droite et un socialiste pluraliste

ANDRÉ CORTEN

L'auteur est professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal

EN CETTE veille d'été austral, deux candidats à l'écart du système politique traditionnel s'affrontent aux élections présidentielles du 17 décembre. Ils le font dans un contexte de profonde détérioration sociale et économique.

Le mieux placé au premier tour, Fernando Collor de Mello (28 %), n'est connu que depuis 1987; il accède alors au poste de gouverneur du minuscule État du Nord-Est, l'Alagoas. Arrivé, en seconde position, Lula (16 %) s'est fait connaître en 1978. Il est le dirigeant charismatique du mouvement de grèves des métallurgistes de São Paulo. D'un côté un populisme de droite, de l'autre un socialisme pluraliste.

Vascillante depuis le début, la présidence de José Sarney se termine dans un climat de grave crise économique. En novembre, l'inflation a déjà dépassé le record absolu de 933 % atteint pour les douze mois de l'an passé. Elle sera supérieure à 1250 % pour 1989. Le salaire minimum n'a jamais été si bas depuis 1952. Par ailleurs, les taux réels d'intérêt atteignent maintenant le chiffre incroyable de 7 % par mois, soit 134 % par an. L'économie devient complètement spéculative, entraînant une aggravation du chômage. Dans les campagnes, la misère n'a jamais été si grande.

Collor le populiste

En qui Collor est-il populiste ? Éducateur et démagogue, Collor s'adresse aux pauvres et aux plus démunis. Ils sont dans les campagnes. C'est parmi la population rurale du Nord-Est et du Centre-Ouest que Collor récolte le plus de voix au premier tour. Il peut s'appuyer sur le système de clientèle qui, durant la dictature, permettait au parti des militaires (l'ARENA) d'obtenir un fort soutien électoral. Ce dernier n'était évidemment pas populiste. Pour quoi alors parler de populisme de droite à propos de Collor ?

Écoulée, la notion de populisme est imprécise. Dans la période contemporaine, elle a surtout été employée pour désigner un phénomène spéci-



Des électeurs suivent attentivement les résultats du premier tour de scrutin du 15 novembre dernier. Le deuxième tour aura lieu dimanche.

fique à l'Amérique latine : Vargas au Brésil, Peron en Argentine, Ibarra en Équateur et bien d'autres. Ce populisme latino-américain se présente sous la forme d'une dictature démagogique s'appuyant sur les classes populaires urbaines : une population encore peu intégrée et provenant en partie des campagnes dans un contexte d'urbanisation galopante. Des masses urbaines, qualifiées d'« irrationnelles », s'adressent à un leader charismatique. En réponse, celui-ci tient un discours de « mise à mort » des oligarchies.

Généralement, un dirigeant populiste est démagogue. De ce point de vue, Collor est populiste. Il tient un discours vengeur contre la corruption des « maharadjahs ». Pour lui, l'« oligarchie » est formée des hauts fonctionnaires de l'État vivant une existence dorée. Il peut le dire d'autant plus facilement qu'il ne doit ménager aucune susceptibilité de parti. Le parti, c'est lui.

Tous les démagogues ne sont toutefois pas des populistes. Collor n'est pas populiste au sens latino-américain du terme puisqu'il s'appuie sur les couches rurales, comme on vient de le voir. Au second tour cependant, il devra recueillir des voix auprès d'une population urbaine grandis-

sante, celle-ci étant passée de 45 % en 1960 à 72 % en 1989.

Le test principal de son populisme résidera sans doute dans sa capacité de mordre sur l'électorat de Brizola écarté de justesse du second tour (il avait fait le plein de ses voix dans le Sud et dans l'État de Rio de Janeiro). Les sondages indiquent déjà un certain déplacement de voix. Mais Collor bénéficiera principalement des voix des candidats conservateurs, surtout dans le Sud-Est, région de loin la plus peuplée — 65 millions d'habitants des 150 que compte le Brésil. Là l'appui de la FIESP, la fédération patronale brésilienne est significative.

C'est cependant dans le Nord-Est, deuxième région la plus peuplée — 42 millions d'habitants —, que se jouera le combat décisif. Enfin, pour l'ensemble du pays, ce sont les petites villes et les villes moyennes, contrôlées en général par la droite, qui décideront de l'issue des élections.

Urbains, les populistes ont généralement contribué à alourdir l'administration de l'État, ne fût-ce que pour distribuer des emplois à leurs partisans. Collor tient un discours tout différent : « L'État, dit-il, doit cesser d'être gigantesque, ineffi-

cient, corrompu et irrationnel et doit devenir une entité rationnelle et efficace. » Il se fait ainsi le chantre de la méfiance des campagnes « productives » contre le monde urbain « oisif ».

Mais sans doute n'est-ce qu'un propos électoral — certes central — dans un programme particulièrement flou dans lequel ne figurent aucun projet pour les « déshérités », aucune mesure de redistribution des revenus, autre que symbolique — comme la réduction des rémunérations de parlementaires et de quelques hauts fonctionnaires.

Lula, la jonction avec l'Église des pauvres

Le Parti des travailleurs fondé en 1979 compte plusieurs tendances. Les composantes modérées réunies dans l'*Articulação* dominent le directoire national, il s'agit de syndicalistes historiques, de militants laïcs liés à l'Église ainsi que de quelques religieux, enfin des personnalités marxistes et social-démocrates indépendantes. En dehors du directoire, des tendances plus radicales qui avaient facilité la victoire de Luiza Erundina à la mairie de São Paulo en novembre 1988.

Ottawa ne défend pas l'agriculture du Québec au GATT

RÉPLIQUE

YVAN LOUBIER

L'auteur est économiste et directeur-adjoint à la section recherches et politiques agricoles de l'Union des producteurs agricoles du Québec

DANS une analyse concernant les négociations du GATT, publiée jeudi dans cette page, M. Germain Denis, sous-ministre adjoint au Commerce extérieur canadien, affirmait qu'il n'y avait pas lieu pour les producteurs agricoles du Québec de s'inquiéter, que leurs intérêts étaient bien défendus à Genève par les négociateurs canadiens. Dans une démonstration empreinte d'inexactitudes, M. Denis affirmait que les États-Unis ne précisaient plus l'élimination intégrale des subventions et des obstacles aux frontières d'ici l'an 2000, et que l'implication du Canada dans le Groupe de CAIRNS était tout à fait compatible à la fois avec les intérêts de l'agriculture québécoise et ceux du reste du Canada.

M. Denis nous affirmait que le 27

novembre dernier, le Canada déposait à Genève une position générale dans le sens du renforcement de l'article XI 2c) du GATT et des politiques de subventions agricoles actuelles. Bref, l'Union des producteurs agricoles (UPA) sonnait l'alarme injustement, était dépassée par les événements et souffrait d'une incompréhension profonde du dossier du GATT.

Premièrement, il est tout à fait inexact d'affirmer que les États-Unis ne recherchent plus la libéralisation intégrale de la production et des échanges (option 0-2000), depuis l'adoption de l'accord de mi-parcours du GATT. Il y a deux mois à peine, les Américains déposaient à Genève une position, on ne peut plus claire, qui allait exactement dans ce sens. Et pour la première fois, les États-Unis proposaient explicitement l'élimination de l'article XI 2c) du GATT. Cet article, qui permet de contrôler les importations agricoles, sécurise la moitié de la valeur de la production agricole québécoise.

De plus, les États-Unis demandaient dans cette même communication aux parties contractantes du GATT d'éliminer à moyen terme la plupart des subventions agricoles (et

non seulement celles liées directement aux exportations) et à plus long terme, visaient la disparition de l'ensemble.

Si ces suggestions américaines ne vont pas dans le sens de leur option 0-2000 traditionnelle, on se demande vers quoi au juste elles nous amènent.

Deuxièmement, le Groupe de CAIRNS dont fait partie le Canada, rendait publique, le 23 novembre dernier, sa position de négociations pour la poursuite de l'Uruguay Round jusqu'en décembre 1990. On y retrouve un appui sans détour à l'option américaine sur les subventions. Quant à l'article XI 2c) du GATT, il est, lui aussi, écorché par la suggestion du Groupe d'éliminer les « exceptions » prévues à l'heure actuelle dans les accords du GATT. L'article XI 2c) est justement une exception à l'objectif de libéralisation du GATT. Si c'est cela défendre les intérêts de l'agriculture québécoise, et bien bravo !

Troisièmement, M. Denis fait allusion à la position canadienne déposée, le 27 novembre dernier à Genève, dans laquelle le Canada demande au GATT d'éclaircir et de renforcer l'article XI 2c).

Trois remarques s'imposent à ce sujet.

La première : que fait le Canada dans le Groupe de CAIRNS, si sa volonté va dans le sens de renforcement de cet article ? Vous me répondez, M. Denis, comme vous l'avez fait le 23 novembre dernier à l'émission radiophonique « D'un soleil à l'autre », que d'autres pays membres de ce Groupe désirent eux aussi que l'article XI soit renforcé. Mais, lesquels ? Je vous signale que selon votre patron, le ministre canadien du Commerce extérieur, M. John Crosbie, le Canada est le seul parmi les membres du Groupe de CAIRNS à avoir cette volonté (communiqué de presse du gouvernement canadien, 24 novembre 1989).

La seconde : cette position du 27 novembre est suffisamment vague pour inclure n'importe quoi comme éléments de réforme de l'article XI 2c). Si l'on se fie aux récentes propositions faites au Comité fédéral provincial par les négociateurs canadiens pour éclaircir cet article, nous n'avons aucune raison actuellement de nous sécuriser. Des suggestions d'accès minimum garanti de 20 % à notre marché (il est actuellement de 3 %) dans le secteur laitier et de 7,5 % dans la volaille, par exem-

ple) et de conversion de quotas d'importation en volume en tarifs douaniers négociables à la baisse, sont garantes de l'effondrement du système agricole efficace présent dans l'Est du Canada, et en particulier au Québec.

En jouant ainsi à deux niveaux, c'est-à-dire dans le Groupe de CAIRNS et de façon singulière, c'est ma dernière remarque, le Canada perd sa crédibilité auprès des autres parties contractantes du GATT.

Pour finir, vous présentez les producteurs et productrices agricoles du Québec comme des gens qui véhiculent « de vieux préjugés qui ne résistent pas à l'analyse... ». L'analyse, la bonne, nous l'avons faite et nous sommes allés un peu plus loin en vous suggérant, le 4 octobre dernier, des voies de solution pour réformer les clauses actuelles du GATT et en arriver à un accord souhaité mais dans le respect de nos politiques agricoles essentielles. Elle se résume à discipliner le niveau des subventions agricoles pour les segments exportateurs importants (exemple, le porc québécois) et de renforcer l'article XI 2c) de la bonne façon, pour éviter des cas comme ceux du yogourt et de la crème glacée.

De la dictature à la démocratie

François Brousseau

C'EST le dernier grand symbole de la dictature militaire en Amérique du Sud qui est tombé, hier, avec l'élection, au suffrage universel, de Patricio Aylwin à la présidence du Chili.

Les dernières élections présidentielles y avaient eu lieu il y a près de 20 ans, en septembre 1970. Le candidat de l'Unité populaire (une coalition de cinq partis incluant le Parti socialiste et le Parti communiste), Salvador Allende Gossens, était alors arrivé premier, d'extrême justice, avec 36 % des voix.

Deux mois plus tard, il était installé dans ses fonctions au palais de la Moneda, succédant au démocrate-chrétien Eduardo Frei Montalva. Il tenait, trois ans durant, d'introduire des réformes de structure par des nationalisations étendues.

Mais une grave crise économique provoque l'agitation sociale, et en 1972-73, des mouvements de protestation, dont la célèbre « grève des camionneurs », accentuent la pression contre « le seul gouvernement marxiste élu en Amérique ». Les élections législatives de mars 1973 ne donnent pas de majorité à la gauche.

Les élections législatives de mars 1973 ne donnent pas de majorité à la gauche et, en septembre, alors que s'amplifie la grogne, les événements se précipitent : c'est la « marche 4 septembre » d'appui à Allende, puis la déclaration, quelques jours après, du président qui annonce qu'il va organiser un plébiscite.

Le 11 septembre à l'aube, un coup d'État dirigé par le général Augusto Pinochet Ugarte renverse le gouvernement en fin de matinée. L'état de siège est décrété. Allende meurt.

C'est une longue traversée qui commence alors pour le Chili : état de siège prolongé (remplacé par l'état d'urgence en janvier 1978), interdiction des partis politiques en 1977, disparitions et assassinats massifs d'opposants (20 000 selon les sources crédibles entre 1973 et 1989), exil de nombreux citoyens.

Un plébiscite, dont la régularité a été contestée, est organisé par le général Pinochet en septembre 1980 : la nouvelle Constitution, acceptée par 67 % des électeurs, prévoit une « transition à la démocratie » étalée sur neuf ans.

L'opposition du centre et de gauche se réorganise à partir de 1983 et, à l'automne de la même année, des manifestations de masse, les premières en dix ans, inquiètent le gouvernement mais n'obtiennent pas le départ du dictateur. Parallèlement, des attentats sont commis par l'extrême-gauche, de 1983 à 1985. Les manifestations reprennent, comme en juillet 1986, lorsque Carmen Quintana, qui deviendra une héroïne au Québec, est brûlée par la police. Le voyage du pape, en avril 1987, est une autre occasion pour l'opposition de se manifester. La presse redevient progressivement libre.

Début 1988, en prévision du référendum d'octobre organisé par le général pour prolonger son pouvoir, l'opposition — élargie à pratiquement tous les groupes allant de la droite modérée à la gauche, sauf le Parti communiste — se regroupe à nouveau. Le « non » l'emporte par 54,7 % contre 43,1 %. Ce résultat signifie que Pinochet, dans les 14 mois, doit abandonner ses attributs politiques, et laisser se tenir les élections générales d'hier.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Communes

la population qu'ils ne cherchent pas à obtenir un traitement de faveur de la part de la GRC. La loi actuelle du Parlement du Canada comporte une multitude de règlements et de décisions qui compliquent son interprétation et qui permet, selon plusieurs députés, à la GRC d'ouvrir des enquêtes sur leur comportement.

Mais derrière l'annonce de ces comités parlementaires on pouvait facilement sentir, hier aux Communes, la frustration des députés à l'endroit de la GRC. « La GRC nous a tous mis dans le même panier, de dire le leader en Chambre du NPD, Nelson Riis, et cela nous empêche de faire notre travail » qui se demande toujours s'il est ou non sous enquête de la GRC. Je dois subir les propos du commissaire Inkster qui m'a indirectement impliqué, comme tous les autres députés, dans des activités criminelles, de dire Nelson Riis. Selon lui, la GRC comprend difficilement la différence entre un fonctionnaire et un député. Celui-ci doit, par sa nature même, prendre part à des activités partisanes et c'est justement ce que la GRC ne saisit pas.

Doré fera pression sur Ottawa pour obtenir une nouvelle réglementation sur les armes

Isabelle Paré

DANS LA FOULÉE de la tuerie de l'École polytechnique, le maire de Montréal, Jean Doré, a lancé hier un « blitz » tous azimuts contre la violence dont la première cible sera l'obtention d'une réglementation ferme d'Ottawa sur les armes de combat.

Dès janvier, le conseil municipal de la Ville de Montréal adoptera une résolution réclamant du gouvernement fédéral de resserrer l'achat et la possession des armes automatiques et semi-automatiques semblables à celle utilisée par Marc Lépine, a indiqué hier le maire Jean Doré au terme d'une déclaration contre la violence.

« C'est incompréhensible que pour se procurer un pistolet, il faille un permis, mais que pour une arme de combat n'importe qui peut se la procurer. Il y a un laxisme dans la loi. J'ai senti que le ministre Doug Lewis, n'avait n'a pas l'intention de fermer cette porte et je crois qu'il fait erreur. On va créer une pression sur le fédéral qui s'apprête à rouvrir le Code criminel », a insisté le maire Doré, qui invitera toutes les villes de la CUM et les villes canadiennes à rallier ce mouvement.

Dans sa déclaration faite devant les membres du conseil, le maire Doré a d'abord pressé tous les éléments de la société à s'interroger sur

les moyens à prendre pour faire échec à la violence.

« Il n'y a pas de recettes magiques. Ce n'est pas nécessairement par une réglementation plus sévère ou des lois plus draconiennes qu'on arrive à créer une société meilleure. C'est d'abord une prise de conscience majeure de ce que nous sommes et de ce que nous avons à offrir à nos enfants qui fera la différence entre subir les événements et avoir prise sur notre monde », a-t-il souligné.

Dans un premier temps, le maire Doré a donc appelé tous les parents à poser un premier geste en ce sens, en réfléchissant aux cadeaux qu'ils offriront à leurs enfants à Noël et aux modèles qu'ils véhiculent.

Dans la même veine, il a interpellé le CRTC et tous les réseaux de câblodistribution à bannir de leurs ondes les héros qui colportent la violence auprès des jeunes. S'en prenant aux J.I. Joe, Robocop, Spiderman et autres stars belliqueuses de la bande dessinée, le maire Doré a précisé que depuis la diffusion de programmes pour enfants présentant la violence comme un mode de résolution des conflits, les ventes de jouets violents ont bondi de 600 %.

« Les enfants peuvent devenir violents dans leur tête, dans leur cœur, s'ils le sont dans leurs jeux. Bien sûr, les enfants sont soumis à un constant lavage de cerveau à travers la publicité, mais ce sont les parents qui achètent et qui peuvent user de leur discernement », a insisté M. Doré.

À ce titre, le maire invite aussi fortement toute la population à signer la pétition « Violence et télévision » diffusée par le groupe Pacijou, réclamant le ban du petit écran des émissions violentes pour enfants. Signée par plus de 50 000 personnes à travers la province, cette pétition qui a eu cependant peu d'échos à Montréal, sera désormais disponible dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le maire Doré va même jusqu'à parler d'une taxe aux diffuseurs pour soutenir les productions locales pour enfants, souvent moins agressives que les dessins animés achetés en grande partie de producteurs étrangers.

Le « blitz » pacifique du maire Doré n'épargne pas non plus les médias qu'il incite à faire preuve de plus d'éthique et à s'interroger sur la façon dont ils traitent l'information.

Par ailleurs, M. Doré a indiqué que sa propre administration fera concrètement sa part, notamment par un plan d'action contre la violence chez les jeunes qui sera rendu public au printemps prochain. Le dernier budget prévoit aussi la mise en place d'un programme de loisirs pour les adolescents comportant l'embauche d'une cinquantaine d'animateurs.

Finalement, a déclaré le maire Doré, « ces gestes ne peuvent réparer l'irréparable, mais s'ils viennent s'ajouter à des dizaines d'autres, peut-être pouvons-nous espérer que la prochaine décennie soit celle de la solidarité ».

L'armée nie encourager les femmes militaires à se faire avorter

Maurice Godin

de notre bureau d'Ottawa

LE MINISTÈRE de la Défense nationale affirme ne pas encourager les femmes enceintes, membres des Forces armées, à obtenir un avortement.

Le ministère tentait ainsi, hier à Ottawa, de réfuter un reportage de Radio-Canada qui affirmait, mercredi soir, que « les femmes qui ont un avortement dans les Forces armées canadiennes sont mieux traitées que celles qui ont des enfants ».

Le ministre associé de la Défense, Mary Collins, a déclaré hier aux Communes que ce n'était pas la politique du ministère de la Défense de décourager les grossesses. Au contraire, de dire Mme Collins, « il y a beaucoup plus de grossesses à terme dans les Forces armées que dans la société normale ». Et de plus, insiste Mme Collins, ces jeunes femmes demeurent au service des Forces ar-

mées.

Selon le ministère de la Défense, il y aurait eu 261 avortements dans les Forces armées entre 1980 et 1987. 70 % des femmes qui ont eu un avortement en font toujours partie.

Le ministère affirme que durant cette même période il y a eu 1242 naissances et que 73 % de ces mères ont décidé de poursuivre leur carrière militaire. Il y avait environ 8000 femmes soldats au cours de cette période.

Le ministère de la Défense a cependant dû admettre que, contrairement à la politique officielle du ministère, certains de ces avortements ont eu lieu dans des cliniques privées. « C'est une erreur », de reconnaître un porte-parole du ministère qui a expliqué qu'on vit dans une société dont la politique à l'égard de l'avortement a changé au cours des ans.

Selon la politique du ministère de la Défense, les femmes doivent être suivies par un spécialiste avant et

après un avortement et celui-ci doit être pratiqué par un gynécologue ou spécialiste.

Le ministère de la Défense nie également encourager les femmes à chercher un avortement. « Avec l'arrivée massive des femmes dans les Forces armées depuis 15 à 20 ans, de dire un porte-parole, nous avons mis en place des services de soutien pour justement traiter ce genre de situation ».

Mme Collins a cependant exigé de la part de son ministère qu'il effectue une enquête sur cette question pour s'assurer que la politique officielle est bien suivie.

Selon le reportage de Radio-Canada, on a camouflé plusieurs avortements en inscrivant au dossier médical des patientes « curetage pour problèmes menstruels ». Au ministère de la Défense on ne peut, pour l'instant, dire si cette pratique existe et son étendue avant d'avoir complété une enquête.

Michel Bourdon accuse des membres de comités de sélection d'avoir manqué à leur serment lors de l'attribution de contrats

Bernard Descôteaux

de notre bureau de Québec

LES MEMBRES des comités de sélection qui attribuent des contrats à des professionnels de la construction dans le réseau de la santé ont, dans certains cas, « joué avec leurs serments ».

C'est ce qu'a soutenu hier le député péquiste de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, s'appuyant sur un autre cas où un comité de sélection a attribué, en 1987, à l'ingénieur Marcel Laurin, contre toute attente a-t-il dit, un contrat de structure pour le projet du Centre d'accueil juif.

Après que le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, ait fait valoir que les membres des comités de sélection prêtaient serment et qu'un serment a une certaine valeur à ses yeux, le député péquiste a lancé cette accusation : « C'est sûr qu'ils jouent avec leurs serments », a-t-il dit en conférence de presse, affirmant qu'il n'y a rien de moins perti-

nent que de prétendre que parce qu'un serment a été prêté il est respecté. L'on en sait suffisamment pour qu'une commission d'enquête se penche sur l'attribution des contrats à des amis du régime libéral, a-t-il affirmé.

Le cas du Centre d'accueil juif illustre parfaitement l'existence d'un système qui repose, dit M. Bourdon, sur la manipulation des règles d'octroi des contrats. Établies par le gouvernement Lévesque, ces règles permettaient d'attribuer des contrats au mérite, mais elles sont aujourd'hui manipulées de telle façon que le choix du comité est prédéterminé.

Dans le cas du Centre d'accueil juif, la soumission ne répondait d'aucune façon aux critères de la grille d'évaluation dont doivent se servir les comités de sélection, a dit M. Bourdon, passant en revue les divers points de cette grille.

Si au critère expérience dans le domaine de la construction, la soumission de M. Laurin pouvait être jugée favorablement, ce n'était pas le

cas pour l'expérience dans des projets de construction dans le domaine de la santé. C'était son premier projet, a dit le député.

La firme de M. Laurin n'ayant aucun employé permanent à son service, le comité de sélection ne pouvait lui accorder de points pour l'expérience technique des professionnels. On ne pouvait non plus lui accorder de points pour la valeur de la firme comme organisation professionnelle puisque cette firme ne repose que sur des pigistes, a poursuivi le député. Toutefois aux critères honoraire déjà touchés dans d'autres projets gouvernementaux, il pouvait se mériter des points.

Le total des points ne pouvait d'aucune façon justifier la décision d'attribuer le contrat à M. Laurin qui avait le mérite par contre d'avoir participé au comité de financement de la campagne au leadership de Robert Bourassa en 1983, a dit le dé-

puté.

Dans ce jury de sélection, on retrouvait encore une fois le même fonctionnaire comme représentant du ministère de la Santé, Vincent Rochette, qui a aussi la qualité de militant libéral, a noté M. Bourdon. Chaque fois qu'il siègeait à des comités, « le choix est prédéterminé », a-t-il ajouté, soulignant que quelques semaines plus tard M. Laurin obtenait le contrat de structure du Foyer Saint-Marc.

Dans ce cas, l'évaluation aurait dû être aussi négative, sinon plus. M. Laurin venant d'obtenir le contrat pour le Centre d'accueil juif, il aurait dû alors perdre des points supplémentaires puisque le système d'évaluation est fait pour favoriser une rotation dans les firmes bénéficiaires de contrats gouvernementaux.

De l'avis de M. Bourdon, ce cas venant s'ajouter à celui du Centre de santé de Blanc Sablon dévoilé la veille où le jury a refait en cours de route son évaluation, il est clair qu'une manipulation existe.

La réplique du gouvernement à ces nouvelles accusations devait pour l'essentiel se limiter, hier, à une intervention de M. Côté qui a insisté sur l'importance du serment prêté par les membres des comités de sélection, suggérant qu'il fallait prendre pour acquis que ce serment était respecté et que, dans le cas contraire, des règles s'appliquaient.

Le premier ministre Bourassa devait par contre faire savoir qu'il avait reçu un rapport administratif rédigé par le sous-ministre de la Santé l'assurant que dans tous les cas soulevés par le Parti québécois les normes gouvernementales avaient été suivies.

M. Bourdon devait souligner pour sa part en conférence de presse que le gouvernement semble débalancé par ses accusations qui ne font que commencer. On en viendra à d'autres cas, au ministère des Transports puis à la Baie James, a-t-il dit, assurant que les insultes que peut lui lancer M. Côté ne l'influencent pas.



Jean-V. DUFRESNE

▲ Montréal

Les piécettes d'Outremont

VOUS devinez que j'aime ce hâvre de grâce le soir venu, joyau serti au flanc du Mont-Royal, où jamais rien ne se passe, à part des triplex régulièrement incendiés, des réverbères de carte postale qui ne résistent pas à l'outrage des chasses-neige, quelques crépages annuels de chignon, bouclettes et vison, ça et là un édité municipal pour cacher les cuisses nues dans les parcs, de temps à autre des assemblées de candidatures jugées inconvenantes, un certain nombre de vols par effraction dans des domiciles cossus, des postes de taxis transformés en dépotoirs, tout cela sous la houlette bonhomme mais tantôt un tantinet sanguine de son maire Jérôme L'Inamovible.

Jusqu'à ces jours derniers, tout allait pour le mieux dans ma Outremont chérie, que je contemple de la fenêtre sur le parc de la Voirie, ce qui me vaut, l'été, une vue imprenable sur le coucher de soleil, rutilant comme une pizza all-dressed, et, l'hiver, une belle rue déneigée, avant même celle où habite Jérôme L'Inamovible, parce que pour se rendre chez lui, les chartrues doivent passer devant chez moi. Ça, Monsieur, c'est connaître l'immobilier.

Aux dernières nouvelles, on pense bien que les réverbères de la rue Bernard vont passer l'hiver. Les incendiaires semblent avoir changé de quartier, et point d'élections en vue. Claude Jasmin se tient tranquille — les orthodoxes lui disent peut-être maintenant bonjour dans sa langue — et quant aux cuisses nues, elles n'ont plus à craindre, sinon les regards de la convoitise sexagénnaire, les foudres de la réglementation municipale, jugée ultra vires, et cela c'est une vieille histoire dont Jérôme ne veut plus entendre parler.

Que non ! On croyait passer doucement les Fêtes, et voilà qu'hier Outremont apprend, ahurie, qu'il manque quelque chose comme huit cent mille dollars en toutes petites piécettes de 25 cents, délicatement, systématiquement, patiemment soustrées des parcomètres de la ville, avec un art béneux. Et cela durait depuis sept ans !

Accusé de vol, ce fonctionnaire municipal, me voilà partagé entre l'indignation bourgeoise et l'envie d'un certain sourire, car il n'est pas fréquent que des actes d'une telle perfidie s'allient aussi délicieusement aux vertus de la patience la plus admirable, il faut en convenir. Une action dépourvue de toute jouissance impulsive, manifestement, guidée seule par une mission entêtée de s'enrichir convenablement, sans aucun respect, faut dire, pour l'obole des Mercedes-Benz devant La Moulerie.

Il était de rigueur naguère de promettre la prospérité aux enfants obéissants s'ils savaient mettre tous leurs sous de côté, au lieu de se gaver de lunes-de-miel. L'épargne, vertu théologale de ma jeunesse, quatrième coté du parallélogramme parfois irrégulier de la salvation, à côté de la foi, l'espérance et la charité, voilà ce que notre homme a préféré à la brutalité d'un braco de banque. Faut dire que les banques, rue Bernard, ne font pas des affaires d'or depuis la fermeture du cinéma Outremont, qui attirait ici une clientèle à faire le bonheur des restaurants, réduits depuis à changer de propriétaires hélas plus souvent que de menu.

Monsieur le juge, n'allez pas croire que je veux commettre ici un outrage au tribunal. Permettez-moi seulement de suggérer à l'avocat qui va défendre cet homme qu'il est malgré tout des circonstances atténuantes dans cette affaire, et que si son plaideur possède la moindre éloquence, même s'il désespère de l'innocent, quelle occasion s'offre à lui d'un réquisitoire qui lui vaudrait renommée et hommages de tous mes concitoyens, si seulement il pouvait, enfin, nous décrire le profil abject, anti-social, immoral, de ce répugnant criminel.

Je parle ici, vous avez bien saisi, du parcomètre, robot gaveur de piécettes, flic à lunette, cadran et aiguille, pire encore à regarder de face, avec son macabre sourire inversé, d'une fixité roborante, planté là dans le béton du trottoir, quintessence de l'espionnage urbain, détresseur de goussets, profiteur d'epiettes à l'épicerie, et je me retiens.

Bien sûr, il s'en sauvera, encore une fois. Mais au moins, qu'on l'accuse d'association de malfaiteurs !

◆ Chili

le théâtre de manifestations post-électorales.

En octobre 1988, lors du plébiscite par lequel le général Pinochet s'était vu refuser le renouvellement de son mandat, des centaines de milliers de manifestants étaient descendus dans les rues pour célébrer leur victoire sur le gouvernement.

La police les avait laissés manifester avant l'annonce des résultats définitifs, mais des incidents avaient éclaté lorsqu'elle avait tenté de contenir la foule loin du palais présidentiel.

◆ Bourassa

ligné. Selon le premier ministre, il ne faut pas désespérer totalement puisque les dernières données publiées par Statistique Canada pour novembre montrent que sur le plan de l'emploi le Québec a fait bonne figure. L'année n'est pas terminée, a-t-il fait valoir en ignorant toutefois les remarques de son opposant qui lui a rappelé sa promesse de 1985 de créer une moyenne de 80 000 emplois par année pendant cinq ans.

Par ailleurs, le nombre d'assistés sociaux dépassera de 14 000 pour

l'année en cours (1989-90) les prévisions faites au printemps dernier par le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Le ministre versera 104,4 millions \$ de plus que prévu en prestations d'ici au 31 mars 1990.

◆ Hémophile

nisme. Pour le ministre fédéral de la Santé, la réponse est non. « Le gouvernement ne peut pas et n'envisage pas de s'engager dans un système où il viendrait en aide à quiconque est victime d'un accident médical ».

Pour autant, Ottawa n'exclut pas l'hypothèse de venir en aide aux familles dont les enfants subissent de graves séquelles à la suite de l'administration d'un vaccin.

Selon Perrin Beatty, une telle décision serait prise dans le même esprit que celle d'assister financièrement les hémophiles, à savoir inspirer à la population la plus grande confiance possible à l'égard de mesures de santé socialement souhaitables.

C'est en quatre versements, à raison d'un par année, que la somme de 120 000 \$ sera versée aux 1250 hémophiles séro-positifs.

Plus d'une centaine d'entra eux ont déjà succombé à la date. Dans de

tels cas, la somme sera versée à leurs héritiers. Il s'agit d'un paiement non imposable.

Ottawa a également demandé aux provinces de participer à son programme d'aide aux hémophiles, mais sans obtenir d'engagement précis.

Quant à la stratégie nationale qu'élabore actuellement Ottawa relativement à l'infection au VIH et au sida, elle sera dévoilée au cours des premiers mois de 1990.

À ce sujet, la Société canadienne du sida souhaitait hier qu'elle prévoit une amélioration générale des médicaments et des traitements offerts aux sidéens.

◆ Lincoln

cette semaine, c'est clair que je devrai me retirer sur mes terres et m'occuper de mes brebis ».

Mais plusieurs au sein du Parti libéral soutenaient plutôt que seule une candidature dans Chambly était susceptible de propulser Clifford Lincoln dans les ligues majeures de la course à la succession de John Turner.

Et ses adversaires éventuels ne se gênaient pas pour dire qu'il devait relever le gant dans Chambly. « Quand on veut être chef, lançait en-

core mercredi le député Jean Lapierre, co-président de la campagne de Paul Martin, on doit pouvoir se faire élire n'importe où ».

Tout indique, par ailleurs, que le Parti libéral a offert un filet de sécurité à l'ancien ministre. Selon plusieurs sources, des membres haut placés du parti ont laissé savoir à Clifford Lincoln que, dans l'éventualité d'une défaite le 12 février, la présidence du PLC pourrait lui être offerte comme prix de consolation.

Sans parler de promesses, l'ancien ministre ne cache d'ailleurs pas que certains voudraient le pousser à la présidence du parti.

« Il y en a d'autres qui me disent que je devrais me présenter président du Parti libéral, que tout le monde m'appuierait pour être président du Parti libéral », explique Clifford Lincoln en parlant des intenses pressions dont il a fait l'objet.

Mais l'objectif de sa démarche dans Chambly demeure de poser le premier vrai jalon de sa candidature au leadership du Parti libéral du Canada.

« C'est seulement si c'est possible de faire les deux, soutient-il depuis le début de la période de réflexion qu'il s'était imposée, que je serai candidat dans Chambly ».

Clifford Lincoln a maintenant toute une bataille sur les bras. La

lutte s'annonce tellement serrée qu'il y a quelques semaines, les libéraux à Québec lui avaient fortement déconseillé Chambly comme rampe de lancement sur la scène fédérale.

Cette semaine, les conservateurs, par la bouche du ministre Lucien Bouchard, confirmeront qu'ils allaient investir beaucoup d'énergie d'ici le 12 février dans la circonscription.

Dès aujourd'hui, le premier ministre Brian Mulroney y fait une première visite. Il pourrait revenir en janvier prêter main-forte au candidat Serge Bégin.

De plus, les trois partis concèdent une longueur d'avance au candidat du NPD, Phil Edmonston, sur la brèche dans le comté depuis déjà un an.

Aux élections générales de novembre 1988, les libéraux s'étaient classés troisième dans Chambly, derrière les conservateurs et le NPD.

Garavou vous dit :

ATTENTION!

CSST

Mérieux détient 99 % de Connaught

L'INSTITUT Mérieux a pris livraison de plus de 99 % des actions du fabricant de vaccins Connaught Biosciences sur lequel il avait lancé une offre publique d'achat le 25 septembre dernier, a fait savoir hier l'entreprise française.

Le groupe français de sérums et de vaccins devient ainsi le numéro un mondial des vaccins avec 30 % du marché.

Mérieux, dont l'offre amicale expirait à 1 h hier matin, a donc remporté sa bataille de 942 millions \$, faisant échouer la tentative de prise de contrôle rivale du groupe suisse Ciba-Geigy, associé à la firme californienne de biotechnologie Chiron.

Les jeux étaient faits depuis mercredi après le feu vert d'Investissement Canada aux deux offres. Comme Ciba-Geigy et Chiron ont refusé de lancer une surenchère, il ne faisait alors aucun doute que les actionnaires choisiraient l'offre la plus élevée (37 \$) des Français. Le tandem suisse et californien ne proposait que 30 \$ l'action.

Mercredi soir, à la bourse de Toronto, l'action Connaught avait clôturé la séance en hausse de 4,36 \$ à 36,86 \$ après que le gouvernement canadien eut autorisé l'OPA de Mérieux.



M. Alain Mérieux se réjouit de la décision d'Ottawa.

Le sort de Papier Saint-Raymond dépend d'une étude de 2 millions \$

Sylvain Blanchard

CE N'EST QU'EN JUIN 1990, lors du dépôt des conclusions d'une étude de rentabilité, que les 225 ex-travailleurs de Papier Saint-Raymond seront fixés sur leur sort et l'avenir de cette usine fermée en juin après le refus de la Banque Canadienne Impériale de commerce de refinancer une dette de 17 millions \$.

Une chose est certaine cependant : si le projet va de l'avant, un maximum de 160 employés seront rappelés.

Cette étude déterminera le degré de rentabilité du type de production envisagée (du papier pigmenté), compte tenu des investissements de 140 millions \$ dont l'usine de Saint-Raymond de Portneuf aura besoin pour relancer ses activités.

L'étude coûtera 2 millions \$. Et selon Gaston Malette, président du Groupe Malette, celle-ci a toutes les chances d'aboutir à des résultats positifs, car autrement, il n'aurait jamais accepté de verser un cent de plus dans cette aventure. Malette a déjà investi 400 000 \$ dans l'élaboration du projet de relance de Papier Saint-Raymond.

Après des mois de tergiversations, de silence, de discussions à huis clos, de promesses répétées sur la réouverture de l'usine, et de demandes pressantes du syndicat des travailleurs pour avoir l'heure juste, les acteurs dans ce dossier ont finalement mis cartes sur table, hier.

Lors d'une conférence de presse tenue à l'hôtel de ville de Saint-Raymond-de-Portneuf, les ministres Albert Côté, responsable du dossier, et Michel Pagé, député de la région, ainsi que les présidents de Rexfor et du Groupe Malette, M. Robert Darveau et Gaston Malette, ont en effet rendu public le contenu de l'entente intervenue entre Malette et Rexfor en vue de l'acquisition de Papier Saint-Raymond. Entente qui a reçu l'aval du conseil des ministres, le 6 décembre, sous réserve qu'une étude de marché confirme la rentabilité du projet envisagé pour relancer l'usine.

Si l'étude est concluante, Malette et Rexfor achèteront pour 9,9 millions \$ les actifs et les terrains de Papier Saint-Raymond, qui appartiennent depuis juin à la Banque Cana-

dienne Impériale de Commerce. Le tandem créera une nouvelle société dans laquelle Malette possèdera 51 % du capital-actions et Rexfor 49 %.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources a contracté il y a dix jours auprès de Richter et associés, le syndicat de la CIBC, une option d'achat sur les actifs et les terrains de Papier Saint-Raymond, option qui prendra fin à la fin du mois de juin 1990.

Le redémarrage de l'usine nécessitera une injection de capitaux de 140 millions \$, essentiellement pour moderniser les installations et construire, dans un édifice adjacent, un tout nouveau système de transformation de la pâte de bois. 8 millions \$ seront consacrés à la mise sur pied d'un système anti-pollution.

Québec investira 60 millions \$ par l'intermédiaire des sociétés d'État Rexfor et de la Société de développement industriel (SDI). Rexfor injectera 22 millions \$ sous forme d'actions ordinaires, tandis que la SDI consentira à la nouvelle société qui sera créée un prêt de 30 millions \$ sans intérêt pour les trois premières années. Les 8 millions \$ restant correspondent principalement au manque à gagner occasionné par la non perception de l'intérêt sur le prêt.

Malette, de son côté, investira 81 millions \$: 53 millions \$ grâce à un prêt de la CIBC, 23 millions \$ sous forme d'actions ordinaires et 5 millions \$ en actions privilégiées. Malette pourrait également ajouter un autre 7 millions \$, cette fois sous forme de débentures, « si besoin est », pour reprendre les propos du ministre délégué aux Terres et Forêts, M. Albert Côté.

Malette et Rexfor se lanceront alors dans la fabrication de papier pigmenté, un produit haut de gamme utilisé principalement dans les encarts publicitaires et qui, selon Gaston Malette, n'est fabriqué actuellement que par trois compagnies à travers le monde. L'usine fabriquera également, mais dans une proportion beaucoup plus faible, du papier dit de « haut grade ».

Si le projet va de l'avant, la production redémarrera en août 1990. Mais ce n'est qu'en 1992, une fois tous les travaux de modernisation réalisés, qu'elle atteindra sa pleine vitesse de croisière.

Après avoir exigé à plusieurs re-



Le ministre Albert Côté.

prises d'être mieux informés sur les discussions entre Malette et Rexfor, le président du syndicat des travailleurs de Papier Saint-Raymond, M. Mario Dion, s'est dit soulagé hier « de finalement savoir ce qui se passe ».

« Même si le ministre Pagé nous avait promis la réouverture de l'usine pour le 25 septembre, puis pour le début octobre, la fin octobre et finalement le début novembre, je suis heureux de constater que le projet de Malette et Rexfor semble sérieux. En investissant 2 millions \$ dans cette étude de marché, Malette et Rexfor prouvent à mes yeux qu'ils sont vraiment intéressés à relancer Papier Saint-Raymond. Mais ma joie serait plus grande si je n'avais pas à me présenter dans quelques heures devant mes camarades pour leur annoncer qu'ils devront se rendre aux bureaux du bien-être social au mois de juin. Car, quoi qu'il advienne, l'usine sera toujours fermée en juin, et leurs prestations d'assurance-chômage épuisées ».

Balance commerciale du Canada Premier déficit en 13 ans

OTTAWA (PC) — Pour la première fois en 13 ans, le Canada a enregistré un déficit de sa balance commerciale en octobre. Les importations canadiennes ont dépassé de 421 millions \$ le total des exportations en octobre, comparativement à un excédent révisé de 134 millions \$ en septembre, a annoncé hier Statistique Canada.

L'agence fédérale a indiqué que la pire des performances commerciales depuis le mois de mars 1976 était la conséquence directe d'une augmentation beaucoup plus rapide des importations par rapport aux exportations, la valeur élevée du dollar rendant les produits canadiens plus chers sur les marchés étrangers.

En octobre, les exportations ont grimpé à 11,4 milliards \$, ce qui représente une hausse de 64 millions \$ exactement par rapport à septembre. Toutefois, les importations ont atteint un niveau record de 11,8 milliards \$ en octobre, en hausse de 619 millions \$ par rapport au mois précédent.

Le bond qu'ont connu les importations était dû à une reprise surprenante des acquisitions en machinerie et équipement étrangers — un indicateur clé sur les investissements effectués par les entreprises canadiennes.

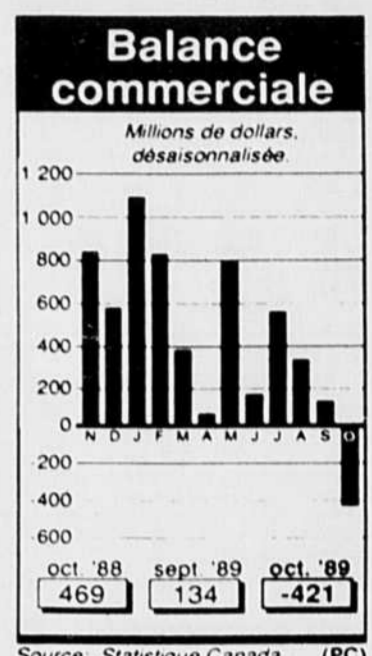
Cela se produit à un moment où la croissance économique subit un ralentissement et que certains économistes y vont de leurs prédictions au sujet d'une récession.

On a aussi noté une progression des importations de pièces de voitures et de camions destinées principalement à l'industrie automobile.

Après dix mois, le surplus commercial du Canada pour l'année 1989 s'inscrit tout juste à 4,0 milliards \$, soit moins de la moitié de l'excédent enregistré au cours de la même période il y a un an.

« Le Canada affiche un déficit commercial avec tous ses principaux partenaires, à l'exception des États-Unis », fait remarquer Statistique Canada en publiant les chiffres arrondis et corrigés des variations saisonnières.

En dépit de l'accord de libre-échange canado-américain, le surplus commercial du Canada



avec les États-Unis a fondu depuis l'entrée en vigueur de l'entente, le 1er janvier 1989. Il n'est plus que de 9,1 milliards \$, ce qui représente un recul de 2,5 milliards \$ par rapport à la même période de dix mois en 1988.

Le tableau commercial d'octobre était beaucoup plus sombre que ne l'imaginaient certains analystes. On s'attendait à un excédent d'environ 200 millions \$.

Les analystes attribuent une bonne part de la dégradation du commerce canadien à la force du dollar par rapport au billet américain.

Mercredi, le dollar canadien a clôturé à 86,22 cents US, sa meilleure fermeture depuis le mois de septembre 1980. Durant la journée, il avait même atteint 86,36 cents US, performance que l'on attribuait à l'attraction que la devise canadienne exerçait sur les investisseurs étrangers à cause des taux d'intérêt prévalant au Canada et qui dépassent de plus de quatre points de pourcentage ceux en vigueur aux États-Unis.

Cependant, on s'attend à ce que le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, s'en tienne à sa politique de taux d'intérêt élevés pour ralentir l'économie et à contrôler de cette façon et les prix et les salaires.

Desjardins se trouve un partenaire coopératif français

Crédit Mutuel de France investit dans la compagnie d'assurances générales du Mouvement

Claude Turcotte

LE PRÉSIDENT du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, a signé hier à Paris un accord de coopération avec la Confédération nationale du Crédit mutuel de France, ce qui s'annonce déjà comme le début d'une longue association qui devrait prendre de plus en plus d'ampleur avec le temps.

Le premier résultat concret de l'entente est un investissement de 15 millions \$ dans Assurances Générales des Caisses Desjardins par Assurances du Crédit Mutuel. « Au strict plan des affaires, nous avions besoin de ce capital, car notre développement accéléré exige énormément d'investissements. Mais au-delà des chiffres, il y a tout le partage d'expériences, de technologies et de savoir-faire qui nous intéresse au plus haut point, notamment au chapitre de la distribution en direct dans les caisses où les Assurances du Crédit Mutuel ont développé depuis 1971 une expertise unique en France », explique M. John Harbour, président d'Assurances Générales des Caisses Desjardins.

Pour sa part, M. Béland souligne que d'autres projets concrets sont à l'étude. En particulier, on prépare le terrain pour que les membres des caisses populaires d'ici puissent éventuellement utiliser le réseau des caisses en France, lorsqu'ils seront de passage dans ce pays. Ce sera en quelque sorte le prolongement en France du réseau inter-caisse tel qu'il existe présentement au Québec.

On travaille en outre au plan du commerce, de manière à ce que les gens d'affaires puissent compter sur l'appui du Crédit Mutuel dans leurs démarches en France.

Le Crédit Mutuel de France est à peu près l'équivalent du Mouvement Desjardins au Québec. Alphonse Desjardins s'était d'ailleurs inspiré de ce modèle coopératif français avant de lancer son mouvement ici. M. Béland voit donc « une parenté toute naturelle » entre les deux ré-

seaux. Le Mouvement Desjardins entend se servir de cette accord avec Crédit Mutuel de France comme d'une base pour l'expansion de ses relations en Europe. Au lieu d'aller directement dans les autres pays, Desjardins utilisera le réseau développé par Crédit Mutuel, qui pour le moment entretient des pourparlers avec le Luxembourg, la Pologne et qui porte une attention spéciale à l'ouverture récente du côté des pays de l'Est.

L'accord général, signé hier et valide pour trois ans mais renouvelable par reconduction tacite, porte sur l'ensemble de leurs activités. Dans les relations humaines, des contacts réguliers entre cadres et dirigeants élus auront lieu pour un partage de leur savoir-faire respectif. On développera la réciprocité dans les relations avec les membres, en favorisant la syndication de financements commerciaux et la mise en place de garanties. On développera aussi la

coopération dans les transferts et paiements internationaux, dans les programmes d'aide et de coopération dans les pays en voie de développement, etc.

« La signature de cette entente est pour moi la preuve qu'il est possible de conclure des affaires au niveau international en français avec des partenaires coopératifs », a dit M. Béland. Le Mouvement Desjardins et Crédit Mutuel sont de force comparable sur le plan des actifs, du nombre de sociétaires, des dépôts et des prêts.

Assurances Générales des Caisses Desjardins, qui est en plein développement, a besoin de capitaux pour sa croissance, mais elle pourra fort bien investir des capitaux chez son partenaire français dans quelques années. On n'écarte pas l'échange de certains produits d'assurances. Pour l'heure, grâce à sa participation de 15 millions \$, Assurances du Crédit Mutuel aura un représentant au sein du conseil d'administration des Assurances Générales des Caisses Desjardins.

« Les réalités québécoises et canadiennes nous fascinent, c'est évident, mentionne M. Gilbert Hild, directeur général des Assurances du Crédit Mutuel. Dans le nouveau contexte de libre-échange Canada-USA, il devient impérieux pour une société européenne comme la nôtre de mettre un pied sur le continent nord-américain. Les Canadiens vivent les premiers moments du libre-échange et nous sommes à l'orée de l'Europe 92. Tous ces nouveaux phénomènes ne peuvent que dynamiser positivement nos deux organisations ».

Les courtiers d'assurances perdent leur cause contre le Mouvement Desjardins

Claude Turcotte

LE JUGE Jean Moisan, de la Cour supérieure (district de Québec), dans un jugement publié hier rejette la requête du Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec en vue d'empêcher la vente d'assurances générales dans les caisses populaires.

Le juge Moisan a débouté les demandeurs sur les deux principaux points qu'ils invoquaient dans leur présentation. Il affirme en premier lieu qu'il n'est pas ultra vires des pouvoirs d'une caisse de louer des locaux et d'y permettre la vente d'as-

surances. « On ne connaît pas, explique-t-il, de règle impérative qui empêche un assureur d'y vendre de l'assurance par son agent dûment autorisé. On n'enfreint donc aucune défense lorsque l'on fait les contrats et prend les mesures nécessaires pour que des locaux soient mis à la disposition d'un assureur et que celui-ci y transige ses affaires d'assurance ».

Pour ce qui est de la Caisse populaire de Repentigny, qui est mise en cause dans la requête, le juge Moisan reconnaît que la preuve a de fait été faite que dans ce cas le nombre des sociétaires et son volume d'activités a fortement augmenté depuis l'instauration de l'activité d'assurances.

« En l'absence d'autres facteurs pouvant jouer en faveur de cette augmentation, il faut conclure, ajoute-t-il, que les services d'assurances ont été principalement la cause de cette amélioration ».

Le magistrat estime pour sa part que les demandeurs s'appuient sur « une interprétation stricte et limitative », lorsqu'ils avancent qu'une caisse populaire devrait être « exclusivement un comptoir destiné à servir de réservoir d'épargne qui devient source d'emprunt ». Selon lui, « cette vision nous ramène à l'époque historique et folklorique des tout débuts du Mouvement Desjardins et on

Voir page 10 : Courtiers

Transport de l'électricité

Hydro-Québec et ABB créent un centre de recherche

Michel Van de Walle de la Presse Canadienne

HYDRO-QUÉBEC et la filiale canadienne de la société Asea Brown Boveri (ABB) ont annoncé hier la création d'une entreprise conjointe vouée à la recherche-développement.

Ce qu'il sera convenu d'appeler le CITEQ, le Centre d'innovation sur le transport de l'énergie du Québec, se consacrera au développement d'équipements et de systèmes pour le transport d'énergie électrique.

Les deux partenaires investiront 2 millions \$ chacun dans l'entreprise. Par ailleurs, le CITEQ disposera d'un budget de fonctionnement évalué à 10 millions \$ répartis sur les cinq prochaines années.

ABB, une société helvético-suédoise, est l'un des plus importants manufacturiers au Canada d'équipement électrotechnique. Selon le vice-président Technologie d'Hydro-Québec, Maurice Huppé, l'alliance de la société d'État qui exploite un réseau avec un manufacturier d'équipement « devrait nous conduire plus rapidement aux solutions que chacun aujourd'hui cherche de son côté ». Le centre emploiera une vingtaine de chercheurs provenant des deux entreprises.

Le CITEQ sera situé à Varennes, tout près des locaux de ABB ainsi que du centre de recherche d'Hydro-Québec, l'IREQ, de même que de l'INRS-Énergie.

Le président de ABB Canada, Pe-

ter Jansen, a précisé hier que trois projets de recherche ont été déjà identifiés. L'un est destiné à accroître la fiabilité des transformateurs de puissance haute tension, l'autre a trait à une nouvelle gamme de produits de mesure numérique de la tension et du courant. Enfin, le CITEQ aura à développer un nouvel équipement de compensation pour réseaux à haute tension. M. Jansen a ajouté que quatre autres projets de recherche ont également été identifiés mais sont encore à l'étude.

Par cet investissement dans le CITEQ, Hydro-Québec veut contribuer à la mise au point d'équipements fiables et efficaces, ce qui a le double avantage de réduire les coûts d'entretien tout en contribuant à rehaus-

ser l'image écorchée de la société d'État auprès de sa clientèle. Les premiers résultats concrets des recherches ne devraient toutefois voir le jour que dans deux ou trois ans, a indiqué M. Huppé.

L'entente entre les deux actionnaires prévoit qu'ABB détiendra un droit de premier refus sur les percées technologiques que pourrait faire le CITEQ. ABB pourra donc manufacturer les nouveaux produits mis au point par le CITEQ ou laisser d'autres compagnies d'en charger. Les profits découlant des découvertes du CITEQ seront partagés moitié-moitié par Hydro-Québec et ABB.

Le CITEQ n'enlèvera rien au mandat actuel de l'IREQ, a précisé M. Huppé. Le centre de recherche d'Hy-

dro-Québec a un budget annuel de 135 millions \$ et emploie plus de 500 personnes, ce qui n'a aucune commune mesure le CITEQ. L'IREQ mène actuellement des recherches en robotique, sur la supraconductivité ou encore sur les systèmes experts de gestion des réseaux.

Au Canada, ABB emploie 3000 personnes et son chiffre d'affaires est de 750 millions \$. L'un de ses principaux clients est justement Hydro-Québec, à qui ABB a vendu pour environ 100 à 150 millions \$ en équipements à ce jour, a indiqué M. Jansen.

À l'échelle mondiale, ABB compte 200 000 employés, a un chiffre d'affaires de 23 milliards \$ et consacre annuellement près de 1,3 milliard \$ en recherche-développement.

Coup d'oeil boursier

Indice de la Bourse de Montréal

2042.66
- 3.71

Indice TSE-300

3995.33
- 10.43

Indice Dow-Jones

2753.63
- 7.46

Dollar canadien (Cents US)

86.24
+ .02

Or (Toronto, US\$)

408
+ 1

Taux d'escompte

12,44

Inflation

5,1 %

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 2

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL CAUSE: 500-02-037543-894

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT: PROTONOTAIRE ADJOINT VILLE DE MONTREAL
Partie Demanderesse -vs- Partie Défenderesse
152121 CANADA INC. -vs- Partie Défenderesse

ORDRE est donné au défendeur 152121 CANADA INC. de comparaitre greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal dit district, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR. Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de 152121 CANADA INC. Lieu: MONTREAL. Date: 8 décembre 1989. MICHEL MARTIN, P.a.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL CAUSE: 500-02-037542-896

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT: PROTONOTAIRE ADJOINT VILLE DE MONTREAL
Partie Demanderesse -vs- Partie Défenderesse
NATALINO DONIA -vs- Partie Défenderesse

ORDRE est donné au mis-en-cause VICTOR CUNHA de comparaitre greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal dit district, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis au journal LE DEVOIR. Une copie d'un bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de VICTOR CUNHA. Lieu: MONTREAL. Date: 8 décembre 1989. MICHEL MARTIN, P.a.

APPEL D'OFFRES
DANS L'AFFAIRE DE: LES PRÉSENTOIRS R.B. INC. 8006, rue Jarry Est, Ville d'Anjou (Québec)

Un créancier garanti en vertu d'une cession de biens en stock et d'un nantissement commercial consenti par Les Présentoirs R.B. Inc., fait appel à des offres, par l'entremise de son agent, pour la vente des biens ci-après décrits en bloc ou par lots séparés.

DESCRIPTION DES BIENS:
LOT 1 — Matières premières et produits en cours ÉVALUÉ À 6 000 \$
LOT 2 — Machinerie et équipement, matrice et outillage ÉVALUÉ À 30 000 \$

INSPECTION
L'inspection des biens pourra être faite à la place d'affaires de l'entreprise, après avoir obtenu un rendez-vous avec l'agent.

OFFRES
Les offres accompagnées d'un dépôt de 5% par chèque visé devront parvenir au bureau de l'agent, MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DU TEMPLE ET ASSOCIÉS, 85, rue St-Charles Ouest, bureau 101, Longueuil, Québec J4H 3W7 avant l'heure limite de 16:00 heures le 20 décembre 1989.

Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer clairement la valeur attribuée à chaque lot.
Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.
Le dépôt sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. L'agent se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions.
Les offres devront être scellées et porter au recto de l'enveloppe et libellément inscrit "SOUMISSION DES PRÉSENTOIRS R.B. INC."

CONDITIONS ET RÉSERVES
Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu sur place. Les conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité du soumissionnaire d'en obtenir copie.

MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DU TEMPLE & ASSOCIÉS, Agent
85, rue St-Charles Ouest, Bureau 101, Longueuil (Québec) J4H 3W7
Tél.: (514) 875-6215/679-3702

Ville de Montréal BUREAU DU GREFFIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Montréal a aliéné, au cours du mois de novembre 1989, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, en faveur des personnes, compagnies ou organismes ci-après mentionnés, au prix indiqué en regard de leur nom, les biens immobiliers ainsi que le véhicule et les articles suivants:

- camion-pompe de marque Ford, année 1966 — Municipalité du village de Kingsbury — 1 \$;
- collection d'armes anciennes — Musée David M. Stewart — gratuitement;
- lot 88-621 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies situé du côté nord-est de la 58e Avenue et au sud-est de la 7e Rue — Carole Lapointe — 4 100 \$;
- partie des lots 4-13 et 4-14 du cadastre du Village de Hochelaga, situé au sud-ouest de l'avenue Bennett, entre les rues Sainte-Catherine et Notre-Dame — Suzanne Julien — 300 \$;
- partie des lots 1636-1 à 1636-6 et emplacement sans désignation cadastrale, tous du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine), situés dans la rue Saint-Antoine, entre le boulevard Georges-Yvan et la rue Canning — Communauté urbaine de Montréal — gratuitement;
- partie du lot 215 et deux parties du lot 214 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, situées au nord-ouest de la rue Sherbrooke, de part et d'autre du prolongement de la rue Réal-Benoit — Le Groupe St-Luc Inc. — 107 056 \$;
- partie du lot 198-47 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, faisant partie de la rue Prince-Albert, située au sud de la 30e Avenue — Albert Deschênes — 300 \$;
- partie des lots 366-481, 366-482, 366-483, 366-529 et 366-530 et du lot 366-532 du cadastre de la Paroisse de Saull-à-Récollet, situés au sud-ouest du boulevard Pie-IX et au nord-ouest du boulevard Robert — Investissements Emag Inc. — 147 900 \$;
- partie du lot 14-455A du cadastre du Village de Hochelaga, située sur le côté est de l'avenue Desjardins, au sud de la rue de Rouen — Daignault Rolland Compagnie, Limitée — 1 \$;
- partie du lot 14-455A du cadastre du Village de Hochelaga, située sur le côté est de l'avenue Desjardins, au sud de la rue de Rouen — Dermolab Cosmétiques Ltee — 1 \$;
- lot 171-Pite 3A et 171-Pite 3 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent) situé au nord-ouest de l'avenue du Président-Kennedy et au nord-est de la rue de Bleury — Cuong Ng-Trong — 97 000 \$;
- partie des lots 34 et 35 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, située à l'ouest du boulevard du Tricentenaire, au nord du boulevard industriel — Lambier Inc. — 444 375 \$;
- partie des lots 974 et 981 du cadastre de la Paroisse de Lachine, située au nord du boulevard LaSalle et à l'est de la 75e Avenue — Ville de LaSalle — 1 000 \$;
- lots 1101-107, 1101-108, 1101-Pite 106, 1101-Pite 84, 1101-Pite 83 et 1101-109-Pite 1 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Marie) avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 2075, rue Plessis — Les Amis des compagnons du Devoir Inc. — 25 ans — rente de 500 \$ pour la première année indexée au coût de la vie tel que déterminé par Statistique Canada jusqu'à la 5e année et une rente fixe de la 6e à la 25e année égale à celle de la 5e année;
- lots 7-199 et 7-200 du cadastre du Village de Saint-Jean-Baptiste, situés sur le côté ouest de la rue de La Roche, au sud de la rue Marie-Anne — Résidence de l'Académie — 52 ans — rente de 90 000 \$ pour la première année et rente annuelle de 1 \$ pour les 51 autres années;
- lots 6-168, 6-167, 6-166, 6-Pite 165, 6-158-Pite 1, 6-Pite 148, 6-Pite 149, 6-Pite 150, 6-Pite 151 du cadastre du Village de Côte-Saint-Louis, situés au sud-ouest de l'avenue Christophe-Colomb et au nord-ouest de la rue Bellechasse — Habitations Les 11 Volets — 161 250 \$;
- lot 208 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Est) situé dans le quadrilatère formé des rues Notre-Dame, Gosford, Champs-de-Mars et Bonsecours — Complexe Chaussées de Léry Inc. — 3 500 000 \$.

Hôtel de Ville, Léon Labege, Montréal, le 7 décembre 1989, Le greffier de la Ville

LA VIE ECONOMIQUE

Campeau évoque la faillite de ses chaînes de magasins

d'après l'Agence France-Presse

LES DEUX FILIALES américaines de commerce de détail de Campeau, Federated Department Stores et Allied Stores, ont indiqué qu'elles pourraient demander la protection de la loi sur les faillites dès le début de 1990 si elles n'obtiennent pas un réajustement de leurs énormes dettes.

Dans un document transmis mercredi à la Commission américaine des valeurs mobilières (Securities and Exchange Commission/SEC),

ces deux chaînes de grands magasins ont expliqué qu'elles devraient manquer de liquidités en mars et éventuellement dès janvier à moins d'un accord avec leurs créanciers.

Federated doit rembourser 1,15 milliard \$ US d'ici fin avril. De son côté, Allied doit payer à ses créanciers plus de 630 millions \$ US avant fin mars.

La dette de ces deux groupes est estimée au total à quelque huit milliards \$.

♦ Courtiers

ne peut nier les changements survenus depuis dans la société et l'essor du monde coopératif de l'épargne et du crédit.

Ces constatations étant faites, le juge fait ensuite l'affirmation suivante: « S'il est d'une part évident que le cœur du rôle d'une caisse po-

ulaire est toujours la réception des économies, leur fructification et l'octroi de prêts, il est clair sous l'ancienne loi et encore plus sous la nouvelle que les caisses peuvent greffer autour de ce rôle principal un grand nombre d'activités additionnelles, en autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec leur rôle de base ». Il précise plus loin que l'activité d'assurances de biens ne vient pas en contradiction avec l'activité fondamentale de la caisse. « Elle s'en rapproche et lui est tout à fait compatible », déclare-t-il.

Le juge Moisan rejette également l'argument de la fraude à la loi invoqué par les demandeurs, selon qui « l'entente cadre et le protocole d'entente entre les caisses et la compagnie d'assurance forment une couverture apparemment légale destinée à couvrir la vente d'assurances par les caisses populaires, opération illégale, parce que celles-ci ne sont pas une compagnie d'assurance et ne peuvent, ni par elles-mêmes ni par leurs employés, être considérés comme agents d'assurances ».

Non seulement le juge n'accepte pas cette opinion, mais encore il soutient à peu près le contraire. « Même si l'on adoptait, dit-il, la théorie de la demande à l'effet qu'il s'agit d'un ensemble de moyens utilisés par les caisses pour faire en sorte que de l'assurance se vende chez elles et qu'elles en tirent des bénéfices, même si l'on retient qu'au départ le projet de la Confédération était la vente d'assurance par des employés des caisses et non par des agents autorisés, il ne faudrait pas sauter à la conclusion qu'il s'agit d'une fraude à la loi ».

Le Regroupement des cabinets de courtage d'assurance a indiqué hier qu'il porterait ce jugement en appel.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son avoué ou requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
TAVBEC INC. Brasserie Frontenac 322 rue Ste-Catherine est, Montréal	Changement de catégorie de Brasserie à Tavernes	2532 rue Ste-Catherine est, Montréal
167805 CANADA INC. Sparta Café II 398 B, Curé Labelle Laval	1 Bar	398 B, Curé Labelle Laval
HILTON CANADA INC. Montréal Aéroport Hilton 12505 Côte de Liesse Dorval	Permis additionnel 1 Bar danse	12505 Côte de Liesse Dorval
RESTAURANT ALADIN INC. Restaurant Aladin 6255 boul. Gouin Ouest, Montréal	Autorisation spectacles dans 1 Bar	6255 boul. Gouin Ouest, Montréal
163163 CANADA INC. L'Annex 2880 boul. St-Charles Kirkland	Autorisation spectacles dans 1 Bar films	1445 rue Bishop, Montréal
AHMARANI, André Provisions A.G. 1048 Mont Royal est, Montréal	1 Epicerie	1048 Mont-Royal est, Montréal
TANNIER, Marcel Pâtisserie Lorientaise 2006 avenue Mont-Royal est, Montréal	1 Restaurant pour vendre de 1	2006 avenue Mont-Royal est, Montréal
SANDRA T. INC. Restaurant T. Inc. 2038 rue Wellington, Montréal	1 Epicerie	1930 rue Wellington, Montréal
ANGELO MANCUSO, GIACOMO TALARICO La Cité Bar Bistrot 7165 boul. Newman LaSalle	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	7165 boul. Newman LaSalle
2618-7534 QUÉBEC INC. Restaurant Win Wah 2800 boul. St-Charles Kirkland	Changement permanent d'endroit d'exploitation de 1 restaurant pour vendre	2800 boul. St-Charles Kirkland
2625-9481 QUÉBEC INC. Restaurant Marie-Jeanne 4701 avenue Verdun	1 Restaurant pour vendre	4701 avenue Verdun
SERVICE ALIMENTAIRE SATELITE INC. Aréna du Collège Lionel Groulx 50, rue St-Louis Ste-Thérèse	1 Restaurant pour vendre	50, rue St-Louis Ste-Thérèse
VASQUEZ, Carlos Alberto Restaurant Los Bohemos 119, ave du Mont-Royal Est, Montréal	1 Restaurant pour vendre	119, ave du Mont-Royal Est, Montréal
165786 CANADA INC. La Maison du Bitché Alouette 1176, Ste-Catherine Ouest, Montréal	Changement de capacité d'un Restaurant pour vendre	1176, Ste-Catherine Ouest, Montréal
LE CONGRÈS GUYANAIS-CANADIEN DE MONTREAL INC. Le Congrès Canadien de Montréal inc. 5315, boul. Décarie, Montréal	1 Club avec danse et spectacles	5315, boul. Décarie, Montréal
BAR DISCOTHÈQUE LA DYNAMITE INC. Bar Discothèque La Dynamite inc. 5860, boul. St-Laurent, Montréal	Autorisation de spectacles dans Bar avec danse	5860, boul. St-Laurent, Montréal
2434-4178 QUÉBEC INC. Le Boningueur 363, St-François Xavier, Montréal	Changement de capacité d'un Restaurant pour vendre	363, St-François Xavier, Montréal

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite: FREDDIE DALPÉ, représentant domicilié et résidant au 519 rue Joseph Elzéar Bernier à St-Hilaire, Québec J3H 9Z7

AVIS est donné que FREDDIE DALPÉ a fait cession de ses biens le 29 novembre 1989 et la 1ère assemblée des créanciers sera tenue le 22 décembre 1989 à 9h00 au bureau du syndic au 50 Place Crémazie ouest, Suite 422 à Montréal.

Montréal, ce 15 décembre 1989.
JEAN FORTIN ET ASSOCIÉS INC.
Syndic
50 Place Crémazie ouest, Suite 422
Montréal, Québec H2P 2T1
Tél.: (514) 382-3260

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite: MICHEL MASSEY, co-ordonnateur principal des mouvements, domicilié et résidant au 3306 rue Christiane à Laval, Québec H7P 1K4.

AVIS est donné que MICHEL MASSEY a fait cession de ses biens le 4 décembre 1989 et la 1ère assemblée des créanciers sera tenue le 21 décembre 1989 à 9h30 au bureau du syndic au 50 Place Crémazie ouest, Suite 422 à Montréal.

Montréal, ce 15 décembre 1989.
JEAN FORTIN ET ASSOCIÉS INC.
Syndic
50 Place Crémazie ouest, Suite 422
Montréal, Québec H2P 2T1
Tél.: (514) 382-3260

MONDE DE LA FINANCE

Baisse minime du taux d'escompte

LA BANQUE du Canada a abaissé son taux d'escompte de 12,45 à 12,44 %, hier, face à une monnaie forte et au premier déficit de la balance commerciale marchandise en 13 ans. Le recul infime du taux directeur est survenu à la suite d'un rapport de Statistique Canada, indiquant que la valeur de nos importations en octobre avait été de 421 millions \$ supérieure à celle de nos exportations, par rapport à un excédent de 134 millions \$ (chiffre révisé) en septembre. La banque centrale du Canada maintient les taux d'intérêt à court terme à quatre pour cent au-dessus des taux comparables aux États-Unis.

Banques dominicaines en difficulté

DEUX BANQUES de République Dominicaine ont été prises d'assaut hier par les épargnants qui venaient d'apprendre qu'elles étaient à court de liquidité. Banco Cibao et Banco Dominico-Hispano connaissent ainsi l'abaissement de plusieurs mois de mauvaise gestion. Le président de la banque Cibao, qui est propriétaire du quotidien *El Sol*, a demandé au président Balaguer, hier, d'intervenir pour éviter que ne se propage la panique à tout le système bancaire. Le gouverneur de la Banque Centrale avait déjà attiré l'attention sur six établissements bancaires dont les réserves n'étaient pas suffisantes; on retrouvait sur cette liste la Banco de Reservas, qui est une banque d'État.

VIE DES ENTREPRISES

Domtex veut éviter la dilution

DOMINION Textile a annoncé hier qu'elle limitera à 5 millions \$ le montant total des investissements facultatifs en espèces effectués conformément à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour l'année civile 1990. La décision de limiter ces investissements a été prise afin de prévenir toute dilution excessive des actions ordinaires de Dominion Textile au cours actuel du marché, explique la compagnie dans un communiqué.

ABB reçoit le feu vert pour son OPA

LE GROUPE helvète-suédois Asea Brown Boveri (ABB) a annoncé avoir reçu le feu vert des autorités américaines pour racheter la société américaine Combustion Engineering pour environ 1,6 milliard \$. À l'issue d'un accord avec la cible, ABB avait lancé le 16 novembre une OPA amicale sur la totalité du capital de la société américaine en offrant 40 \$ au comptant par action. Les résultats de cette OPA ne sont pas encore connus. L'acquisition de cette compagnie permettra à ABB de porter son chiffre d'affaires en Amérique du Nord à 7 milliards \$US contre 3 milliards \$ actuellement. ABB est le premier fabricant mondial d'équipements électro-techniques avec un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards \$.

Singapore Airlines et Swissair s'unissent

SINGAPORE Airlines et Swissair ont conclu une alliance à long terme, qui doit conduire à une coopération commerciale à grande échelle, ainsi qu'à un éventuel échange de participation, a annoncé Singapore Airlines dans un communiqué. Grâce à cet accord, Singapore Airlines sera en mesure d'augmenter ses fréquences vers l'Europe et de mettre en place des correspondances vers les capitales européennes. Le contrat initial n'inclut pas un échange immédiat de parts de capital, précise le communiqué. Les deux compagnies ont cependant convenu de travailler dans le sens d'un échange, représentant 5 % de leurs parts respectives, précise le communiqué.

REPERES ECONOMIQUES

Baisse des ventes de maisons au Québec

LES VENTES de maisons existantes ont augmenté de 8,4 % en novembre au Canada par rapport au même mois l'an dernier, mais la hausse s'est produite surtout dans l'Ouest. Le mois dernier, 18 823 maisons ont été vendues au lieu de 17 362 en novembre 1988, a indiqué hier l'Association canadienne des courtiers en immobilier. Alors que les ventes faisaient un bond de 65,8 % à Calgary, de 48,1 % à Vancouver et de 46 % à Edmonton, les transactions tombaient de 23,3 % à Toronto. Selon l'association, les ventes à Montréal ont régressé de 1,7 %. Les ventes de maisons existantes ont monté fortement en octobre — de 22,2 % — ce qui porte le total des transactions effectuées depuis le début de l'année en baisse de 0,4 % seulement par rapport aux 10 premiers mois en 1988.

Hausse des stocks US

LES STOCKS des entreprises américaines ont augmenté de 0,4 % en octobre 1989, par rapport au mois précédent, tandis que les ventes mensuelles diminuaient de 0,7 %, a annoncé hier le département du Commerce. L'accumulation des stocks, susceptible de déboucher sur une baisse de la production et des suppressions d'emploi, constitue un nouveau signe de ralentissement de l'activité économique aux États-Unis. Les stocks ont représenté en valeur 79,9 milliards \$ US en octobre, en hausse de 0,4 % par rapport à septembre, mois pendant lequel ils sont demeurés stables (chiffre révisé). Les ventes mensuelles ont diminué à 519,2 milliards \$ US, après avoir déjà chuté de 0,7 % en septembre (chiffre révisé), l'évaluation initiale étant de 0,3 %. Le rapport entre les stocks et les ventes a grimpé à 1,53, ce qui signifie qu'il faudrait 1,53 mois pour écouler les stocks, contre 1,51 en septembre et 1,50 en août. Le ralentissement de l'activité économique est en partie attribué au maintien d'une politique de taux d'intérêt relativement élevés de la part de la Réserve fédérale pour lutter contre l'inflation.

sherritt

DIVIDENDE NO. 75

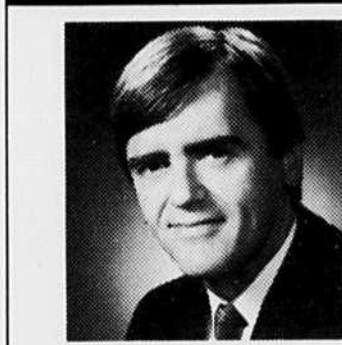
AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'Administration de Sherritt Gordon Limited, lors d'une assemblée tenue le 7e jour de décembre 1989, a déclaré un dividende de trente cents (30¢) par action sur les actions ordinaires, en circulation, de la Compagnie, payable le 28 décembre 1989, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 19 décembre 1989.

PAR ORDRE DU CONSEIL

Frank I. Piper
Secrétaire de la Compagnie

Toronto, 8 décembre 1989

AVIS DE NOMINATION



Michel Décaré

La Fédération canadienne de l'Entreprise indépendante a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Michel Décaré au poste de vice-président (Québec).

Monsieur Décaré a été directeur général (Québec) de la FCEI au cours des deux dernières années. Il demeure la porte-parole officiel de la Fédération au Québec et continuera à s'occuper des intérêts des membres québécois et des relations avec les gouvernements. Sous sa direction, la FCEI a élargi ses activités législatives et ses services aux membres, en plus de devenir le plus ardent adversaire de la Taxe sur les produits et services (TPS) proposée par le gouvernement fédéral.

Avant son entrée à la FCEI, monsieur Décaré a rempli des fonctions importantes au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral. Il a notamment été chef de cabinet du ministre de la Petite et moyenne entreprise au Québec.

La FCEI, qui regroupe 17 000 entreprises au Québec et 84 000 à l'échelle nationale, représente exclusivement des PME et est le plus grand regroupement de ce genre au Canada. La FCEI est un organisme sans but lucratif et sans affiliation politique.



Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

avis public

Gouvernement du Québec

Par la présente, avis est donné que la Commission sur la stabilisation du revenu et de l'emploi des travailleurs de l'industrie de la construction tiendra des audiences publiques le 18 décembre 1989 à 11 h 30 à l'hôtel Hilton International, Salon Saint-Louis, 3, Place Québec, Québec (Québec). Tél.: (418) 647-2411

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la commission en composant le (514) 873-9901.

Laurent Picard Président
Jean Sexton Co-président
Jacques Émile Bourbonnais Secrétaire

Québec

Nouvelle émission

S.P.E.Q. ALZHEIMER INC. PRODUITS PHARMACEUTIQUES D.M.S. INC.

2 500 000 \$

S.P.E.Q. Alzheimer Inc. détient des actions ordinaires de Produits Pharmaceutiques D.M.S. Inc. (DMS).

DMS est une compagnie dont l'activité consiste en de la recherche et du développement d'une nouvelle approche thérapeutique et diagnostique pour la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies connexes.

DMS détient les brevets sur plusieurs thérapies médicamenteuses qui ont subi avec succès les étapes préliminaires en laboratoires et elle entend poursuivre le développement de ces traitements potentiels.

DMS a conclu des contrats de licence avec des compagnies pharmaceutiques internationales parmi les plus importantes au monde.

Déductions fiscales - Salaires: 200 %
Autres dépenses: 100 %

Aucun impact sur la PNCP. Éligible dans un REER.

On trouvera dans le prospectus une information détaillée sur les titres proposés. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec tout courtier autorisé à placer ces titres au Québec.

Tassé & Associés, Limitée
(514) 879-2100

L'ACTUALITE BOURSIERE

MONTREAL

Pétrole et banques virent à la baisse

MONTREAL (PC) — Les cours ont fléchi hier à la Bourse de Montréal. L'indice général xxm a cédé 3,71 points et affichait 2042,66 au terme de la séance.

Table with 4 columns: Valeurs Industrielles (2042,66), Bancaire (2040,68), Produits Forestiers (2667,08), Services Publics (2,14), Mines et Métaux (5,96), Indice Réa R.C.M.P. (1,12), Variation des Titres (138).

TORONTO

Un 1er déficit commercial inquiète

TORONTO (PC) — Le marché a viré à la baisse dans une activité modérée, hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé TSE-300 a fini la journée en recul de 10,43 points à 3995,33.

Table with 4 columns: Valeurs Industrielles (3995,33), Produits de Consommation (5446,67), Communications (8308,99), Haute Technologie (798,47), Aurifères (7567,90), Pétrole et Gaz (4412,88), Variation des Titres (216).

NEW YORK

Le Dow évite la chute en fin de séance

NEW YORK (AFP) — Une demande sélective de dernière heure a contenu de fortes pertes initiales hier à Wall Street, où l'indice Dow Jones des valeurs industrielles, en retrait de plus de 17 points à la mi-séance, a clôturé à 2753,63.

Table with 4 columns: Dow Jones Industriel (2753,63), Dow Jones 65 Titres (1036,88), Dow Jones Transport (1185,63), Services Publics (234,66), SET P 500 (350,93), SET P 400 (400,56), NYSE (193,97), Variation des Titres (494).

DEVICES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, Asia, and Oceania.

Table of gold and silver prices in Canadian dollars.

MONTREAL

INDICE GENERAL

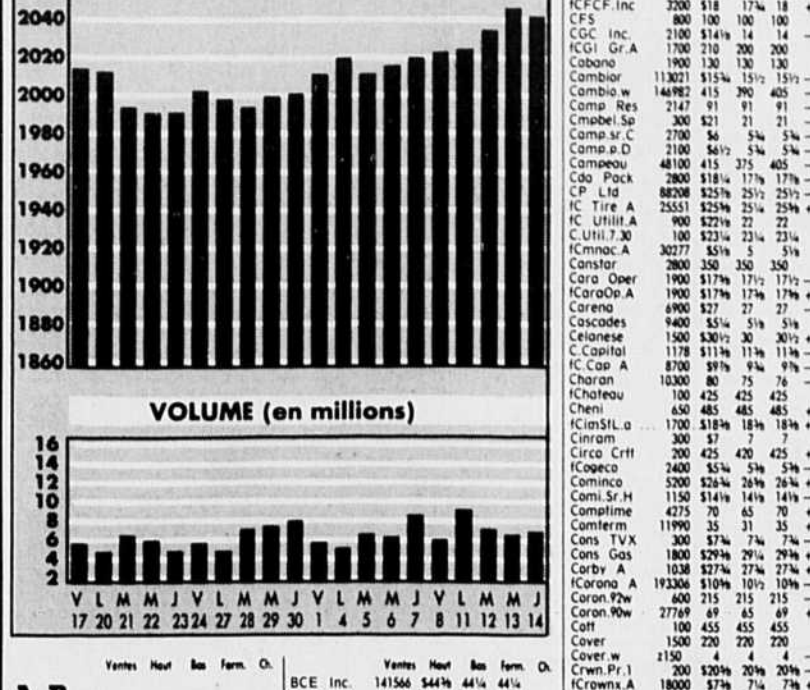


Table of stock market indices: C D (CAC, IFC, etc.), S T (SML, ISE, etc.), and A B (ACCS, ADS, etc.).

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table of mutual funds including categories like Bond, Dividend, and Equity.

MEMBRES

Table of company members and their stock prices.

NEW YORK

Table of stock market indices and company prices in New York.

NEW YORK

Table of stock market indices and company prices in New York.

NEW YORK

Table of stock market indices and company prices in New York.

NEW YORK

Table of stock market indices and company prices in New York.

NEW YORK

Table of stock market indices and company prices in New York.

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGES

Les 5 titres les plus actifs de TCO

Table of options for the top 5 most active TCO stocks.

Table of options for various stocks.

Table of options for various stocks.

Table of options for various stocks.

Table of options for various stocks.

Table of options for various stocks.

Table of options for various stocks.

Table of options for various stocks.

Table of options for various stocks.

Table of options for various stocks.

Table of options for various stocks.

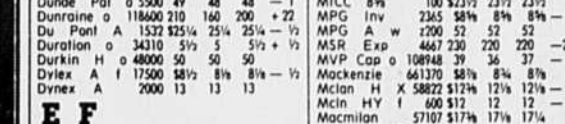
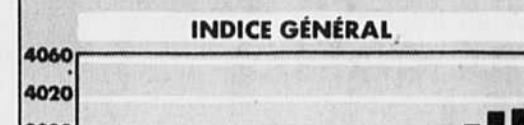
Table of options for various stocks.

Table of options for various stocks.

L'ACTUALITÉ BORSIÈRE

TORONTO: Table of stock market indices including Doman, Doman 2, Doman 3, etc.

NEW YORK: Table of stock market indices including S&P 500, Dow Jones, etc.



AB: Table of stock market data for various companies like AGFA, Alcan, etc.

CD: Table of stock market data for various companies like CCL, CIBC, etc.

GH: Table of stock market data for various companies like GSC, GSC Tr, etc.

OP: Table of stock market data for various companies like OGI, OGI Tr, etc.

UV: Table of stock market data for various companies like UAP, UAP Tr, etc.

WX: Table of stock market data for various companies like WIC, WIC Tr, etc.

CD: Table of stock market data for various companies like CBI, CBI Tr, etc.

WX: Table of stock market data for various companies like WIC, WIC Tr, etc.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

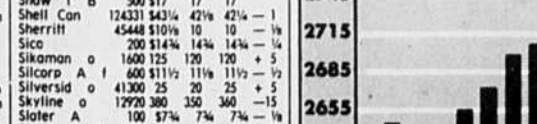
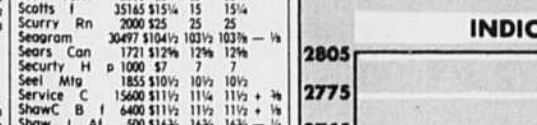
Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

NEW YORK: Table of stock market indices including S&P 500, Dow Jones, etc.



AB: Table of stock market data for various companies like ACN, AMR, etc.

CD: Table of stock market data for various companies like CCL, CIBC, etc.

GH: Table of stock market data for various companies like GSC, GSC Tr, etc.

OP: Table of stock market data for various companies like OGI, OGI Tr, etc.

UV: Table of stock market data for various companies like UAP, UAP Tr, etc.

WX: Table of stock market data for various companies like WIC, WIC Tr, etc.

CD: Table of stock market data for various companies like CBI, CBI Tr, etc.

WX: Table of stock market data for various companies like WIC, WIC Tr, etc.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

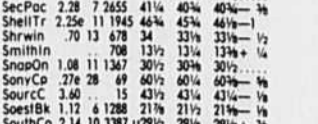
Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

NEW YORK: Table of stock market indices including S&P 500, Dow Jones, etc.



KL: Table of stock market data for various companies like KLM, KLM Tr, etc.

MN: Table of stock market data for various companies like MCA, MCA Tr, etc.

OP: Table of stock market data for various companies like OGI, OGI Tr, etc.

WX: Table of stock market data for various companies like WIC, WIC Tr, etc.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

Options section: Table listing various options contracts and their prices.

L'ARGENT: Handy and Harman cotait l'argent hier à 6,481 \$ l'oz et 208,37 \$ le kg. Comparativement à 6,447 \$ l'oz et 207,28 \$ le kg, lors de la précédente cotation. Ces cotations sont en dollars canadiens.

Total contract volume: 18919. Total open interest: 536642.

28% d'une subvention aux universités va à McGill

QUÉBEC (PC) — Les universités de langue anglaise, dont la part de clientèle est de 26 %, recevront 39 % des 55 millions \$ additionnels prévus au dernier budget provincial pour corriger partiellement le manque à gagner des universités québécoises, a indiqué hier le ministre Claude Ryan.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science répondait en Chambre à une question du député libéral de Nelligan, Russ Williams, qui voulait savoir en particulier ce que le gouvernement avait fait pour venir en aide à l'université McGill.

McGill, qui accueille 15 % de la clientèle universitaire au Québec, recevra à elle seule 28 % de la somme.

Le ministre n'a pas rendu public le détail de la répartition du montant aux autres institutions. Cela sera fait en janvier, dit-il, une fois que le Conseil de l'université aura été consulté à ce sujet.

Mise au point d'une nouvelle technique contre l'arythmie

Ranée Rowan

L'INSTITUT de cardiologie de Montréal a mis au point une nouvelle technique de fulguration utilisée pour le traitement de l'arythmie (battements irréguliers du cœur).

Encore à l'état expérimental, la nouvelle technique de fulguration a été utilisée avec succès chez 26 patients dont l'âge s'échelonnait entre 19 et 76 ans, pour la plupart ayant moins de 35 ans.

La fulguration cardiaque, technique qui existe depuis le début des années 1980 mais qui a été grandement perfectionnée depuis, a pour effet de détruire les fibres électriques du cœur responsables de l'arythmie.

Les derniers développements, explique le Dr Robert Lemery, permettent de pratiquer l'intervention non pas en salle d'opération, mais dans le laboratoire d'électro-physiologie.

À l'aide d'un cathéter introduit

dans une veine et amené au cœur, on pratique la fulguration cardiaque sous anesthésie. La pointe du cathéter enregistre l'activité électrique à l'intérieur du cœur. La fluoroscopie permet le positionnement du cathéter à la région responsable de l'arythmie. On transmet alors un choc électrique au bout du cathéter et l'énergie ainsi produite entraîne une destruction locale du tissu. L'arythmie est alors détruite.

L'intervention, selon la gravité du cas, prend entre 45 minutes à deux ou trois heures.

La technique de fulguration conventionnelle telle qu'utilisée dans ses débuts nécessitait des doses considérables d'énergie, ce qui représentait des risques importants pour le patient, note le Dr Lemery.

Perfectionnée par l'équipe d'électrophysiologie de l'ICM, la nouvelle technique offre beaucoup moins de danger pour le patient grâce à la nouvelle forme d'énergie utilisée et à un nouveau modèle de cathéter étu-

dié par le Dr Lemery.

La nouvelle forme de fulguration permet d'atteindre des parties du cœur jusqu'alors inaccessibles. Les patients peuvent regagner leur domicile une semaine plus tard.

« Avec cette nouvelle technique, les patients sont debout dès le lendemain. Ils pourraient quitter l'hôpital trois ou quatre jours plus tard, mais comme on est encore en phase expérimentale, nous préférons les garder sept jours pour s'assurer que leur rythme cardiaque est bien régulier », précise le Dr Lemery.

La technique de fulguration, dit le Dr Lemery, s'applique surtout dans les cas rebelles où les médicaments n'agissent pas.

Cette nouvelle technique devrait prendre beaucoup d'essor, mais on est encore au stade expérimental et on préfère pour l'instant procéder plus lentement », conclut le médecin. Une vingtaine de patients sont actuellement en attente de traitement.

COMMISSION CHARBONNEAU Paradis acquiesce à la moitié des requêtes particulières

Michel Venne de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ministre de l'Environnement analysera au mérite les dossiers qui lui seront soumis par la Commission Charbonneau sur les déchets dangereux avant d'en assurer le suivi judiciaire, a indiqué hier en Chambre le ministre Pierre Paradis.

« Le suivi judiciaire, nous l'assurerons. Nous analyserons au mérite les dossiers qui nous seront acheminés par la commission », a-t-il déclaré en réponse à une question de l'opposition et en déposant le rapport préliminaire de la commission qui avait été rendu public la veille.

Dans ce document, le président de la commission, Yvon Charbonneau, demande au ministre de mener des enquêtes plus approfondies sur certains dossiers dont il a pris connaissance au cours de son mandat, dont quelques-uns portent sur des « déversements sauvages de déchets dangereux ».

M. Paradis a fait savoir que son ministère aura besoin de « ressources humaines et financières supplémentaires pour donner des suites concrètes ».

Selon le ministre, « les 26 inspecteurs et enquêteurs de la police verte ne constituent pas une force de frappe suffisante pour effectuer ce type de travail ».

La commission a par ailleurs formulé sept demandes particulières au ministre concernant certains dossiers auxquelles M. Paradis répond de façon favorable dans plus de la moitié des cas.

Ainsi, des études d'impact et probablement des audiences publiques auront lieu, comme le réclame la commission, dans les cas de l'installation d'un incinérateur à déchets dangereux à Senneterre et pour les projets de centres de traitement de déchets dangereux annoncés à Valleyfield et dans l'est de Montréal.

Au cabinet de M. Paradis, on rappelle que tout projet d'incinérateur de déchets dangereux ou de déchets domestiques de plus de 2000 tonnes par jour doit faire l'objet d'une évaluation d'impact en vertu de la loi.

Cela ne sera pas le cas toutefois du projet d'élimination des huiles contaminées dans des fours à ciment à Joliette, a-t-on indiqué, parce qu'il s'agit d'une expérience-pilote et que la loi ne l'exige pas.

Cependant, fait-on remarquer, si l'expérience était concluante, une évaluation d'impact aurait lieu avant que soit autorisé un projet permanent.

M. Paradis ne se rend pas non plus à la demande de la commission de favoriser un règlement hors cour dans le dossier de l'entreposage des BPC de Saint-Basile à Baie-Comeau. Cette question, dit-on, relève du ministère de la Justice et implique une dizaine d'intervenants. Le ministre préfère que la justice suive son cours.

Le ministre répond favorablement par contre à une demande de la commission qui désire obtenir copie d'une étude réalisée pour le ministère sur l'usage d'un pesticide (le pentachlorophénol) dans la région de Sorel.

De même, à la commission qui demande qu'une étude soit réalisée sur l'état de la nappe phréatique dans la région de Châteauguay, le ministre fait savoir qu'il y en a déjà une en cours, au coût de 1 million \$, sous la direction du gouvernement fédéral et dont les résultats devraient être connus en janvier.

M. Paradis se réjouit enfin de constater que les échéances seront respectées par les commissaires (qui remettront leur rapport final en juillet).

Il a souligné par ailleurs l'effort financier du gouvernement pour soutenir les travaux de la commission dont le budget a été augmenté avant-hier de 420 000 \$ pour atteindre le total de 1,6 million \$.

Secteur public: les membres de la CSN ont rejeté à 87% les dernières offres patronales

Jean-Pierre Proulx

QUELQUE 87 % des membres de la CSN oeuvrant dans le secteur public ont rejeté les dernières offres patronales formulées à la mi-novembre. Les négociateurs syndicaux sont donc à pied d'oeuvre pour reprendre l'initiative de la négociation à partir d'un « nouveau cadre » qu'ils sont actuellement à préparer.

C'est ce qu'a indiqué hier à la presse, Mme Monique Simard, vice-présidente de la CSN et responsable du dossier de la négociation dans le secteur public.

À la mi-novembre, a-t-elle appelé, les quatre fédérations ont estimé ne pas pouvoir aller plus loin dans la négociation. La Fédération des affaires sociales avait soumis une proposition globale qui, pensait-elle, rallierait la partie patronale. Le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, a répliqué qu'il « n'avait pas de temps à perdre avec des gens qui ne veulent pas négocier ». On en a conclu, a dit Mme Simard, que le temps était venu de consulter nos mem-

Sur 710 syndicats du secteur public, 538 se sont donc prononcés pour le rejet des offres patronales — qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un accord — et 16 pour leur acceptation. Environ 25 % des membres ont participé au scrutin. « Dans le secteur public, c'est convenable », a commenté Mme Simard.

Il reste peu de choses à régler, a-t-elle ajouté, mais ce sont des points « majeurs », notamment la question des salaires débattue en commun avec la CEQ. Elle n'est réglée pour personne.

À la Fédération nationale des enseignants, il reste une seule question en litige : le nombre de professeurs à ajouter dans le réseau des collèges. On s'était déjà entendu, mais pour constater ensuite s'être mal compris. La FNEEQ croyait avoir obtenu 492 nouveaux postes; le gouvernement soutient n'en avoir consenti que 337. « Il n'y a rien de neuf » dans le dossier, a déclaré le président de la FNEEQ, M. Denis Choinière.

Chez les employés de soutien, cinq des neuf syndicats ont réglé, notamment le plus gros, celui des employés de commissions scolaires. Ceux-ci

ont accepté l'entente dans une proportion de 90 %.

Les trois syndicats de professionnels et de salariés cadres n'ont pas réglé non plus et ont rejeté les dernières offres, tout comme la FAS où le dossier de la précarité d'emploi demeure à la CSN — comme à la CEQ, dont on parlait hier — une pierre d'achoppement. On réclame là aussi une liste de rappel fondée sur l'ancienneté.

L'heure par ailleurs n'est pas aux moyens de pression. On cherche à régler, a dit Mme Simard. On ne s'est pas fixé de délai, mais on n'a pas l'intention non plus d'étirer le temps.

Car on observe des impatiences certaines. Ainsi l'exécutif du syndicat des 2300 employés de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont vient, dans son dernier bulletin, d'accuser « d'incompétence » la vice-présidente de la CSN, Mme Simard, et la présidente de la FAS, Mme Catherine Loumé.

On les accuse d'avoir mené « une stratégie désastreuse de négociations qui a fait des dommages considérables ». Le syndicat en veut particulièrement à la FAS d'avoir dé-

cidé de faire la trêve qui, dit-il, a été un « désastre ».

Mme Simard a pris cette attaque avec philosophie. « Il est normal, a-t-elle dit, que certains syndicats qui ne partageaient pas la position majoritaire restent amers à propos des choix stratégiques ».

Par ailleurs, la Fédération des professionnels des collèges et universités (CEQ) a annoncé hier qu'elle venait de former cartel avec l'Association des syndicats de professionnels des collèges du Québec. Les deux organismes ont décidé de solliciter, dès après les fêtes, un mandat de grève de leurs membres.

Enfin, la CSD a annoncé hier avoir conclu durant la nuit une entente de principe avec le gouvernement dans le secteur des affaires sociales où elle compte 6000 membres. Le règlement prévoit une augmentation de 5 % en 1990 avec une possibilité d'augmentation d'un autre 1 % si l'inflation dépasse ce taux. Pour 1991, l'augmentation est de 4 % et il est prévu, là aussi, une augmentation de 1 % au 1er janvier et une autre au 1er juillet si l'inflation augmente plus que prévu.

SPORTS

DESCENTE DE VAL GARDENA Menaces aux favoris

VAL GARDENA, Italie (AFP) — Retardée d'une semaine, en raison du manque de neige dans les Alpes françaises, la première descente de la Coupe du monde masculine aura lieu aujourd'hui à Val Gardena, sur une piste enneigée aux deux tiers artificiellement.

Dans ces conditions (le choix du matériel jouera encore un rôle prépondérant), la hiérarchie établie à la fin de la saison dernière pourrait connaître quelques bouleversements, d'autant que certains grands spécialistes, comme le Suisse Peter Mueller ou le Luxembourgeois Marc Girardelli, blessés, sont absents.

Les entraînements ont certes confirmé qu'il faudrait toujours compter avec les Suisses Pirmin Zurbriggen et Franz Heinzer, les Autrichiens Helmut Hoeflehner (vainqueur l'an dernier) et Patrick Oertlieb, ou l'Allemand de l'Ouest Markus Was-

meier.

Mais si Heinzer prend décidément beaucoup de plaisir sur ce tracé bosselé, où le faible enneigement dessine le moindre relief du terrain, Zurbriggen se plaignait d'une certaine fatigue et d'une légère contracture.

Pourtant, il se rejouit de retrouver cette discipline qu'il affectionne particulièrement et dont il est le champion olympique.

Les Canadiens Felix Belczyk et Rob Boyd ont réalisés des temps rapides hier lors des dernières descentes d'entraînement.

Belczyk, de Castlegar en Colombie-Britannique, a pris le huitième rang du premier entraînement et le quatrième de la seconde.

Boyd, deux fois vainqueur de cette épreuve en Italie et originaire de Whistler, a quant à lui enregistré les 10e et cinquième meilleures temps des deux descentes préparatoires.

Ruzicka se joindra aux Oilers

VARNSDORF, Tchécoslovaquie (PC) — Le hockeyeur tchécoslovaque Vladimir Ruzicka a signé une entente de quatre ans avec les Oilers d'Edmonton, hier.

Dans une entrevue depuis son domicile de Litvinov, en Tchécoslovaquie, le joueur de centre âgé de 26 ans, a déclaré qu'il avait hâte de rejoindre son compatriote Peter Klima.

Ruzicka et sa famille sont attendus à Edmonton le 10 janvier prochain.

« J'ai toujours désiré évoluer dans la Ligue nationale de hockey, parce que c'est le meilleur circuit au monde, a-t-il dit. Mon père est

un partisan de hockey et il est très content ».

Au cours des dernières semaines, Ruzicka, qui jouait pour l'équipe de Chemické Zavody Litvinov, a reçu des offres d'équipes suisses et allemandes.

À Edmonton, le directeur des relations publiques de l'équipe, Bill Tuele, a confirmé la signature du Tchécoslovaque.

Tuele a mentionné qu'un ami du directeur général Glen Sather, qui parle couramment le slovaque, avait servi d'intermédiaire et qu'il était présentement à Litvinov pour compléter l'entente.

Ruzicka a indiqué qu'il avait si-

gné avec les Oilers parce qu'ils offraient le plus haut montant d'argent et que « après tout, c'est la LNH ».

Les détails de l'entente ne seront dévoilés que le premier janvier, mais Ruzicka a précisé que pendant les deux premières années de son contrat, son ex-équipe et la Pragosport — l'agence tchécoslovaque responsable des athlètes qui évoluent à l'étranger — recevront tous les deux une part de son salaire.

La Fédération tchécoslovaque avait accepté la libération du joueur il y a quelques semaines.

Millen refuse d'aller à Québec

ST. LOUIS (AP) — Le gardien Greg Millen, qui a été échangé par les Blues de St. Louis aux Nordiques mercredi soir, a déclaré hier qu'il ne se rapporterait pas à Québec.

Millen, un joueur très populaire à St. Louis au cours des quatre dernières années, a déclaré en conférence de presse hier que des inquiétudes au sujet du déménagement de sa famille et que des clauses de son contrat feraient qu'il demeurerait à St. Louis pour quelque temps.

« Nous y allons au jour le jour », a dit le gardien de 32 ans, qui a été cédé aux Nordiques en compagnie de Tony Hrkac en retour des services du défenseur Jeff Brown.

Millen a dit qu'il n'était cependant pas amer d'avoir été échangé à Québec.

« Cela n'a rien à voir avec l'organisation des Nordiques, leurs supporters ou la ville, a dit Millen. Bien au contraire mon épouse Ann et moi envisageons positivement le fait de vivre à Québec ».

Millen n'a voulu donner aucun détail au sujet de son contrat, mais il a mentionné qu'il ne voulait pas être obligé de retirer sa fille aînée de l'école.

« Ma famille est très importante pour moi, a dit Millen. Mais je sais comment fonctionne le sport professionnel et que les échanges en font partie ».

Millen acquis des Whalers de Hartford en 1985 en échange de Mike Liut, a un dossier de 11-7-3 cette année et une moyenne de buts alloués de 2,94.

DESCENTES DE PANORAMA Percy est fin prête

PANORAMA (AFP) — La Canadienne Karen Percy sera sur la selle demain et dimanche à l'occasion des deux descentes de Panorama, en Colombie-Britannique, comptant pour la Coupe du monde Caffè Lavazza de ski alpin. En raison d'un début de saison discret, consécutif à des fiançailles avec le joueur de hockey sur glace Kevin Lowe (Oilers d'Edmonton). Et le

rapprochement entre les deux ne s'est pas fait attendre.

« Je leur prouverai que c'est faux ce week-end », a lancé Percy, prête pour le défi, à l'issue des premiers entraînements. Sa patience a des limites et elle a voulu faire une mise au point. « D'abord je n'ai pas arrêté tout l'été mais seulement manqué un camp d'entraînement, et d'autre part je ne suis pas du tout hors de forme, a-t-elle expliqué. Je m'entraîne plus dur que jamais et j'estime que je suis meilleure à cette période de l'année que je ne l'ai été la saison dernière ».

Il est vrai que, après un départ manqué, la double médaillée de bronze de Calgary (descente et super-G) a trouvé consolation dans le Colorado, terminant à deux reprises dans les points : septième au supergéant de Vaill et 15e (ex-aequo) de la descente de Steamboat Springs.

À Panorama, les premiers entraînements n'ont rien montré de transcendant. Après un quatorzième temps lors de la journée d'ouverture, à moins d'une seconde et demi du meilleur, elle était largement distancée durant le deuxième entraînement hier, passant à près de deux secondes et demi de l'Autrichienne Petra Kronberger.

« Je pensais que ce serait beaucoup plus technique », a déclaré l'enfant du pays — native de Banff (à quelque 100 km de Panorama) —, qui espère que la vitesse fera la différence. Elle aimerait bien ainsi jouer un tour à sa façon devant son public.

Boycott à Canmore

CANMORE, Alberta (AFP) — Plusieurs skieurs des pays scandinaves notamment menacent de boycotter demain l'épreuve du 15 km style libre de Canmore parce qu'ils s'opposent à la formule du départ par vagues, qui s'appliquera à cette occasion pour la première fois dans l'histoire de la Coupe du monde de ski de fond, a-t-on appris hier auprès des organisateurs de la course.

La Fédération internationale de ski (FIS) avait décidé en mai dernier à Dubrovnick (Yougoslavie) d'essayer cette nouvelle formule selon laquelle cinq concurrents prennent le départ en même temps, à intervalle d'une minute entre chaque groupe. Traditionnellement, les concurrents partent l'un après l'autre, à une minute d'intervalle.

EN BREF...

Ubrico n'avait pas l'appui du « 66 »
PITTSBURGH (AP) — Gene Ubrico, qui a été congédié la semaine dernière, considère que Mario Lemieux et Paul Coffey ne l'ont pas appuyé au cours des dernières semaines de son règne d'entraîneur-chef des Penguins de Pittsburgh. Ubrico a de plus ajouté que sa plus grosse erreur avait été de traiter ses joueurs comme des hommes. « Diriger Lemieux, c'est comme vouloir enseigner à un requin de bien se comporter à une table ».

L'état de santé de Laroche s'améliore
(PC) — Bien que toujours critique, l'état de santé d'Yves Laroche, entraîneur de l'équipe nationale de ski acrobatique, semble s'améliorer. C'est du moins ce que son père, Guy Laroche, a rapporté à des dirigeants de Ski-Québec, hier matin. Les bandages qui recouvraient ses blessures ont été enlevés. Les examens ont démontré qu'il n'y avait aucune trace de sang dans ses urines.

HOCKEY

Ligue nationale

Mercredi		
Boston 4, Buffalo 2		
Los Angeles 5, Hartford 2		
Chicago 3, Montréal 1		
St. Louis 3, Rangers 1		
Toronto 4, Detroit 2		
New Jersey 5, Islanders 2		
Vancouver 3, Winnipeg 3		
Edmonton 5, Québec 1		
Hier		
Hartford à Phil'phie		
Pittsburgh au Minnesota		
Québec à Calgary		
Ce soir		
Chicago à Detroit		
L. Angeles au New Jersey		
Islanders à Wash'ton		
Winnipeg à Vancouver		

LIGUE NATIONALE Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams							
	pj	g	p	n	bp	bc	
BUFFALO.....	32	19	9	4	112	97	42
MONTRÉAL.....	35	18	13	4	116	100	40
BOSTON.....	31	17	11	3	109	90	37
HARTFORD.....	32	15	16	1	106	107	31
QUÉBEC.....	32	6	22	4	100	151	16
Section Lester Patrick							
RANGERS NY.....	32	15	12	5	107	101	35
PHILADELPHIE.....	31	15	12	4	115	101	34
NEW JERSEY.....	31	13	15	3	122	124	29
PITTSBURGH.....	30	13	15	2	120	126	28
WASHINGTON.....	30	12	14	4	103	104	28
ISLANDERS NY.....	33	9	20	4	103	127	22

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris							
CHICAGO.....	32	18	12	2	120	106	38
ST. LOUIS.....	31	14	12	5	107	97	33
MINNESOTA.....	32	16	15	1	110	112	32
TORONTO.....	33	16	17	0	135	145	32
DETROIT.....	31	9	17	5	91	119	23
Section Connie Smythe							
EDMONTON.....	32	16	10	6	130	110	38
LOS ANGELES.....	31	16	12	3	139	124	35
CALGARY.....	32	12	11	9	133	115	33
WINNIPEG.....	31	14	13	3	100	108	32
VANCOUVER.....	32	11	16	5	109	123	27

Les meneurs

Parties d'hier non incluses			
	b	a	pts
Gretzky, LA.....	15	51	66
Lemieux, Pit.....	20	37	57
Nicholls, LA.....	23	32	55
Messier, Edm.....	19	32	51
Robitaille, LA.....	24	23	47
Turgeon, Buf.....	16	30	46
Hull, StL.....	24	19	43
Oates, Det.....	11	32	43
Gartner, Min.....	22	20	42
Zermer, Det.....	18	22	40

Gardner, Walker et Huson cédés

(PC) — Pour faire place aux lanceurs Dennis « Oil Can » Boyd et Dave Schmidt au sein de leur alignement d'hiver, les Expos de Montréal ont cédé à leur filiale d'Indianapolis, les contrats des lanceurs Mark Gardner et Brett Gideon, du joueur d'interieur Jeff Huson et du voltigeur Larry Walker.

Les noms des lanceurs Mike Campbell et Kent Bottenfield ont également été retirés de cette liste de 40 joueurs.

La liste des Expos en compte actuellement 36.



Paiement comptant

Pour vieilles cartes de baseball, football et hockey (1900-1976)

Aussi: photographies de hockey, baseball et football, programmes, autographes, uniformes, cartes de poitrine, figurines etc...

Nous offrons un très bon prix!

Nous serons au Grand Hôtel 777 rue Université

vendredi le 15 déc. de 18h00 à 21h00
samedi le 16 déc. de 10h00 à 18h00
dimanche le 17 déc. de 10h00 à 18h00

Emportez vos cartes ou appelez Eric Lange au 879-1370

LE GUIDE DU WEEK-END



La grande actrice italienne Silvana Mangano, 59 ans, repose dans un état voisin de la mort à l'hôpital Luz de Madrid des suites d'une opération au thorax. Notre photo : telle qu'elle apparaissait dans le film de Luchino Visconti, *Violence et Passion*, tourné en 1975.

Silvana Mangano entre la vie et la mort

MADRID (AP et AFP) — L'actrice italienne Silvana Mangano se trouvait hier dans un état de coma dépassé, proche de la mort clinique, à l'hôpital Luz de Madrid.

L'actrice, âgée de 59 ans, a été admise lundi dans cet établissement, a précisé le chef de l'unité de soins intensifs, le Dr Antonio Aguado. Elle a subi une intervention chirurgicale pour une grosseur entre les poumons qui l'empêchait de manger.

« Il n'y a aucun espoir que son état s'améliore », a déclaré le Dr Aguado à la presse. Elle est dans un état « proche de la mort clinique ».

Silvana Mangano a débuté au cinéma à 16 ans, en 1946, sur la lancée de son élection comme Miss Rome. Née le 21 avril 1930 à Rome dans un milieu aisé, dès le départ, son physique conditionne son succès : il lui faudra des années et de nombreux films pour se faire accepter comme actrice à part entière, puis pour sortir du néo-réalisme.

Après un certain nombre de petits

rôles, c'est *Riz amer*, film néo-réaliste du réalisateur Giuseppe De Santis qui le premier l'a remarquée, qui la rend véritablement célèbre.

En 1949, pendant le tournage de *Le loup de la Sila*, elle fait la connaissance du producteur Dino De Laurentiis, qu'elle épouse peu après. Ils ont trois filles et un fils (Fédérico, disparu à 26 ans dans un accident d'avion en Alaska). Ils se sépareront en 1983.

Elle a tourné avec les plus grands metteurs en scène italiens : Vittorio De Sica (*L'or de Naples*), Mario Monicelli (*La grande guerre*), Pier Paolo Pasolini (*Oedipe-roi et Théorème*) et Luchino Visconti (*Mort à Venise*, *Ludwig* et *Violence et passion*).

À part une brève apparition dans *Dunes* en 1984, de l'Américain David K. Lynch, sa plus belle interprétation récente remonte à 1986, lorsqu'elle a tourné *Les yeux noirs* du soviétique Mikhailov avec Marcello Mastroianni.

Le Prix Louis Delluc 89 est attribué à Éric Rochant pour *Un monde sans pitié*

PARIS (AP) — Le Prix Louis Delluc a été remis hier au Fouquet's à Éric Rochant pour son premier film *Un monde sans pitié*.

Les 15 critiques de cinéma qui composent le jury ont accordé 11 voix au premier tour à *Un monde sans pitié*, qui l'a emporté devant *Nocturne indien* d'Alain Corneau et *Noce blanche* de Jean-Claude Brisseau.

Le jury, présidé par Maurice Bessy et composé en grande partie de critiques de cinéma a donc choisi de récompenser le premier long métrage d'un jeune réalisateur de 28 ans sorti de l'IDHEC en 1983. Mireille Perrier et Hyppolite Girardot incarnent les personnages principaux de cette histoire qui propose de nouveaux héros et invente de nouvelles formes.

Hyppolite Girardot avait déjà tourné à deux reprises avec Éric Rochant pour des courts-métrages en 1984 et 1985.

Quant au jeune réalisateur, il n'en est déjà plus à sa première récompense : *Présence féminine* avait remporté le César du court-métrage 88 et avait été diffusé dans les salles devant *Kung Fu Master* d'Agnès Varda.

Le Prix Louis Delluc, la plus grande récompense du cinéma français, a été fondé en 1937 et est décerné chaque année en décembre à un film français. Louis Delluc fut le premier journaliste français spécialisé dans le cinéma et l'un des fondateurs des ciné-clubs.

C'est Jean Renoir qui reçut le premier prix en 1937 et Michel Deville le dernier en 1988 pour *La lectrice*.

Fin des inscriptions aux concours de l'OSM

L'INSCRIPTION aux concours de piano et de chant de l'OSM prend fin aujourd'hui. Ce concours aura lieu du 5 au 10 janvier prochain à la Place des Arts. Les auditions préliminaires se dérouleront dans la salle D et les auditions finales, à la salle Wilfrid-Pelletier. Le public est bienvenu.

Ce concours est ouvert à tout citoyen canadien et à tout immigrant reçu dans les catégories suivantes : piano, classe A, (pour

les candidats nés entre le 11 janvier 1965 et le 10 janvier 1972 inclusivement); piano, classe B (nés à compter du 11 janvier 1972); chant (nés entre le 11 janvier 1960 et le 10 janvier 1972 inclusivement).

Le concert des lauréats avec l'OSM aura lieu le 21 janvier 1990 à 14 h 30 à la salle Wilfrid-Pelletier dans le cadre des Concerts Esso.

ROSELYNE ET LES LIONS

Isabelle PASCO

un film de Jean-Jacques BEINEIX

DISTRIBUTION ACTION FILM

1:00 - 3:45
7:00 - 9:30

BERRI
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

CARREFOUR LAVAL
2330 AUT. DES LAURENTIDES 688-9684

Sam. et Dim. : 2:25 - 4:50 - 7:15 - 9:45
Sem. : 7:15 - 9:45

Vanessa Paradis Bruno Cremer

dans NOCE BLANCHE

un film écrit et réalisé par JEAN-CLAUDE BRISSEAU

COUPONS ET LAISSEZ-PASSER REFUSES

BERRI
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

1:30 - 3:30 - 5:30
7:30 - 9:30

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Première époque

COUPONS REFUSÉS

DESJARDINS
BASILAIRE 1 288-3141

1:15 - 5:15 - 8:30

3\$ de rabais sur LES ANNEES TERRIBLES
Détails au cinéma

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Deuxième époque

LES ANNEES TERRIBLES

un film de RICHARD HEFFRON

BASILAIRE 1 288-3141

1:30 - 5:30 - 8:45

cinéma PARADISO

EN VERSION FRANÇAISE

BERRI
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Ven. à Mardi : 1:30 - 4:15 - 7:00 - 9:30
Merc. et Jeudi : 9:00

PRIX DU CINÉMA EUROPÉEN MEILLEUR ACTEUR DE L'ANNÉE

PHILIPPE NOIRET

POUR SES DEUX RÔLES

PHILIPPE NOIRET • SABINE AZEMA

"La vie et rien d'autre."

UN FILM DE BERTRAND TAVERNIER

CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ
COIN DE MAISONNEUVE 849-8518

1:10 - 3:55 - 6:40 - 9:25

★★★ 1/2 ... UN FILM COMIQUE, DRAMATIQUE ET PHILOSOPHIQUE.

— RICHARD GAY, BON DIMANCHE

"TOUJOURS BRILLANT, WOODY ALLEN. TOUJOURS ÉTonnant. ET D'UNE VIRTUOSITÉ DÉCONCERTANTE".

— SERGE DUSSAULT, LA PRESSE

CRIMES ET DÉLITS

version française de CRIMES AND MISDEMEANORS

UNE PRODUCTION DE JACK ROLLINS ET CHARLES H. JOFFE

ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR WOODY ALLEN

A L'AFFICHE!

EN VERSION FRANÇAISE COMPLEXE DESJARDINS
BASILAIRE 1 288-3141

V.O. AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ
COIN DE MAISONNEUVE 849-8518

VERSION ORIGINALE ANGLAISE LE FAUBOURG
1616 STE-CATHERINE 0 932-2121

INFO-FILM 866-0111
11h00 à 22h00

IFAMOUS PLAYERS

ROCK DEMERS présente CONTES POUR TOUS n° 9

FANNY LAUZIER

Chaperon Rouge

un film de MARTA MESZAROS produit par ROCK DEMERS

Le PARISIEN
490 STE-CATHERINE 0 866-3856
12:15-2:30-4:40-7:00-9:15

LAVAL
CENTRE LAVAL 688-7776
Tous les soirs 7:00-9:00
sam dim 12:45-3:00
5:00-7:00-9:00
COUCHE TARD sam dim 11:20

CINÉMA DU PLATEAU
1584 MONT-ROYAL E 524-8720
Tous les jours
1:30-3:30-5:30

PLAZA JEAN-TALON
4250 JEAN-TALON E 374-2102
ven 7:00
sam à jeu 1:00-3:00-5:00

VERSAILLES
PLACE VERMOREL 383-7800
Tous les soirs 7:30-9:35
sam dim 1:20-3:30
5:35-7:30-9:35
COUCHE TARD ven sam 11:35

OMEGA
MALL MARI CENTRE 647-1122
Tous les soirs 7:00
sam dim 1:00-3:00-5:00

CINÉMA REX
137 ST-GEORGE S 490-2282
ven 6:00
sam à jeu 12:00
2:00-4:00-6:00

IMPERIAL
4410-102 ROYAL 473-1011
Tous les jours
1:00-3:00-5:00

EN BREF...

Raimondi en cour pour bris de contrat

GENÈVE (AFP) — Le baryton italien Ruggero Raimondi a comparu cette semaine devant le Tribunal des prud'hommes de Genève dans l'affaire qui l'oppose depuis plus de deux ans au Grand-Théâtre de Genève pour rupture de contrat. Le célèbre baryton-basse, qui avait donné son accord en 1985 pour tenir le rôle principal dans *La Forêt*, un opéra créé à son intention par son ami le compositeur Rolf Liebermann, avait fini par refuser le rôle en 1987, deux mois avant la première mondiale de cet opéra, prévue en avril 1987 au Grand-Théâtre de Genève. Le chanteur avait eu connaissance du rôle en automne 1986. Raimondi a expliqué devant le tribunal qu'il y avait eu « une erreur de distribution ». « Je me suis aperçu que ce rôle me posait de gros problèmes physiques. La tessiture était trop haute pour moi... j'ai constaté que je ne serais pas à la hauteur. J'ai donc préféré renoncer. » Entendu comme témoin, Rolf Liebermann, 79 ans, a déclaré que le rôle que devait tenir Raimondi demandait la même tessiture que pour *Don Giovanni*, « rôle dans lequel il excelle. J'ai toujours cru que Raimondi était un gentleman. »

Madone endommagée par les vers

TREVISE, Italie (AFP) — La célèbre « Madone » que Giorgione peignit en 1505 pour la cathédrale de Castelfranco Veneto en Vénétie a été dévorée en trois points par des vers. La découverte a été faite par le responsable des œuvres d'art religieux du diocèse, Don Antonio Marin. Le tableau d'autel, peint sur bois, représente la madone sur un trône, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, près de Saint François. Les vers ont provoqué des trous en trois points, dans la partie basse du tableau où sont représentés le sol et le manteau de la Vierge. Les trous ont été aussitôt obturés par des injections de produits spéciaux, a précisé Don Antonio Marin. La célèbre « pala » de Giorgione avait déjà été attaquée par des larves dans le passé, et désinfectée.

Disque de protestation

LONDRES (AP) — Des vedettes de rock vont enregistrer un remake du succès *Sailing* de Rod Stewart pour protester contre le rapatriement forcé de 51 réfugiés de la mer vietnamiens de Hong Kong, a annoncé mardi le guitariste Steve Nicks. Cet ancien membre de Genesis a précisé que participeraient à ce projet Brian May de Queen, Bonnie Tyler, Curt Smith de Tears for Fears, Mike Rutherford, Judie Tzuke, Gary Moore et Jack Bruce.

Conan a un fils

LOS ANGELES (AFP et Reuter) — Le journaliste de télévision américaine Maria Schriver a donné une fille à l'acteur Arnold Schwarzenegger dans un hôpital de Los Angeles, a annoncé un porte-parole du couple. L'acteur de 41 ans, d'origine autrichienne et ancien Monsieur Univers, a tourné notamment dans *Conan le barbare*.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES ARTS DE MONTRÉAL présente Impresarios Sam Gesser Mario Labbé

PATRICE MUNSEL

dans Le retentissant succès de Broadway

MAME

CE SOIR et DEMAIN 20h

Adapté du roman AUNTIE MAME Paroles et musique Jerry Herman

"La musique de Jerry Herman est mélodieuse et rythmique" — NEW YORK TIMES

"Le succès assuré de la saison" — NEW YORK POST

A REMPORTÉ À CINQ REPRISES LE PRESTIGIEUX PRIX "TONY"

14, 15 et 16 décembre, 20h00
BILLETTS: 36\$, 31\$, 26\$, 21\$

En vente à la Place des Arts et dans tous les comptoirs TICKETRON

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
Réservations téléphoniques: 514 842 2112. Frais de service. Redevance de 1 \$ sur tout billet de plus de 10 \$.

"Un film réussit et très intéressant!" — FRANCE SOIR

"Un film formidable et convainquant!" — LE FIGARO

"C'est réussi, émouvant, troublant!" — LE CANARD ENCHAÎNÉ

"Plein de fraîcheur et de poésie..." — PREMIÈRE

"Une aventure fascinante avec infiniment d'intelligence." — TÉLÉSTAR

"Un enchantement pour le spectateur." — VSD

"Un film beau et intelligent!" — LA CROIX

AVEC JULIAN SANDS • STEPHANE AUDRAN (CHAMBRE AVEC VUE) (LE FESTIN DE BABETTE)

MANIKA UNE VIE PLUS TARD...

CANNES 1989 GRAND PRIX DU PUBLIC

Le PARISIEN
490 STE-CATHERINE 0 866-3856
1:30-4:00-6:30-9:00

LE GUIDE DU WEEK-END

Montréal, vendredi 15 décembre 1989

NOS CHOIX MUSIQUE

✓ **À l'église et à la radio.** On peut assister à ce concert ce soir à 20 h à l'église Saint-Jean-Baptiste ou synthoniser CBF-FM: le Choeur et l'Orchestre Métropolitain sous la direction d'Agnès Grossmann offrent un programme exceptionnel, une oeuvre de la Québécoise Isabelle Panneton et une symphonie de Mendelssohn. Les solistes sont Michèle Boucher, Claudette LeBlanc et Guy Bélanger.

✓ **Musica Camerata.** L'ensemble Musica Camerata formé de la pianiste Berta Rosenohl, du violoniste Luis Grinhaus et du violoncelliste Guy Fouquet célèbre sa 20e saison en présentant l'intégrale des *Trios pour piano et cordes* de Beethoven samedi à la salle Redpath à 20 h.

✓ **Cantates de Noël.** Le chœur de l'église St. Andrew et St. Paul sous la direction de Patrick Wedd présente des Cantiques de Noël dimanche à 16 h 30.



✓ **Fantaisies classiques.** Avant d'entreprendre une trentaine de spectacles au pays et au lendemain d'une tournée de trois continents, les membres de Répercussion (rotte photo) donnent deux concerts, samedi et dimanche à 21 h à l'église St. John the Evangelist, angle des rues Saint-Urbain et Président Kennedy.

— Marie Laurier

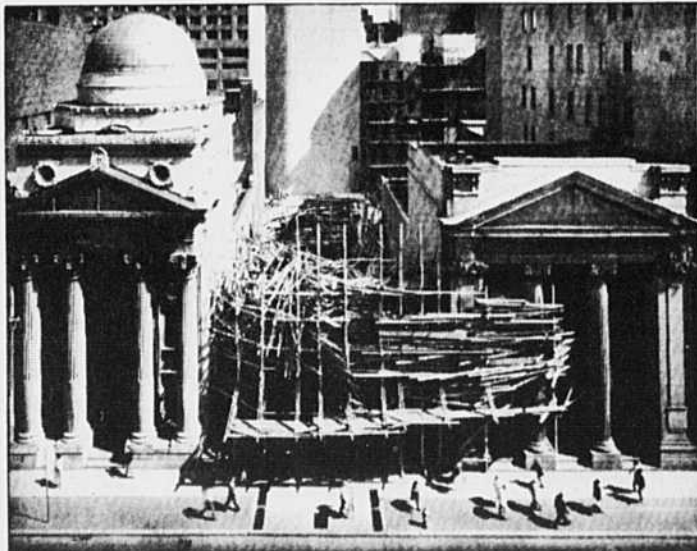
CINÉMA

✓ **La vie est un roman.** Deux films-phares d'Alain Resnais: *La vie est un roman*, fable fantaisiste sur la vanité de ceux qui prétendent vouloir bâtir le bonheur des autres, avec Vittorio Gassman, Géraldine Chaplin et Fanny Ardant réunis dans un même château inachevé des Ardennes à soixante ans d'intervalle. Dans *L'amour à mort*, l'amour dans sa version la plus désespérée mais aussi la plus achevée est traduite avec une retenue poignante par les deux couples Sabine Azéma-Pierre Arditi, André Dussolier-Fanny Ardant. Une histoire simple et superbe. Au Conservatoire d'art cinématographique.

✓ **Film-souvenir.** Il y a 20 ans, Le grand cirque ordinaire créait son classique *T'es pas tannée Jeanne d'Arc*. Le cinéaste Roger Frappier en a fait la toile de fond du *Grand film ordinaire*. Au cinéma Parallèle lundi 18 décembre à 19 h 30 et à 21 h 30.

— France Lafuste

ARTS VISUELS



✓ **Tadashi Kawamata** est un artiste japonais de renom qui transforme l'architecture urbaine par d'énormes installations de bois récupéré qui ressemblent à des nids d'oiseau gigantesques. Invité par la galerie Mercer Union, Kawamata a réalisé un projet autour du *Colonial Tavern Park* cet automne. La galerie Brenda Wallace expose les dessins et les modèles architecturaux de ce projet. Une oeuvre « flyée » qui parle d'anti-architecture, d'anti-art, d'anti-urbanisation et finalement, d'anti-structure. Bizarre. Galerie Brenda Wallace, 372 Sainte-Catherine ouest, jusqu'au 23 décembre du mardi au samedi de 11 h à 17 h.

— Claire Gravel

LE CHOIX DE LA SEMAINE

Patrice Munsel dans *Mame*



Patrice Munsel

PATRICE MUNSEL mène une brillante mais discrète carrière de chanteuse d'opéra et de comédie musicale depuis déjà 45 ans. Mais il faut dire qu'elle a commencé « très très » jeune. Elle est la vedette de *Mame* à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts ce soir et demain.

Il s'agit d'une comédie musicale qui a fait fureur à Broadway. Adaptée du roman « Auntie Mame » de Patrick Dennis, on y raconte l'histoire d'une femme extravagante et mondaine qui perd sa fortune durant la Dépression, se voit contrainte de travailler et de s'occuper de son neveu. Ce qui lui fait bien des obligations sur les bras, jusqu'au jour où elle rencontre le Prince charmant (et oui!) avec qui elle fera un voyage de noces qui durera huit ans et qui se terminera par la mort du nouveau (et ancien) mari du nom de Beauregard interprété par Bob Wright.

La brave et courageuse Auntie Mame alias Patrice Munsel consacrera son veuvage à s'occuper de son neveu Patrick qui a évidemment grandi, et qui'est d'âge à se marier. Sa tante y pourvoiera en lui trouvant une femme à son goût à elle et sans doute à celui du principal intéressé.

Voilà donc une histoire tranquille et sentimentale, qui ne casse rien

mais qui contient tout ce qu'il faut de prétexte au chant, à la musique, à la danse, aux cabrioles, décors à l'avant, pour ce genre de spectacle. Léger et enlevé, dans le ton des Fêtes et peut-être bien de nature à nous distraire, comme devaient le faire les Rolling Stones cette semaine, de nos récentes tragédies.

Patrice Munsel a été la plus jeune interprète à faire ses débuts au Metropolitan Opera en 1943, pour bifurquer vers la comédie musicale, le music-hall, l'animation de spectacles à la télévision américaine. Elle a créé le rôle d'« Auntie Mame » à Broadway en 1968. On la considère comme l'une des dix femmes les mieux habillées du monde, elle vit avec le même mari depuis 37 ans et sa maison est photographiée dans les magazines de décoration.

Mame a connu un succès retentissant à Broadway, ce qui est une recommandation d'excellence. La musique est de Jerry Herman et l'on dit de Patrice Munsel qui a déjà obtenu beaucoup de succès dans *Kiss Me Kate* et *Kismet*, entre autres et au Met dans *Lucia di Lammermoor*, qu'elle est « une chanteuse d'opéra qui s'écoute avec les yeux ouverts ».

À voir et à vérifier ce soir et samedi.

— Marie Laurier

LA TÉLÉ DU WEEK-END

VENDREDI

★ **007 le tombeur.** L'agent secret flegmatique James Bond tente de trouver deux engins nucléaires volés par une organisation criminelle. *Jamais plus jamais* avec Sean Connery, Klaus Maria Brandauer et Barbara Carrera. R.-C. 19 h 30.

★ **Swingner la compagnie.** Marie-Lou et Alain, Carole et Jean-Pierre est le titre de l'émission de la série *Avec un grand A* de Janette Bertrand. Un homme convainc sa femme jalouse de participer à des échanges de couples. R.-Q. 21 h.

★ **Liaisons dangereuses.** Lors du mariage de sa mère, une jeune femme établit des relations avec le neveu de son nouveau beau-père. R.-C. 23 h 20.

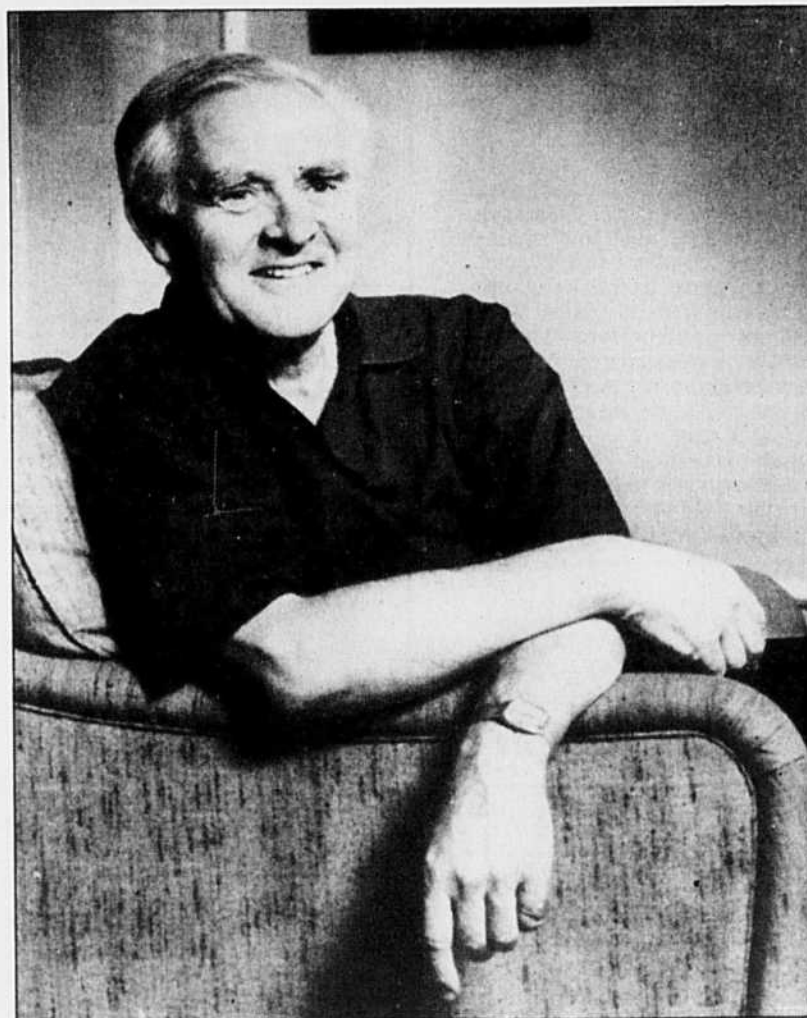
★ **Grandir.** *The Tin Drum* est une belle adaptation de V. Schlöndorff du roman de Gunther Grass avec David Bennent, Angela Winkler et Mario Adorf. Un enfant traverse la période du nazisme en Allemagne avec une voix qui fait voler en éclat les vitres.

SAMEDI

★ **Bum amadoué.** *Renaud: visage pâle* attaque *Zénith* présente le spectacle que le chanteur donnait au Zénith de Paris l'an dernier. Musique Plus 22 h.

★ **Étudiants rebelles.** Deux étudiants décident de commettre le meurtre parfait. Ils seront pris et traduits en justice. *Le génie du mal* avec Orson Welles, Dean Stockwell et Bradford Dillman. R.-Q. 21 h.

★ **Bum.** *Loulou* est un film dur de



John Le Carré

Maurice Pialat qui raconte crûment la vie de désœuvrés. TQS 23 h 35.

DIMANCHE

★ **Acteurs.** De vieux amis se réunissent dans une maison pour finir leurs jours en commun, mais deux lettres viennent troubler la quiétude du groupe. D'excellents numéros d'acteurs avec Paul Hébert, Françoise Faucher et Roger Joubert. R.-Q. 19 h 30.

★ **Rockeur.** Radio-Canada repasse le portrait du chanteur et musicien rock Gerry Boulet ponctué d'extraits de son spectacle donné au Club soda et de son microsilicon *Rendez-vous avec Gerry*. R.-C. 20 h.

★ **Broue.** La brasserie Molson O'Keefe présente la *Tournée des fêtes*, une émission spéciale, animée par Daniel Lemire, qui vise à sensibiliser la population sur les dangers de l'alcool dans le temps des Fêtes. Avec Gerry Boulet (il est partout), Mitsou, Pierre Verville, Joe Bocan, Guy Lafleur et Guy Carboneau (les deux derniers savent de quoi il en retourne). T.-M. 20 h.

★ **Grand retour.** Michèle Richard effectue un retour triomphal à Télévision Quatre Saisons après son départ fulgurant de *Garden party* pour animer le *Noël magique II*. Le tout Montréal artistique cinqquinq participe à cette émission spéciale haute en couleur enregistrée au restaurant Hélène de Champlain. TQS 20 h.

★ **Espion.** Tous les amateurs de romans d'espionnage seront heureux de voir John Le Carré, invité spécial de Bernard Pivot à *Apostrophes*. TV5 20 h.

RESTAURANTS ET VIN EN RAPPEL



Josée
BLANCHETTE

ZHIVAGO
419 rue St-Pierre
tél : 284-0333.

Cet antre du Vieux-Montréal séduit dès le premier coup d'oeil. Vodka (polonaise) et caviar (québécois) ont ma préférence, de même qu'Alexandre le violoniste qui vous fera chialer jusqu'aux petites heures de la nuit sur des airs ziganes. Nichés dans une alcôve, goûtez au saumon sauvage mariné, aux travers d'agneau moscovites sur leur sabre flambé et à la charlotte russe (qui n'a de russe que le nom). La cuisine est plus capitaliste que communiste, est plus française que russe mais le décor et l'ambiance valent le détour. Et, secrets d'alcôves, sachez qu'une fenêtre vous sépare de la table voi-

sine qui pourra épier tous vos méfaits et gestes. La vodka aidant... comptez environ 100 \$ pour deux personnes avant taxe et service.

JEKEL
Private Reserve,
1985,
23,85 \$

Parmi les vins de Californie présentés la semaine dernière, notre coup de coeur. Le nez riche et complexe de fruits exotiques, de caramel au beurre, légèrement floral, n'est pourtant pas dépourvu d'élégance. En bouche, c'est rond, généreux, plein de saveurs d'agrumes mûrs mais vivaces, vanillés, sans exagération et plutôt long. Une belle bouteille à boire en laissant mûrir ses bourgognes blancs. 16,5/20.

CHEZ STASH
461 rue St-Sulpice
tél : 861-2915.

C'est Noël sur la place d'Armes et dans l'ombre de l'église Notre-Dame, Stash ne désemplit pas depuis dix-huit ans. Le ragoût du jour, sorte de soupe consistante, fait un malheur le midi et constitue un repas en soit. Saucisses polonaises et salade, pierogis à la viande ou au fromage blanc, galettes de pommes de terre, chou ou piment farci, cette cuisine toute polonaise fait chaud au coeur et redonne du tonus en plein coeur de l'hiver. Côté desserts, il ne faut manquer pour rien au monde ces croustillants généreux aux pommes ou aux pêches nappés de crème sure vanillée. Comptez 20 \$ pour deux personnes avant vodka, taxe et service. Wesolich Swiat! (Joyeuses Fêtes).



Noël
MASSEAU
Pierre
SEGUIN

LE SAM
3715 boul. St-Laurent
tél : 842-0653.

Vous rêvez d'un décor post-moderne et d'une faune branchée, d'une bouffe sans prétention et d'un service b-c-b-g et surtout échapper à la frénésie des Fêtes, rendez-vous chez Sam. Dérivé de l'Express et du Lux, le Sam offre sensiblement les mêmes plats bistrot tels que les moules à toutes les sauces, bavettes de cheval ou de boeuf, salades d'endives, mousse de foies de volaille, desserts canaille telle cette tarte au sucre signée Philippe Laloux et cet exquis gâteau au chocolat. La bière en fût et une carte des vins plus qu'abordable facilitent la digestion. Comptez 40 \$ pour deux personnes avant vin, taxe et service.